

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014**

Le jeudi 18 septembre 2014, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le vendredi 12 septembre 2014, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme AEBISCHER	Mme BACHE	M. BARGETON
M. BAUDRIER	M. BLANDIN	M. BOUAKKAZ
Mme CALANDRA	Mme CARIME-JALIME	Mme CARREY-CONTE
Mme DASPET	Mme De MASSOL	Mme EL AARAJE
M EPARA EPARA	M. GASSAMA	M. GLEIZES
M. GRANIER	M. GUERRIEN	Mme GUHL
Mme HAZAN	Mme HERRERO	M. HOCQUARD
Mme LAURENT	M. LE BARS	M. LE BORGNE
Mme MAQUOI	M. MARTIN	M. PASCAL
M. PERIFAN	Mme PRIMET	Mme RIVIER
M. SAMAKE	M. SHI	Mme SIMONNET
Mme STEPHAN	Mme VICQ	

S'ETAIT EXCUSEE

Mme RAME

POUVOIRS

M. ASSOULINE a donné pouvoir à M. EPARA EPARA
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à Mme VICQ
Mme FANFANT a donné pouvoir à M. GRANIER
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme KELLER a donné pouvoir à Mme De MASSOL
M. SOREL a donné pouvoir à Mme SIMONNET

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRES AUXILIAIRES

M.CONQUES - M.DROUARD

Ordre du jour

1. Approbation des procès verbaux.....	7
MA20.2014.138 : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014.....	7
MA20.2014.139 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014.....	8
2. Communications de Madame la Maire.....	8
Communication de Madame la Maire relative à la rentrée scolaire 2014.	8
Communication de Madame la Maire relative à la promotion des circuits courts et de la solidarité alimentaire. ...	10
3. Délibérations.....	14
2014 DASCO 1107 : Caisse des écoles (20 ^e)-Subvention (265.705 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	14
2014 DPE 1019 : Programme Local de Prévention des Déchets 2014 – Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.	17
2014 DDCT 71 : Subvention (1.500 euros) et convention à l'association Autremonde pour l'insertion sociale et culturelle de personnes en situation d'exclusion (20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.	19
2014 DFPE 1145 : Subvention (191.146 euros) et convention avec ABC Puériculture (16 ^e) pour son établissement multi-accueil L'Atelier des ours (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	26
2014 DPA 1029 : Construction crèche collective 16 rue Botha (20 ^e)- avenant au marché maîtrise d'œuvre. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	27
2014 DJS 114 : Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Coopyr Sportif (20 ^e). M. Epeny EPARA EPARA rapporteur.....	28
2014 DPE 1029 : Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude – Marché de services – Modalités de passation. M. Mohamad GASSAMA rapporteur.	30
2014 DFPE 1378 : Convention avec les Restaurants du Cœur et Sodexo pour la collecte des "bébés-restos du cœur" de décembre 2014. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	33
2014 DAC 1189 : Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association de Culture Berbère (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	34
2014 SG 1022 : Subvention (4.000 euros) à l'Association de Culture Berbère (ACB) (20 ^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.	34
2014 DFA 14 : Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier)-Autorisation-signature. M. Renaud MARTIN rapporteur....	36
2014 DFA 1009 : Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier)-Autorisation-signature. M. Renaud MARTIN rapporteur.....	36
2014 DFA 1019 : Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports public de surface. M. Renaud MARTIN rapporteur.....	36
2014 SG 1033 : Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Quartiers du Monde Arcueil (94). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.	40
2014 DASCO 1125 : Caisse des écoles (20 ^e) - Subvention (221.878 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	40
2014 DDCT 14 : Subventions (50.000 euros) et conventions avec 4 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville (14 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.	40

2014 DDCT 30 : Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.....	40
2014 DDCT 66 : Subvention (3.000 euros) et convention à l'association AOCSA La 20 ^{ème} chaise pour son projet « D'habitant à citoyen ». Mme Virginie DASPET rapporteure.....	40
2014 DDCT 67 : Subvention (2.500 euros) et convention à l'association Archipelia pour son projet d'initiation au journalisme « particip'actif » auprès des habitants du quartier Piat-Faucheur- Envierges (20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.....	40
2014 DDCT 72 : Subvention (1.500 euros) à l'association Aux Mille Lieux pour son projet «Mutothèque Acte IV : le lieu fédérateur», boulevard Davout (20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.....	40
2014 DDCT 104 : Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Autremonde (20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.....	40
MA20.2014.151 : Signature d'une convention avec l'« association du Jardin Partagé de Casque d'Or » mettant à sa disposition une parcelle de terrain dans l'extension du jardin Casque d'Or située au 41, rue des Haies Paris (20 ^e), pour un usage de jardin partagé. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	41
2014 DDCT 85 : Subventions (7.000 euros) à 4 associations et convention avec 1 association pour leurs actions visant à élargir la participation à la démocratie locale. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	41
2014 DFPE 1159 : Subvention (102.495 euros) et avenant n°1 avec l'association Crescendo (11 ^e) pour la crèche collective Coccinelle (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	41
2014 DFPE 1160 : Subvention (137.744 euros) et avenant n°1 avec l'association Crescendo (11 ^e) pour la structure multi-accueil Vivre au jardin (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	41
2014 DFPE 1161 : Subvention (187.356 euros) et avenant n°1 avec l'association Crescendo (11 ^e) pour la structure multi-accueil Fontarabie (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	41
2014 DFPE 1162 : Subvention (155.260 euros) et avenant n°1 avec l'association Crescendo (11 ^e) pour la structure multi-accueil Belleville (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	41
2014 DFPE 1163 : Subvention (602.663 euros) et avenant n°1 à l'association Crescendo (11 ^e) pour la structure multi-accueil Les Robinsons (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	41
2014 DFPE 1188 : Subvention (324.826 euros) et avenant n° 1 avec l'association Enfant Présent (20 ^e) pour la crèche familiale préventive Panoyaux (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	41
2014 DFPE 1190 : Subvention (109.431 euros) et avenant n° 1 avec l'association Enfant Présent (20 ^e) pour la crèche collective Panoyaux (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	41
2014 DFPE 1216 : Subvention (66.715 euros) et avenant N° 1 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20 ^e) pour la halte garderie Le Petit Relais (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	41
2014 DFPE 1311 : Subvention (474.492 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20 ^e) pour la crèche en appartement Framboise (19 ^e et 20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	41
2014 DFPE 1312 : Subvention (509.775 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20 ^e) pour l'établissement Crèche Collective Laïque du Quartier du Père Lachaise (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	41
2014 DFPE 1313 : Subvention (211.493 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20 ^e) pour la crèche familiale Sainte Amélie (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	41
2014 DFPE 1314 : Subvention (340.864 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20 ^e) pour la crèche collective Sainte Amélie (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	41
2014 DJS 40 : Subvention (20.400 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	41
2014 DJS 115 : Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Ménilmontant Patro Sport (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	41

2014 DJS 116 : Subvention (17.400 euros) et convention avec l'association Paris Sport Club (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	41
2014 DJS 119 : Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association A.J.A (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	42
2014 DJS 120 : Subvention (48.200 euros) à l'association Plus loin (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	42
2014 DDCT 16 : Subventions (29.000 euros) à cinq associations au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.....	42
2014 DDCT 18 : Subventions (83.800 euros) à 22 associations et conventions avec 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.	42
2014 DDCT 19 : Subvention (4.500 euros) à 3 associations au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.....	42
2014 DDCT 20 : Subventions (36.000 euros) à 2 associations et convention (36.000 euros) avec 1 association au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.....	42
2014 DDCT 21 : Subvention (26.400 euros) à 3 associations au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.....	42
2014 DDCT 89 : Subvention (41.000 euros) à 8 associations au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.....	42
2014 DFPE 1352 : Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Strata'j'm Paris (20 ^e) pour le fonctionnement de son espace jeux « Maison des Jeux » et de son annexe. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.	42
2014 DJS 159 : Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association AMJC Les Hauts de Belleville (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	42
2014 DJS 278 : Subvention (3.000 euros) à l'association Pazapas Belleville (11 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.....	42
2014 DJS 281 : Subvention (4.000 euros) à l'association Handy et Manchu (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.....	42
2014 DJS 309 : Subvention (2.000 euros) avec l'association BLVL Festival (13 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.....	42
2014 DPP 1018 : Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association AOCSA La 20 ^e me Chaise au titre de la prévention de la délinquance. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	42
2014 DASCO 1032 : Subventions (16.900 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 20e arrondissement et conventions avec 2 associations. M. Alexandre LE BARS rapporteur.....	42
2014 DAC 1067 : Subvention (50.000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac – La Scène internationale francophone (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	42
2014 DAC 1149 : Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association CEMAFORRE, Centre d'Études des Médiateurs Artistiques Formation Recherche, (45100 Orléans). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	42
2014 DAC 1166 : Subventions (15.700 euros) à 7 associations (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	42
2014 DAC 1167 : Subventions (20.000 euros) à 10 associations (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	42
2014 DAC 1307 : Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association DELIDEMO (12 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	43
2014 DAC 1341 : Subvention (1.000 euros) à l'association Croqu'Anime (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	43
2014 DAC 1344 : Subvention (1.000 euros) à Belleville en vue(s) (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure. ...	43

2014 DAC 1423 : Subvention (40.000 euros) et convention d'équipement avec l'association La Dalle aux Chaps (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	43
2014 DAC 1433 : Subventions (2.000 euros) à l'association APDV centre d'art (12 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	43
2014 DAC 1476 : Subventions (20.000 euros) à 3 associations (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	43
2014 DJS 301 : Centre d'animation Ken Saro Wiwa (20 ^e) - Tarifs de location de la salle de spectacle. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	43
2014 DVD 1052 : Etudes de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché. M. Renaud MARTIN rapporteur.....	43
2014 DAJ 1004 : subvention (47.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'accès au droit (18 ^e , 19 ^e et 20 ^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.	43
2014 DDEEES 1087 : Subvention (5.000 euros) à l'association des Commerçants Bellevillois pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20 ^e). M. Weiming SHI rapporteur.....	43
2014 DDEEES 1088 : Subvention (7.500 euros) à l'association La Colline du XXe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20 ^e). M. Weiming SHI rapporteur.	43
2014 DDEEES 1130 : Subvention (2.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de Saint-Blaise pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20 ^e). M. Weiming SHI rapporteur.	43
2014 DDEEES 1185 : Création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public. M. Weiming SHI rapporteur.	43
2014 DLH 1104 : Réalisation 5, impasse des Chevaliers (20 ^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (HSF). Mme Hélène VICQ rapporteure.....	43
2014 DLH 1139 : Acquisition-réhabilitation de logements sociaux 5 rue de La Plaine (20 ^e) - Modification des prêts garantis par la Ville (1.109.698 euros) demandée par Coopération et Famille pour 10 logements. Mme Hélène VICQ rapporteure.	43
2014 DU 1099 : Crèche 42-44 rue Piat (20 ^e)- adjonction au bail à construction accordé à Paris Habitat OPH après déclassé du domaine public. Mme Hélène VICQ rapporteure.	43
3. Voeux	43
➤ V20.2014.216: Vœu relatif aux biffins et à la situation dégradée de la Porte de Montreuil, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Front de Gauche - « Place au peuple ! ».....	44
➤ V20.2014.217: Vœu de l'exécutif relatif à la Porte de Montreuil.....	44
➤ V20.2014.214 : Vœu à l'initiative de Charlotte Laurent et du groupe communiste-Front de Gauche relatif aux équipements publics dédiés à la jeunesse.....	54
➤ V20.2014.215 : Vœu à l'initiative Karine Duchauchoi et du groupe communiste relatif aux équipements publics dédiés à la petite enfance.....	55
➤ V20.2014.221 : Vœu relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens, déposé par les élus du groupe UMP.....	56
➤ V20.2014.222 : Vœu de l'exécutif relatif à la réduction de l'exposition des parisiens aux polluants et substances néfastes pour la santé.....	56
➤ V20.2014.218 : Vœu relatif à l'organisation des États Généraux de la politique de la ville, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe Front de Gauche - « Place au peuple ! ».....	59

- V20.2014.219 : Vœu relatif à « la Cantine des Pyrénées », sur proposition de Sylvie Aebischer et du groupe Front de Gauche - « Place au peuple ! ».....61
- V20.2014.220 : Vœu de l'exécutif relatif à la Cantine des Pyrénées.....61
- V20.2014.223 : Vœu relatif au stationnement des deux roues, déposé par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP 20^{ème}64
- V20.2014.224 : Vœu relatif à la définition d'une politique d'enseignement musical à Paris, déposé par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP 20^{ème}66

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Comme à l'accoutumée, je vais annoncer la liste des présents et des pouvoirs. Donc, sera absente et s'est excusée Mme Anne-Charlotte KELLER qui a donné pouvoir à Mme Florence de MASSOL ; sera en retard parce qu'il est retenu par une réunion à l'Hôtel de Ville sur l'emploi, M. Hamidou SAMAKE, qui nous rejoindra en cours de séance et, pour les délibérations du début de séance, a donné pouvoir à Mme Colette STEPHAN. Mme DASPET, pour la même raison, est retenue à une réunion à l'Hôtel de Ville sur la politique de la Ville, et nous ralliera en cours de séance. Elle a donné pouvoir pour le début de ce Conseil à Mme MAQUOI. Mme Karine DUCHAUCHOI ne peut être présente. Elle a donné pouvoir à Mme VICQ. M. HMOUDANE ne peut être non plus présent. Il a donné pouvoir à Mme Charlotte LAURENT. Nous sommes très nombreux. Et M. David ASSOULINE ne pouvait non plus être présent. Il a donné pouvoir à M. EPARA. Par ailleurs, Mme FANFANT a donné pouvoir à M. Rudolph GRANIER. M. Laurent SOREL ne peut être présent. Il s'est excusé et a donné pouvoir à Mme SIMONNET et Mme HAZAN qui est présente m'a indiqué qu'elle devait quitter la séance tôt et donc qu'elle a donné pouvoir à M. Alexandre PASCAL. Ai-je oublié quelqu'un ? Personne. Pardon, M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui. Emmanuelle RIVIER donc sera un peu en retard. Elle arrive.

1. Approbation des procès verbaux.

MA20.2014.138 : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, donc, nous allons à présent aborder notre ordre du jour qui commence par l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014 et du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014 et j'ai vu qu'il y avait déjà des demandes d'intervention, de M. PERIFAN si j'ai bien lu, non de M. PASCAL.

M. PASCAL

Merci, Madame la Maire. Ma demande d'intervention concernait le procès-verbal de notre séance du 5 juin dernier. En fait, je souhaitais faire procéder à une correction d'erreur matérielle à la page 38 du procès-verbal. La réponse au vœu qui était défendu par Mme AEBISCHER sur les conditions de travail dans les établissements d'accueil de la petite enfance. En fait, les propos du groupe UMP sont prêtés à M. PERIFAN. En fait, c'étaient les miens. Donc, je ne veux pas que M. PERIFAN soit responsable de propos que j'aurais tenus. Donc, s'il peut être procédé à la correction. Juste petit complément : est-ce qu'il serait possible de numéroter les pages des procès-verbaux parce qu'il y a une numérotation qui est annoncée en sommaire mais ensuite quand on cherche les pages correspondantes dans le corps du texte, c'est un petit peu compliqué et on s'y perd très facilement. Merci.

Mme CALANDRA

Bon, ça me paraît de bon sens et pour l'une et pour l'autre demande. Donc, on va veiller à rectifier, à mettre les noms des bonnes personnes et à numéroter les pages à l'avenir. En tout cas, j'espère qu'il n'y a pas d'impossibilité matérielle à cette chose. Y a-t-il d'autres demandes de rectification sur le procès-verbal du 5 juin 2014 ? S'il n'y en a pas, je vous consulte.

Après consultation des membres, le procès-verbal est approuvé

Ensuite, nous abordons l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. PERIFAN.

MA20.2014.139 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014.

M. PERIFAN

Merci, Madame le Maire. Chers collègues, Madame le Maire, j'avais formulé une demande au Président de Conseil. C'est vrai qu'il est difficile pour nous, élus, de pouvoir, trois mois après, lorsqu'on reçoit effectivement ce procès-verbal de séance pour le 5 juin et pour le 26 juin, de se souvenir de ce qui était dit. Ne serait-il pas possible en fait de demander à Mme Anne HIDALGO de changer peut-être le process pour la rédaction de ces procès-verbaux ? Vous l'avez signalé la dernière fois. Je crois qu'effectivement, à une époque, c'était fait en interne et c'était bien fait. Je félicite le cabinet qui faisait un travail rapide. Là, ça a été sous-traité. Je suis pour la sous-traitance lorsque, effectivement, on a de meilleurs résultats lorsque, effectivement, c'est moins bien qu'avant, ça ne serait pas mal. Et c'est vrai que, à la fois, pour nous, élus, et aussi par respect pour les habitants. Plusieurs habitants nous réclament en fait les procès-verbaux. Et c'est vrai que quand on leur donne trois mois après, ça ne fait pas toujours très sérieux. Je vous remercie Madame le Maire.

Mme CALANDRA

Alors, d'abord, je vous remercie d'avoir remercié mon cabinet mais il faut rendre à César ce qui est à César. Et c'est la direction générale des services qui faisait le travail et qui le faisait effectivement très bien. Bon, une décision a été prise au niveau de la Ville de Paris d'externaliser ce travail. Je rappelle qu'au Conseil de Paris vous les recevez aussi les procès-verbaux avec quand même des temps de délai. Ça pose les mêmes problèmes. Moi, je veux bien reposer la question au Secrétariat général de la Ville. Je n'ai rien contre ça. Mais je vous le dis aussi, c'est quand même long, fastidieux. Et chaque fois que nos fonctionnaires font ce travail, ils ne font pas autre chose. Donc, moi, j'émet des réserves sur le rapport coût/inconvénient. Si j'ose dire, je préfère peut-être que les fonctionnaires du Secrétariat général de la Mairie fassent autre chose. Mais bon. On va regarder, on va voir si on peut réduire les délais, j'en doute. Je poserai la question à l'Hôtel de Ville. Et effectivement, il y a eu le temps de délai des congés, bien sûr, annuels, des congés d'été. Alors, sous réserve, enfin, ça ne porte pas sur la rédaction du PV en lui-même.

Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté

2. Communications de Madame la Maire

Communication de Madame la Maire relative à la rentrée scolaire 2014.

Alors, à présent, nous allons aborder notre ordre du jour. Avant de commencer l'examen des délibérations et des vœux, je souhaitais vous communiquer quelques éléments sur la rentrée scolaire. Alors, je vous rappelle l'exercice traditionnel de la communication de la maire, c'est une information délivrée aux élus sur lesquels n'interviennent en complément que les élus en charge du sujet. Donc, il n'y pas de débat organisé sur le sujet. Ensuite, nous examinerons les délibérations. Donc, rapidement, la rentrée scolaire s'est bien déroulée dans des conditions apaisées et plus sereines que celles de l'année dernière. Les grèves des 2 et 5 septembre ont touché 17 écoles sur nos 76 écoles de premier degré. Mais tous les points d'accueil ont parfaitement été assurés grâce à l'intervention de la CASPE. Nous n'avons eu à déplorer aucun incident, aucune difficulté. Ça a, d'ailleurs, été souligné par les directeurs d'établissement et les parents d'élèves eux-mêmes puisque je les ai rencontrés quelques jours après en comité de pilotage de la réforme des rythmes éducatifs. Les revendications des personnels de la Ville en grève portaient sur des éléments de ressource humaine et la Ville de Paris y a répondu puisqu'elle s'est engagée sur la création de 940 postes sur 2 ans. Et donc le mouvement qui devait être reconduit durant la deuxième semaine scolaire ne l'a pas été. Durant l'été, le bureau de l'enfance a effectué un travail de fourmi pour assurer l'équilibre des effectifs dans les écoles avec des fortes disparités géographiques et encore plus importantes cette année. Je rappelle que nous héritons d'une répartition d'un maillage des écoles qui est due au bâtimentaire. Or, beaucoup de ces écoles sont très anciennes. Elles ont été construites à l'époque là où il y avait des terrains disponibles et des besoins. Souvent, aujourd'hui, cette répartition géographique ne correspond plus à la démographie de notre arrondissement. Mais, évidemment, trouver des terrains

disponibles aujourd'hui et les budgets pour construire des écoles, c'est une autre affaire. Donc, nous avons parfois des écoles qui sont même en dehors de leur secteur d'attribution. Donc, certaines écoles débordent du point de vue des effectifs comme Alquier-Debrousse ou celles où les écoles qui entourent la place Gambetta. Certaines, au contraire, sont victimes d'effectifs trop faibles. L'Académie a pris la décision de fermer une classe à l'école Sorbier, fermeture qui a été assez consensuelle, qui a été acceptée à la fois par la direction de l'établissement et les parents d'élèves car les effectifs de rentrée y étaient plus faibles que prévu. Nous avons réussi, néanmoins, à maintenir le nombre de classes souhaité à l'école Ramponeau malgré aussi des effectifs assez faibles, ce dont on ne peut que se satisfaire dans un secteur fragilisé. Concernant la réforme des rythmes éducatifs, les acteurs de terrain pour cette année n+1 ont bien pris leur marque. Et on a pu assister à une réelle montée en compétence des acteurs de terrain, ce qui a également été salué dans le comité de pilotage de la réforme, et notamment par les directeurs présents. Évidemment, ce fut parfois compliqué. Mais nous pouvons aujourd'hui être fiers de la qualité et du professionnalisme des agents impliqués auprès des enfants. Nous comptons aujourd'hui, depuis la rentrée, près de 1 650 ateliers hebdomadaires riches et variés au profit des enfants du 20^e et encadrés par des associations ou des agents de la Ville. Afin d'améliorer leur condition de travail, chaque responsable éducatif Ville, également dénommé REV, dispose désormais d'un bureau depuis cette rentrée grâce aux derniers travaux effectués cet été. Je salue, à cette occasion, avec force les équipes de la CASPE et les équipes de la SLA, de la Section Locale d'Architecture, qui ont fourni un travail remarquable sur les travaux dans les écoles cet été. Nous avons eu plusieurs très gros chantiers et, à peu près partout, des petits chantiers et tous se sont bien déroulés. Et les équipes de la CASPE sont désormais au complet. Nous avons eu des difficultés l'année dernière parce que tous les postes ouverts n'étaient pas pourvus. Nous avons un problème de recrutement d'agents au sein de la CASPE du 20^e. À présent, nous travaillons activement à ce que de nouveaux locaux leur soient dévolus d'ici quelques mois, plus vastes et plus fonctionnels. Par ailleurs, je voulais vous informer que le 20^e arrondissement a un nouveau chef de CASPE depuis le début de ce mois, M. Jean-Baptiste LARIBLÉ qui a rejoint le 20^e et à qui je souhaite la bienvenue. Je souhaite également une très bonne retraite à Mme RIGLET, donc désormais jeune retraitée qui était la Directrice de la CASPE. Je vous informe aussi que les différents dispositifs, le théâtre, c'est la classe, Coup de pouce et les Ateliers Lecture et Expression Mathématiques, dits ALEM, seront, bien sûr, tous reconduits. Enfin, sachez que les travaux prévus ont été finalisés dans les temps. Seuls les travaux à l'école Julien Lacroix se poursuivront durant les samedis et pendant les vacances de la Toussaint. Pour finir la mise en accessibilité de l'école, il y a eu des retards dus à un problème d'un concessionnaire, GRDF en l'occurrence, qui nous a fait prendre du retard. Mais ces travaux ne nuisent pas au bon fonctionnement de l'école que j'ai visitée le jour de la rentrée avec sa directrice, Mme ROMEO HARDY. L'école 29 Gambetta et 68 Vitruve disposent, depuis cet été, d'une nouvelle cour, Maryse Hilsz de nouveau plafond de type Lafayette. Les sols de l'école Télégraphe ont également été refaits ainsi que les peintures dans les écoles Réunion, Fontarabie, 11 Plaine et Palikao. Pour conclure sur cette rentrée, il nous reste à souhaiter aux jeunes élèves du 20^e arrondissement une belle année scolaire ainsi qu'à leurs équipes enseignantes et à leurs équipes d'animation. Si Monsieur l'adjoint, M. LEBARS veut compléter par quelques mots.

M. LEBARS

Non, Madame la Maire, vous avez dit l'essentiel. Je me permets juste de m'associer à vous lorsque vous avez remercié les agents de la CASPE et du Bureau de l'enfance puisque la rentrée s'est, effectivement, passée dans de bonnes conditions. J'ai eu, effectivement, quelques remontées mais marginales et de l'ordre du détail. En revanche, aucune remontée négative majeure. Donc, les enfants sont bien dans leurs classes. Les écoles dont Alquier-Debrousse qui connaissent des effectifs un peu élevés, verront leurs secteurs revus, précisément pour ne pas avoir ce problème-là à la rentrée prochaine et, d'une manière générale, comme vous le soulignez, les secteurs scolaires sont appelés à évoluer régulièrement puisque la population du 20^e évolue. Les flux de population sont constants. Et par contre, le parc d'écoles, lui, est stable et immobile par définition. Donc, l'école Alquier-Debrousse verra son secteur réduit l'année prochaine. Et, bien entendu, c'est un travail de longue haleine et permanent que cette question des secteurs scolaires dans le 20^e arrondissement comme dans les autres arrondissements parisiens.

Communication de Madame la Maire relative à la promotion des circuits courts et de la solidarité alimentaire.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Après ces quelques mots sur la rentrée scolaire, je souhaite à présent aborder avec vous un sujet de fond qui me tient, qui nous tient, je pense, particulièrement à cœur : l'économie sociale et solidaire et notamment l'enjeu des circuits courts. Les récentes polémiques dans le secteur du surgelé notamment ont mis en lumière le caractère invraisemblable par sa complexité des circuits d'approvisionnement et de fabrication. La question des circuits courts mérite désormais une attention importante des acteurs politiques que nous sommes et la manifestation d'une volonté politique. D'une façon générale, l'absence d'équité et la complexité des modes d'échanges et de consommation entraîne des effets néfastes tant aux plans social qu'économique. L'opacité des échanges liés à la mondialisation conduit à réagir et les exemples se multiplient pour répondre aux souhaits d'échanges plus transparents entre consommateurs et producteurs. Au cours des dernières décennies, notre système alimentaire s'est considérablement globalisé. Alors qu'il y a un siècle seulement, la plupart des aliments consommés étaient produits dans un périmètre relativement restreint, notre diète est aujourd'hui composée d'aliments provenant des quatre coins de la terre. Cet accroissement de la distance entre les producteurs et les consommateurs, souvent combiné à une augmentation du nombre des intermédiaires, en a amené plus d'un à s'interroger sur la durabilité tant environnementale que sociale de nos choix alimentaires. Les circuits courts de commercialisation des produits agricoles participent à la recherche de liens plus directs entre les agriculteurs et les consommateurs. Ils contribuent au développement d'une production durable et d'une consommation responsable. Ils répondent à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques, de saisonnalité, de proximité et de lien social. Je rappelle aussi qu'ils répondent à une volonté des producteurs de travailler à une agriculture de plus en plus responsable et eux-mêmes de s'impliquer dans la qualité des produits qu'ils nous vendent. Ce mode de consommation renvoie aussi à un acte citoyen respectant l'environnement avec la réduction des emballages, des conditionnements avec une limitation d'émission de CO₂ et soutenant les pratiques de production durable. Les circuits courts constituent un enjeu de développement durable des territoires, y compris pour un espace aussi urbanisé que la région parisienne dont les atouts sont trop souvent négligés, car je le rappelle devant vous, la région Île-de-France est une terre agricole, historiquement, avec près de 50% de son territoire dédiés aux espaces agricoles, espaces que nous allons contribuer à préserver, dédiés à l'agriculture en travaillant différemment la façon dont nous construisons la ville. 5 000 exploitations agricoles qui employaient 11 000 personnes en 2010 et où les céréales dominent principalement le paysage régional, ce qui est évidemment l'un des problèmes puisqu'autrefois, il y avait beaucoup de maraîchages et de vergers en Île-de-France et petit à petit la mondialisation a fait disparaître ces cultures au profit de l'extensif céréalier. Le développement de circuits courts permet aussi de défendre la production alimentaire et des traditions culinaires locales et de lutter contre l'uniformisation du modèle alimentaire. Autrement dit, ce que nous mangeons ne doit pas nous être imposé par les dirigeants du marketing de la restauration rapide et de l'agroalimentaire. C'est un enjeu de santé publique et de cohésion sociale autant que de compétitivité économique. Les modèles en place dans le monde donnent également à penser que les régions doivent maintenir et améliorer localement leur potentiel de production alimentaire afin de s'assurer une certaine autosuffisance alimentaire. Le monde, sinon, risque de devenir le théâtre de crises alimentaires majeures au cours des 20 prochaines années. Devant ce risque à l'échelle mondiale, les pouvoirs publics, quelle que soit l'échelle, ont tout intérêt à maximiser leur production alimentaire locale et accroître ainsi leur capacité de résilience. Il s'agit donc aussi d'un problème de sécurité, de sécurité nationale et notamment la maîtrise évidemment de l'alimentaire mais la maîtrise de l'eau aussi. Et donc, et plus on économise l'eau chez nous et moins on en prive d'autres gens de cette eau. Enfin, le développement des systèmes agroalimentaires locaux est essentiel pour rééquilibrer la chaîne des valeurs au sein de la filière agroalimentaire et qui conditionne la durabilité du secteur agricole. Les évolutions des prix au cours des dernières années, tant pour les producteurs que les consommateurs, ont basculé clairement en leur défaveur. La valeur ajoutée est partie de l'agriculture pour nourrir l'industrie. Les supermarchés, la spéculation, bref, des intermédiaires parfois inutiles. La mondialisation croissante et le processus de concentration, notamment dans le secteur de la distribution, peuvent être identifiés en tant que causes principales de ces déséquilibres. Le développement des circuits courts présente une alternative à ce modèle de développement dominant car il permet aux agriculteurs de mieux vivre de leur travail et de mieux participer à la diversification économique de leur région. Cette question est aussi un enjeu environnemental. C'est également un enjeu social qui nous concerne particulièrement

dans un arrondissement aussi populaire que le 20^e car ce sont les classes les moins favorisées qui mangent le plus mal et qui sont victimes le plus massivement des pandémies d'obésité, des maladies cardiovasculaires et d'autres pathologies liées à la mal alimentation, telles que le diabète également. Dans ce contexte, le 20^e arrondissement doit être à l'avant-garde parisienne de la nouvelle économie circulaire. Déjà riche d'un solide réseau d'associations et d'acteurs locaux engagés, la municipalité dispose de nombreux atouts pour intervenir tant sur les produits que sur les pratiques alimentaires dans les écoles, la restauration collective, les centres communaux d'action sociale. C'est évidemment aussi un engagement qui a été pris devant les habitants pendant la campagne des municipales autour d'Anne HIDALGO par l'actuelle majorité. Nous souhaitons nous inscrire donc dans une véritable logique transition écologique. Aussi, vous proposais-je, dès à présent, que soit constitué dans le 20^e arrondissement un comité de pilotage sur les enjeux alimentaires réunissant élus et acteurs publics et privés de l'alimentation afin de définir un plan de soutien et de développement des circuits courts et solidarité alimentaire dans l'arrondissement répondant aux attentes des citoyens ainsi qu'aux enjeux économiques sociaux et environnementaux de ce pan essentiel de notre quotidien. Je vous propose également que nous tenions des assises citoyennes des enjeux alimentaires dans notre arrondissement et de notre arrondissement, assises que nous pourrions organiser dans le courant du mois de novembre 2014. Je ne sais pas à une date, je veux dire si ça doit être plus tard pour mobiliser les bons acteurs, ça sera plus tard. Mais, en tout cas, on peut essayer de se fixer cet objectif autour de quatre priorités suivantes. Premièrement, augmenter la part des produits locaux de préférence issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective et dans la consommation locale de ses habitants. Deuxièmement, sensibiliser notre population aux enjeux agricoles régionaux et soutenir les filières locales ainsi que l'agriculture urbaine, notamment en faisant monter en puissance une demande de ces produits et en prenant des contacts directs avec les fédérations d'agriculteurs concernées. Troisièmement, développer l'éducation et l'accès à une alimentation de qualité pour tous en lien avec les problèmes de santé publique, obésité infantile, diabète, etc. et en veillant à lutter contre le gaspillage alimentaire. Quatrièmement, créer du lien social autour de l'alimentation par la création de moments et de lieux de convivialité ouverts à tous. Enfin, je souhaite que la Ville de Paris, en concertation avec l'initiative pilote du 20^e arrondissement, avec les autres communes de la future métropole et avec le Conseil régional d'Île-de-France constitue un groupe de travail afin d'établir un diagnostic des enjeux alimentaires et d'évaluer l'opportunité de créer un pôle territorial de coopération économique sur le thème des circuits courts et de la solidarité alimentaire. Ainsi, nous serons à la hauteur de l'un des grands enjeux du 21^e siècle : passer de la société du jetable à la société du durable. S'ils le souhaitent, les élus concernés peuvent compléter mon propos, et notamment M. GUERRIEN.

M. GUERRIEN

Merci, Mme la Maire. Vous avez parfaitement exposé les enjeux, surtout les ambitions, je crois, de la majorité municipale pour que chaque habitant du 20^e puisse accéder à une alimentation saine et de qualité tout en réduisant l'empreinte écologique et en soutenant les filières agroalimentaires locales. Donc, le 20^e, vous l'avez rappelé, est particulièrement propice à la concrétisation d'un tel projet au service des acteurs économiques et puis de ses habitants. En effet, il foisonne déjà d'initiatives nombreuses en matière alimentaire, des initiatives économiques et citoyennes. Et ses habitants plébiscitent les produits bio et de qualité tandis que nombreux acteurs de l'ESS, l'Économie Sociale et Solidaire, sont prêts à apporter des projets. Donc, comme le rappeliez, il est temps de les accompagner, de les mettre en réseau, de les stimuler, bref, de mettre de l'huile dans les rouages pour accompagner cette dynamique. C'est un peu l'esprit des assises auxquelles nous avons commencé à réfléchir ensemble et qui permettront de mettre autour de la table ces différents acteurs. Alors, ce sont les AMAP, ce sont les commerces de bouche, les artisans, les restaurateurs, les associations, les entreprises et les coopératives de distribution et de commercialisation, bref, les parents d'élèves, les élus. Ils sont nombreux à avoir un rôle et à avoir peut-être l'occasion de prendre la parole le temps d'une journée. Donc, c'est à partir, je crois, d'un temps de travail collectif et vous l'avez rappelé, en plan à l'organisation de ces assises que la Mairie du 20^e pourra proposer des réalisations concrètes et animer un réseau des acteurs de l'alimentation pour initier une démarche innovante et participative, alors, à l'échelle peut-être, pourquoi pas plus tard, de Paris et de sa métropole puisqu'on l'a bien compris dans votre propos, l'enjeu est à la fois local sur un périmètre d'un arrondissement mais aussi local au sens plus large et au minimum régional pour soutenir les producteurs. Donc, l'idée est de les organiser sous forme de plénière mais aussi d'atelier thématique autour des axes que vous avez rappelés sur la part des produits locaux dans ce qui finit dans nos assiettes, le soutien aux filières agroalimentaires locales, l'éducation à l'alimentation, la santé, le lien

social et la convivialité et bien sûr une réflexion particulière sera menée sur la restauration collective puisqu'elle touche nombre d'habitants et de repas tous les jours. Donc, ce sera un moment fédérateur pour la collaboration d'une politique publique de proximité et concertée. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, M. PASCAL. Comme je l'ai dit, normalement, les communications n'appellent pas de débat. C'est juste une information sur le plan de travail de la Mairie. Mais allez-y.

M. PASCAL

En fait c'est juste que l'intervention de M. GUERRIEN correspondait sauf erreur de ma part un vœu qui était inscrit à l'ordre du jour de cette séance. Donc, du coup, j'aurais bien aimé bien réagir sur le vœu qui vient d'être présenté.

Mme CALANDRA

Bon, alors, justement. Ce n'est pas un vœu et ce n'est pas en réaction à votre vœu qui par ailleurs parle d'autres choses, enfin, les perturbateurs endocriniens. C'est un peu. Non.

M. PASCAL

Je ne parlais pas du vœu que nous avons déposé. Je parle du vœu qui nous a été remis et déposé par le groupe écologiste et par M. GUERRIEN.

Mme CALANDRA

Pardon. Excusez-moi. Alors, d'accord, j'ai compris. J'ai oublié de vous préciser que ce vœu a été retiré. Ce vœu a été retiré puisque nous avons une discussion à majorité et comme c'est un programme de travail que nous avons au sein de la majorité, nous sommes convenus que le vœu n'était pas la bonne méthode, le bon outil puisque nous sommes tous d'accord pour travailler ainsi et que c'est un programme qui a été annoncé pendant la municipale et sur lequel nous nous sommes mis d'accord. Donc, si vous voulez, les vœux, c'est vrai que ça met en lumière, y compris au Conseil de Paris, ce que nous faisons. Mais là, je propose d'abord que nous travaillions, que nous lancions ces assises, que nous fassions un travail de fond, et surtout que nous mettions en mouvement le 20^e et ses habitants sur ces sujets-là. Ça me paraît plus approprié qu'un vœu. Donc, ce vœu en fait a été retiré. Voilà ce que je voulais dire. Oui.

M. PASCAL

Excusez-moi. Je ne serai pas long. Bon, nous sommes heureux d'apprendre en séance que le vœu a été retiré et que la majorité s'est entendue entre elle pour adopter les mesures qui étaient prévues dans ce vœu. Juste en deux mots, il y a beaucoup de bonnes intentions dans vos propos. A priori, on n'a aucune raison de ne pas souscrire au développement du bio, aux circuits courts, etc. Vous avez évoqué l'institution d'un comité de pilotage. Je crois moyennement au comité Théodule, il y en a déjà beaucoup. Mais cela étant, et je ne suis pas certain que l'échelle de l'arrondissement soit forcément l'échelle la plus pertinente. Mais cela étant puisque ce comité, visiblement, va être mis en place, nous demandons, au groupe UMP, que des élus de l'opposition puissent être membres de ce comité. Et, à titre personnel, à moins que certains de mes collègues souhaitent prendre la place, je serais très intéressé de siéger dans ce comité. Merci.

Mme CALANDRA

Ce ne sera pas un comité Théodule. Ce sera un comité tout à fait opérationnel et quand on est un arrondissement de 200 000 habitants, malgré tout, ça commence à devenir une taille intéressante. La caisse des écoles du 20^e, pour ne parler que d'elle, commande quand même, prépare 15 000 repas par jour. Ne serait-ce que se poser la question de comment est-ce qu'on peut travailler sur nos achats pour créer en face une offre francilienne de plus de bio. Parce que le problème d'acheter du bio, c'est qu'il faut l'acheter à un prix raisonnable pour que ça n'augmente pas les prix des repas des enfants, et pour ce faire, il faut avoir en face une offre constituée à une échelle suffisante pour qu'elle puisse

garantir des prix raisonnables. Évidemment, tout en assurant la sécurité alimentaire, sécurité des approvisionnements, etc. Tout ça, ça se construit dans le temps et notre arrondissement ne restera pas seul à faire cela mais nous pensons aussi que nous pouvons être un moteur d'entraînement. Mais nous nous sommes bien situés dans la région Île-de-France, dans le Paris métropole et dans la Ville de Paris. C'est-à-dire que nous avons aussi la ferme intention mais moi, j'ai déjà commencé, pour ma part, à travailler avec la DASCOS et avec l'Hôtel de Ville comme président de la caisse des écoles du 20^e sur ces questions de marché d'achat, des produits alimentaires pour les enfants, ce qui n'est qu'un aspect des choses mais ce qui est déjà un aspect important. Donc, sur toutes ces questions, on est complètement d'accord et ce comité de pilotage, il aura pour objectif de regarder comment, de façon opérationnelle, on peut travailler, contacter par exemple, les surfaces commerciales dans le 20^e pour leur demander de restreindre, voire d'éviter les emballages plastiques ou les sacs plastiques et de passer à des sacs moins envahissants pour notre système écologique, etc. Mais je parle de ça, c'est un petit aspect d'un grand ensemble. Et sur les circuits courts, ça pose des problèmes très complexes, par exemple de stockage aussi dans les villes. Donc, il faut travailler sur des plateformes logistiques de proximité dans les villes. Par exemple, regardez la question des parkings et des sous-sols, valoriser le sous-sol. Enfin, sur tous ces sujets, il y a beaucoup de travail. Donc, je ne crois pas que ce sera un comité Théodule. Il aura beaucoup de grain à moudre. Il faut prendre contact avec... parce qu'on est dans l'innovation. Il y a d'ailleurs aussi M. Loïk LE BORGNE qui sera concerné par le sujet, Mme Florence HERRERO sur les questions d'éducation au développement durable, Mme EL AARAJE sur les questions de santé, Mme de MASSOL sur les questions, par exemple, d'agriculture urbaine ou de biodiversité. Ça touche beaucoup de compétences. Mme GUHL, rapidement.

Mme GUHL

Oui, donc, moi je voulais simplement dire que le 20^e par l'organisation de ces assises de l'alimentation au cours du mois de l'économie sociale et solidaire, donc qui se tiendra en novembre dans tous les arrondissements de Paris, se distingue. C'est le seul arrondissement qui a choisi l'alimentation comme sujet d'approche pour ce mois de l'économie sociale et solidaire. C'est une très bonne chose parce qu'on a besoin de terrain d'expérimentation, qu'on a besoin de pouvoir essayer avec les acteurs de faire des choses qui, après, puissent être généralisées et qu'en tout cas, en tant qu'adjointe à l'économie sociale et solidaire à l'innovation sociale aussi. Puisque, vous avez raison, Mme CALANDRA, il va s'agir d'innover concernant cette question d'alimentation mais également à l'économie circulaire sur le gaspillage alimentaire et sur la gestion des bio déchets. Bien entendu, on ne manquera, non seulement de relayer mais également d'appuyer le 20^e pour l'organisation de ces assises de l'alimentation et ensuite de pouvoir généraliser la démarche aux autres arrondissements qui le souhaitent.

Mme CALANDRA

Alors, M. PERIFAN et après je propose qu'on passe aux délibérations parce que...

M. PERIFAN

Merci, Mme le Maire. Juste une petite minute. Serait-il possible en fait pour la bonne compréhension de nos échanges et des travaux de pouvoir inscrire ce type de communication à l'ordre du jour ? Parce qu'il est vrai que pendant les cinq premières minutes de votre propos, on se demandait sur quelle délibération on intervenait. La deuxième chose, je vous félicite pour cette communication qui est remarquable, pleine de bonnes intentions. Et on est tous, bien sûr, et l'opposition vous aidera parce que c'est dans l'intérêt des habitants du 20^e. Même, je ne voudrais pas atténuer la puissance de vos propos, si je ne suis pas certain qu'avant la fin de votre mandat, le 20^e réussisse à obtenir une autosuffisance alimentaire. Mais nous nous y emploierons. Merci, Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Bon, M. PERIFAN. Évidemment, enfin, je ne sais même pas si je dois répondre. La caricature n'est pas utile. Alors, dans le comité de pilotage, ne venez pas avec ce type d'attitude parce qu'on n'avancera jamais. Mais vous savez on peut aussi décider de ne rien faire. On peut même décider de ne pas faire de politique. Moi, je crois à la volonté politique et je crois que, comme on le disait, là où il y a la volonté, il y a un chemin et qu'il faut se poser les bonnes questions, bouger. En plus, je pense

que c'est un sujet assez consensuel et qui intéresse beaucoup de nos concitoyens. La biodiversité s'est invitée dans le conseil du 20^e arrondissement sous la forme d'un papillon. Alors, Mesdames et Messieurs, nous ferons l'effort. En revanche, nous essaierons de faire l'effort de vous communiquer le thème des communications avant. Mais je rappelle que les communications, ce ne sont pas des débats organisés, c'est une information sur l'agenda de travail de la Mairie ou pour vous délivrer des infos sur une situation donnée. À présent, notre ordre du jour appelle. Oui.

M. PERIFAN

Non, je suis désolé. Ce sera très court. Donc, vous nous confirmez bien officiellement que l'opposition pourra faire partie de ce comité de pilotage ?

Mme CALANDRA

Absolument.

M. PERIFAN

C'est une très bonne nouvelle. Merci.

3. Délibérations

Mme CALANDRA

Tel était-il prévu. Donc, notre ordre du jour appelle l'examen des délibérations et avant de commencer cet examen, je donne maintenant, comme il est de tradition, la liste des inscrits en rappelant qu'au regard de notre règlement intérieur, seules les délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription seront débattues. Donc, M. PERIFAN s'est inscrit ainsi que Mme GUHL sur la DASCO 1107. M. GRANIER, Mme SIMONNET et Mme GUHL sur la DPE 1019. Mme AEBISCHER sur la DDCT 71. Mme AEBISCHER sur la DFPE 1145. M. GRANIER sur la DPA 1029. M. PASCAL sur la DJS 114 et M. BLANDIN non finalement ok. M. GRANIER et Mme SIMONNET sur la DPE 1029. M. PASCAL sur la DFPE 1378. M. PASCAL sur la DAC 1189. M. BLANDIN, Mme SIMONNET, Mme RIVIER et les mêmes sur la DFA 14 et la DFA 1009. Mme RIVIER sur la DAJ 1004, M. PASCAL, Mme RIVIER sur la 1022 et Mme RIVIER sur la SAG 1033. Est-ce que j'ai oublié une inscription ? A priori, non. Nous allons donc commencer l'examen de ces délibérations. Alors, sur la DASCO 1107, caisse des écoles du 20^e, M. PERIFAN s'est inscrit et souhaitait la parole. Je la lui donne.

2014 DASCO 1107 : Caisse des écoles (20^e)-Subvention (265.705 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

M. PERIFAN

Merci Madame le Maire. D'abord, pour saluer l'excellent travail qui est fait par cette caisse des écoles. Nos enfants mangent bien dans nos cantines et c'est aussi l'occasion de saluer en fait le travail qui est réalisé. La deuxième chose, en fait, autant pour les subventions de restauration que pour les subventions de mise en œuvre des mesures de vacances, la règle est très précise. Le calcul en fait des subventions répond à une règle et on s'en félicite. Ce qui permet d'avoir en fait un calcul objectif par arrondissement. En fait, démentons. Par contre, concernant la subvention pour l'amélioration du service, il n'y a pas de règles définies. Est-ce que vous pourriez, Madame la Maire, nous préciser quel est le mode de calcul ? Et, je ferai une remarque plus générale. C'est vrai qu'aujourd'hui la subvention de restauration concerne, aux 28 % de l'enveloppe, les 9 arrondissements de l'opposition et pour le reste, 72 %, les 11 arrondissements de la majorité. Tant mieux pour le 20^e. La subvention de mise en œuvre des mesures de vacances représente 11 % de l'enveloppe pour les 9 arrondissements de l'opposition et donc 89% pour les 11 arrondissements de la majorité. Et la crainte que nous formulons, c'est qu'à partir du moment où il n'y pas des règles très précises pour le calcul de la subvention de l'amélioration du service, on risque effectivement d'avoir encore des grands écarts. Je vous rappelle simplement que 27 % de cette enveloppe pour la subvention pour l'amélioration des services a été

attribué aux 9 arrondissements de l'opposition et donc les 73 % autres pour la majorité. Est-ce que ça veut dire qu'en fait les caisses des écoles des arrondissements de l'opposition n'améliorent pas le service sont de moins bonne qualité, moins performantes ou est-ce qu'il y aurait par hasard peut-être d'autres intentions plus malignes, Madame le Maire ? Enfin, pour terminer, je voulais vous poser une autre question qui concerne en fait l'annexe 3 sur la qualité des produits alimentaires qui nous a été donné. Pourriez-vous me préciser, Madame le Maire, pour le 20^e, en fait, il y a un certain nombre de chiffres qui ne sont pas mentionnés dans le tableau, ils le sont pour quasiment les trois quarts des autres arrondissements, concernant la part de l'agriculture bio, la part de label rouge, la part de la pêche durable. On a sur des indications du 20^e des NC. Je suppose que ça veut dire que c'est "Non Communiqué" sur quasiment l'ensemble de ce tableau. Je vous remercie Madame le Maire.

Mme CALANDRA

Alors, Mme GUHL.

Mme GUHL

En introduction je vais répondre donc à la question qui était posée sur le bio puisqu'en fait c'est noté effectivement dans la délibération. Nous sommes aujourd'hui à 34,9 % de produits bio dans l'alimentation des cantines du 20^e. C'est donc, on a dépassé cette année les 30%. Alors quand on dit des produits bio, on est là sur les produits bio, labélisés et pêche durable et le détail est donné pour les produits bio de manière très explicite. En tout cas, il avait été donné. De toute façon, en juin dernier lorsqu'on l'avait présenté. Moi je peux vous dire que pour les produits issus de l'agriculture biologique, nous étions à 18 % en 2010, à 21 % 2011 et nous avons franchi la barre bio aujourd'hui à 23 %. La part durable de l'alimentation, je me permets d'apporter la réponse, je rappelle ce que signifie une alimentation durable au regard de la Ville de Paris, c'est une alimentation qui est bio et une alimentation qui est labélisée. Labélisé label rouge, pour ce qui concerne les viandes et pêche durable pour ce qui concerne donc les poissons. Donc, ce sont ces trois éléments qui constituent la part alimentation durable qui est, aujourd'hui, à 34,9 % sur l'arrondissement avec le dépassement donc de ce seuil en 2013. Donc, moi je tiens juste à rappeler que les objectifs qui étaient les objectifs de campagne de l'actuelle majorité était de porter à 50 % l'ensemble des produits bio, des produits bio labélisés et durables dans l'alimentation, que ce même objectif a été pris en compte pour les crèches, non pas simplement pour les cantines scolaires mais pour les crèches au dernier Conseil de Paris du mois de juin. Donc, c'est une bonne nouvelle pour l'alimentation et ça rejoint la communication précédente. Je me réjouis que le 20^e s'illustre dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, là aussi, et qui est tenue par la caisse des écoles. Je dis là également que seules cinq caisses des écoles se sont inscrites dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, que le 20^e en fait partie. Et qu'il y a là aussi une vraie volonté de généraliser cette démarche. Et j'ajoute un point qui est la future convention pluriannuelle d'objectif 2015-2017 aura sans doute à intégrer une autre dimension qui est la gestion des bio déchets puisqu'en fait tous les gros producteurs de déchets sont obligés, et là c'est une disposition légale, de mettre en place une collecte et un traitement des bio déchets à compter du 1^{er} janvier 2016. Je sais que c'est un débat que nous avons pour l'ensemble de la restauration collective pour Paris, donc, je voulais simplement apporter cet élément à la réflexion générale.

Mme CALANDRA

Bon, je vous remercie pour cette excellente intervention. Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Ce que je voulais vous dire, M.PERIFAN, les caisses des écoles, vous savez, c'est un héritage du passé. Ce sont des choses pratiques presque un peu folkloriques eu égard à leur construction juridique un petit peu ancienne. Moi, je fais partie des gens qui pensent que, normalement, la restauration des enfants devrait être de la responsabilité de la DASCOS, qu'il devrait y avoir une caisse des écoles unique pour tout Paris avec une péréquation entre les arrondissements. Je trouve assez stratosphérique qu'aujourd'hui, selon les revenus des parents, puisqu'on est au quotient familial, vous avez des caisses riches dans Paris et des caisses structurellement déficitaires comme la nôtre, c'est-à-dire que nous, nous avons évidemment plus de 60 % de nos rationnaires dont les parents sont dans les trois premiers coefficients, donc les gens les plus démunis. Et vous avez des caisses où vous avez la proportion inverse. Or, il n'y a pas de vase communicant entre les caisses. C'est la Ville de Paris qui rétablit des équilibres par ses subventions. Vous me dites pourquoi il y a des caisses des écoles, je ne sais pas, le 8^e arrondissement ou le 7^e, qui sont moins subventionnées ? Parce qu'elles sont beaucoup plus riches, parce que les parents qui paient les repas paient dans les ratios supérieurs et

que nous, il faut compenser cette chose. Alors, par ailleurs, moi je vous le dis tout de suite, c'est un pouvoir que je remettrai très volontiers, le fait d'être président de la caisse des écoles, à la Ville de Paris. Je pense notamment que si nous voulons travailler à davantage de bio, davantage d'agriculture raisonnée, davantage d'aliments durables et de bonne gestion, ce serait mieux d'avoir la mise en commun, par exemple, des marchés d'achat à l'échelle de la Ville de Paris. On pourrait, évidemment, beaucoup plus efficacement, je fais référence à ma communication précédente, créer une demande qui créerait elle-même une offre de taille raisonnable et une filière de la production bio. Je pense que la seule commande des caisses des écoles de Paris est de nature à créer des marchés pérennes pour l'agriculture francilienne. Moi, je prône depuis des années, depuis que je suis Maire du 20^e arrondissement, et c'est en partie cette dynamique qui est reprise d'ailleurs dans cette délibération. Donc, nous voyons bien qu'il y a un mouvement et qu'il y a une tendance et que, par ces subventions, la Ville de Paris a adopté une dynamique visant à atteindre les objectifs qu'on s'est fixés collectivement et que nous avons annoncés publiquement. Vous me demandez les proportions. Mme GUHL a répondu. Je vous rappelle que nous informons et nous venons de mettre en place une application sur les smartphones pour les parents d'élèves. Nous informons quotidiennement sur les menus de la caisse des écoles, les gens, sur la base évidemment du volontariat, qui veulent se procurer cette application, peuvent la trouver et facilement se procurer le menu du jour, ce qui leur permet d'ailleurs d'imaginer le menu du soir et de compléter parce qu'un enfant n'a pas besoin, par exemple, de manger de la viande rouge, voire de la viande tout court deux fois par jour. Et nous allons progressivement améliorer cette application, où on pourra même à terme faire des suggestions de menus complémentaires. Les subventions de la Ville de Paris nous aident à faire ce genre de chose. Voilà. C'est l'amélioration de la gestion. C'est ce genre de chose. Moi, j'aimerais bien qu'on travaille sur le compost, sur le compostage des déchets organiques issus de nos cantines mais pour travailler sur le compostage, il faut avoir des réceptacles spéciaux. Il faut pouvoir le traiter dans l'école concernée, etc. Ça implique un peu de travail. Et pour ces choses, il nous faut aussi un petit peu de moyens, au moins pour lancer les dynamiques. Voilà. Oui, M.PERIFAN, et après on va passer à un autre sujet.

M.PERIFAN

Madame le Maire, je vous remercie. Je remercie aussi Mme GUHL pour l'excellente comme vous l'avez dit, souligné, intervention. Simplement, Madame le Maire, ni dans votre intervention ni dans celle de ma collègue, Mme GUHL, je n'ai de réponse à deux questions précises que je posais. La première était de savoir en fait dans l'annexe 3 du document qui nous a été remis : pourquoi en fait sur le 20^e, aucun des indicateurs qui concernent l'alimentation durable, la part agriculture bio, la part label rouge, la part pêche durable, n'est renseigné ? Pourquoi sur les autres indicateurs, l'huile de palme, OGM, circuit court, rien n'est renseigné ? C'est peut-être en fait un oubli. Je n'ai pas d'intention maligne là-dessus. Je voulais simplement savoir tous les autres arrondissements quasiment, sauf trois autres arrondissements, ne sont pas renseignés. Est-ce qu'on a ces chiffres ou est-ce qu'on ne les a pas ? Parce que le chiffre de 35 %, chère Antoinette, on l'a effectivement dans ce tableau. Donc, on était au courant de l'information qui est un très bon chiffre que d'avoir dépassé les 35% en fait de part d'alimentation durable, en fait dans nos cantines. Mais j'aimerais bien les précisions sur le tableau. On n'est pas obligé de les avoir tout de suite. On peut les avoir à un autre moment. La deuxième question que je posais, c'était : pouvez-vous me dire, Madame le Maire, quelle est la modalité de calcul de la subvention pour l'amélioration du service ? Nous avons des formules qui sont très précises dans les cadres des autres subventions. Sur celle-là, est-ce qu'on peut nous préciser ? Car je n'ai trouvé nulle part l'information et pourtant j'ai bien cherché. Merci Madame le Maire.

Mme HAZAN

Madame la Maire, je voudrais simplement avoir une précision, si c'est possible, concernant les montants en surplus de ces arrondissements. Je trouve tout à fait anormal qu'il y ait des arrondissements qui soient donc en surplus de montant. Où vont les sommes en surplus ? Où repartent ces montants, s'il vous plaît ?

Mme CALANDRA

Alors, sur les surplus des arrondissements, ça m'est compliqué de vous répondre puisque comme les caisses des écoles sont des établissements publics autonomes, les résultats qu'ils donnent à la Ville

de Paris sont déclaratifs. C'est le Président et le Directeur de la caisse des écoles qui déclarent des informations, qui donnent informations et, si j'ose dire, ils donnent les informations un peu qu'ils souhaitent. Alors, comme nous travaillons de plus en plus étroitement avec la Ville, désormais des choses sont de plus en plus vérifiables mais c'est purement déclaratif. Par exemple, le coût de revient d'un repas, nous, nous déclarons nos coûts de revient mais d'autres caisses des écoles déclarent des coûts différents. C'est sur une base déclarative. Donc, comme nous ne sommes pas, si j'ose dire, la police, vous voyez ce que je veux dire, on ne va pas aller enquêter. Moi, je ne vais pas aller enquêter chez mes collègues des autres arrondissements. En revanche, c'est vrai que si vous faites le calcul du nombre de rationnaires par ... on a par enregistrement dans les caisses des écoles, on sait à quelle catégorie ils appartiennent à peu près, on voit assez rapidement quelles sont les caisses des écoles qui sont plus aisées que d'autres. Moi, je peux prendre un exemple, c'est la caisse des écoles du 2^e arrondissement. Mon collègue, Jacques BOUTAULT, a fait un effort très méritoire pour mettre du bio à tous les repas mais aussi, c'est parce qu'il en a les moyens. Il a beaucoup moins d'élèves et plus de moyens. Donc, alors, il les a bien employés parce que, lui, il a fait du, je crois, 100 % bio quasiment ou enfin il a mis une part très importante de bio dans ses repas. Ce que je voulais dire sur le renseignement du tableau, alors sincèrement je ne sais pas. C'est un oubli parce que, nous, on a ces chiffres, huile de palme, parce que Mme GUHL vous a donné des chiffres. Nous, on sait très bien quelle part de bio, quelle part de pêche durable, etc. Donc, sur le tableau, j'imagine que c'est un oubli ou des fautes de frappe, je n'en sais rien. Mais ces chiffres sont donnés par la caisse des écoles. Je vous le dis et je vous le rappelle, on les donne quotidiennement puisque si vous allez sur les menus de la caisse des écoles du 20^e, vous verrez que, quotidiennement, il y a des petits logos qui annoncent si le poisson est pêche durable, si la viande est label rouge. Il suffit d'aller sur le menu. Donc, on le voit assez rapidement. Sur le mode de calcul dont me parlez, là, tout de suite, je ne peux pas vous répondre parce que ce sont des modes de calcul qui sont déterminés par la Ville de Paris et pas par la caisse des écoles du 20^e arrondissement. Et très sincèrement, je ne l'ai pas avec moi. Mais donc, en général, vous avez des modes de calcul, effectivement, qui sont conditionnés par le nombre de repas sauf pour la subvention qualité qui est plafonnée par une convention triennale avec la DASCO à 3,5 % du montant total des subventions de restauration. C'est-à-dire celle qu'on a votée à notre dernier Conseil. Donc, c'est 3,5 % du montant total des subventions de restauration. Qu'est-ce qui a amené à ce chiffre de 3,5 %, je ne sais pas. Ce sont des calculs qui sont effectués par la DASCO à l'Hôtel de Ville. Ce que je sais c'est que cette subvention portant sur la qualité nous aide. Ce sont des outils pour lutter le gaspillage alimentaire, pour une meilleure éducation des enfants, pour lutter contre la pandémie d'obésité, etc. Mais moi, je pourrais vous donner, si vous voulez, le détail et de la subvention et de notre utilisation dans le 20^e. Encore une fois, je ne peux pas vous rendre compte des modes de calcul de la Ville de Paris qui sont des calculs internes à la DASCO. Enfin, ils ont été votés dans des délibérations antérieures.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DPE 1019 : Programme Local de Prévention des Déchets 2014 – Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

M. GRANIER

Beaucoup d'associations vont bénéficier d'argent et après le cours de finances locales par M. BARGETON, j'ai bien compris que c'était une ventilation assez globale sur Paris. Simplement, je constatais dans la liste des associations que PIK PIK Environnement par exemple, que A Toi théâtre, que Si tu vois Adrienne, prévoient une dizaine de manifestations dans Paris. Il s'agissait, pour le groupe, de privilégier au moins un ou deux passages dans le 20^e arrondissement sur la totalité des prestations. Je ne rentrerai pas naturellement dans le détail mais je pense que, au titre du bénéfice que pourraient avoir les habitants du 20^e, ça paraîtrait plutôt cohérent puisque d'autres associations sont clairement fléchées sur d'autres arrondissements. Et le programme naturellement appelle notre soutien. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Moi, je souhaite évidemment soutenir ces projets associatifs qui sont déterminants parce qu'on sait qu'il faut absolument une remise en cause profonde des habitudes de consommation et de gestion des déchets. Donc, il y a un vrai travail d'éducation populaire à faire pour que l'ensemble des citoyens, citoyennes modifient leur mode de vie pour qu'on puisse contribuer à réduire nos déchets, et c'est un enjeu écologique essentiel. Mais je souhaiterais quand même attirer votre attention sur le fait que la réduction du tonnage des déchets ménagers et assimilés tel qu'il est décrit de 7%, soit 31 kg par habitant en 5 ans, il me semble que cet objectif ne peut être atteint seulement par l'ensemble de ces projets associatifs aussi innovants et aussi riches soit-il. Alors, je sais que la Ville s'est engagée également dans tout un tas de démarches, notamment à travers les écoles pour contribuer à ce qu'il y ait une collecte des déchets organiques, qu'il y a aussi d'autres projets innovants mais je pense qu'il faut absolument soutenir et, on en a parlé au précédent Conseil de Paris, pour encourager la collecte des déchets organiques, notamment dans l'habitat social des bailleurs sociaux, donc, pousser au développement du compost au pied d'immeuble. Mais je pense qu'il serait aussi important vraiment qu'il y ait un engagement de la Ville sur une collecte beaucoup plus généralisée des déchets organiques. Et je voudrais aussi profiter de cette délibération pour rappeler qu'au précédent Conseil de Paris, on a voté, la Ville de Paris a voté l'adhésion au collectif Zero Waste, que hélas, je crois que cette adhésion n'est pas encore effective. Or, cette adhésion effective pourrait véritablement permettre à la fois à la Ville et à la fois à chaque arrondissement de pouvoir approfondir des partenariats avec d'autres villes et je pense notamment des villes en Italie frontalières qui, elles, ont réussi vraiment à engager une réduction bien plus importante de l'ensemble de leurs déchets. Donc, ça me semble important bien évidemment de soutenir cette délibération tout en ayant conscience que le seul report sur le mouvement associatif pour la modification des représentations et des modes de comportement ne suffira pas. Il y a aussi un engagement en termes de service public dans la collecte des déchets à mettre en place et qui devrait, à mon sens, aussi être lié à la question du retour en régie publique parce qu'à un moment donné les régies privées et, au bout de la chaîne, les structures privées du traitement des déchets, n'ont pas un forcément un intérêt, bien au contraire, financier à la réduction des tonnages de nos déchets. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, alors, je vais répondre à Mme SIMONNET pour lui dire et puis pour vous dire également qu'il se trouve que j'ai passé toute ma semaine avec Zero Waste et à Milan. Donc, l'adhésion à Zero Waste, effectivement, si elle n'est pas encore signée. On peut dire qu'elle est déjà très opérationnelle puisque la Mairie de Paris, au même titre que la Mairie de Roubaix, de Lille, de Valenciennes, était présente dans le Zero Waste Tour en Italie, que j'ai visité. Donc la ville de Milan est la seule grande ville en Europe qui a lancé une collecte des déchets organiques et que c'est très intéressant de voir effectivement que la réalisation est possible sur une ville qui est à la fois urbaine, très urbaine et très dense. Je voudrais simplement, moi, faire une petite allusion à une réunion que j'avais cet après-midi au SICTOM où en fait donc le SICTOM qui est le syndicat de traitement des déchets de la Ville de Paris, et d'autres collectivités puisqu'il y a 84 communes mais enfin la Ville de Paris, il y a un point important, c'est, à peu près, la moitié des habitants concernés. Puisqu'il y a des chiffres qui nous ont été donnés et qui sont effectivement, sur lesquels il faut qu'on réfléchisse. Le SICTOM a donc détaillé la poubelle moyenne d'un habitant et dans cette poubelle, figurez-vous que 42,6 % de la poubelle étaient en fait composés de produits qui, aujourd'hui, sont déjà recyclables et pour lesquels des chaînes de recyclage existent déjà. J'entends par là, le papier, le carton, le verre, les métaux, les textiles et les bouteilles en plastique. Si on enlevait tout ça de nos poubelles, on diminuerait de presque de moitié les déchets qui sont aujourd'hui incinérés, en tout cas pour Paris ou pour l'ensemble des déchets du SICTOM. Je réponds à également à Danielle SIMONNET sur la question des bio déchets. Pour le SICTOM, c'est, à peu près, un quart des bio déchets dans nos poubelles. C'est vrai que les bio déchets dans les poubelles de tout venant, c'est très embêtant parce qu'en fait ça souille l'ensemble des déchets. Le fait d'avoir une collecte de bio déchets séparée et d'avoir des poubelles qui, du coup, deviennent des poubelles sèches, ça permet effectivement de pouvoir avoir des collectes moins fréquentes. Mais ceci exige, effectivement, de repenser l'ensemble de la collecte des déchets. C'est une réflexion qui est en cours aujourd'hui, que l'on a avec Mao PENINO. Ce n'est

pas quelque chose, Mme SIMONNET, qu'on peut faire en un claquement de doigts. Il y a quand même plus de deux millions d'habitants qui ont besoin d'avoir des déchets qui sont collectés. Ça ne se décrète pas et ça ne se met pas en place en un Conseil de Paris. Ça se réfléchit, ça s'organise. Milan a mis plus de deux ans, bien après que la décision a été prise. Donc, effectivement, à ce jour et trois mois après qu'on ait effectivement dans une, je ne vais pas dire unanimité, mais une très grande majorité voté le chemin de l'économie circulaire et du zéro déchet. Effectivement, on n'aura pas des résultats tout de suite. C'est un long trajet qu'on a à faire.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme CARIME-JALIME qui est Rapporteur a la parole.

Mme CARIME-JALIME

Oui, alors, je voudrais juste rajouter que là, il s'agit vraiment de dépasser le paradigme du recyclage puisque, pendant longtemps, il fallait donc bien trier, etc. Donc, là, je recentre un petit peu. Il s'agit bien du plan, donc d'un programme local de prévention des déchets. Donc, on sait bien, on sait tous que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Donc, bien entendu, comme pour compléter ce que je viens de dire Antoinette, donc la Ville de Paris s'est lancée sur ce grand programme de Zero Waste. Seulement, bon, je voudrais aussi vous indiquer que, dans le 20^e, on est déjà sur des initiatives. Je ne sais pas si vous connaissez Cyclofficine qui est exactement dans cet état d'esprit. On l'a répété, la caisse des écoles donc fait pas mal d'actions aussi à ce sujet. PIK PIK, que je connais bien, est une association, peut aussi faire des animations dans le Monoprix pas très loin de la Mairie. Donc, ça c'est possible aussi. Et je voudrais aussi vous rappeler qu'il y aura la semaine européenne de réduction de déchets à partir du 23 novembre. Et ça, je pense qu'on peut tous agir dès le mois de novembre en faisant nos courses.

Mme CALANDRA

Je vous remercie pour cet exposé très complet et comme vous l'avez bien expliqué il faut tenir les deux bouts de la chaîne, c'est-à-dire bien sûr essayer de séparer les bio déchets et d'en faire quelque chose d'utile pour la nature mais aussi, en amont, essayer d'avoir le moins de déchets possible, c'est-à-dire traiter la question des emballages notamment, et la question de la grande distribution en particulier mais pas seulement. Donc, dans le cas de notre comité de pilotage, n'est-ce pas pour les circuits courts et tout, on pourra aussi travailler sur la vente en vrac qui me paraît, entre autres, une piste intéressante.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

**2014 DDCT 71 : Subvention (1.500 euros) et convention à l'association Autremonde pour l'insertion sociale et culturelle de personnes en situation d'exclusion (20^e).
Mme Virginie DASPET rapporteure.**

Mme AEBISCHER

La délibération porte sur une subvention de 1 500 euros à l'association Autremonde, qui est une association dont nous trouvons les projets extrêmement intéressants et qu'évidemment, nous soutenons. Mais je voulais prendre pour prétexte cette délibération pour porter une réflexion un peu plus large sur ces nombreux projets de délibération qui nous sont soumis et qui sont éparpillés dans ces ordres du jour de chacun de nos Conseils d'arrondissement. Je sais bien que la question de ces subventions ne relève pas directement des Mairies d'arrondissement ni le choix de leur présentation. Mais le fait que toutes ces subventions d'associations soient toujours émietées ligne à ligne, que nous n'ayons jamais de récapitulatif sur quelles associations reçoivent combien d'argent, dans quel quartier, pour quel type d'action, que nous n'ayons finalement jamais une vision globale sur la politique de la Mairie aux associations, pose un vrai problème. Un problème qui est d'abord un déficit démocratique puisque comment est-ce qu'on exerce réellement un contrôle, que ce soit en tant que citoyen ou que ce soit en tant élu, sur cette politique qui est une politique extrêmement importante ? Puisque quand on regarde l'ordre du jour d'un Conseil d'arrondissement du Conseil de Paris, le nombre de subvention d'association, c'est une grosse majorité des délibérations sur lesquelles nous avons à voter. Ça nous pose également un problème encore plus particulier dans le contexte de

baisse des dotations de l'État puisqu'une des tentations que va avoir la Mairie de Paris, et comme la plupart des collectivités, va être sans doute de baisser les subventions aux associations. Mais avec un tel éparpillement dans la présentation, comment est-ce qu'on va pouvoir le vérifier ? Comment est-ce qu'on va pouvoir le mesurer ? Et voilà la réflexion que nous voulions pointer à l'occasion de cette subvention, non pas celle-ci particulièrement mais ces subventions de manière générale en proposant que soit relayée au niveau du Conseil de Paris une réflexion sur la façon dont on pourrait présenter les subventions aux associations pour avoir justement une vision globale.

M. BARGETON

Pour rappeler quand même les progrès qui ont été effectués depuis 2001 puisque l'individualisation des subventions aux associations est un progrès démocratique qui permet aux assemblées délibérantes de les contrôler. Auparavant, elles étaient votées de façon globalisée, sans savoir effectivement à qui elles pouvaient être versées précisément. Et donc depuis 2001, il y a une individualisation des subventions aux associations. C'est vrai qu'il en découle, du coup, un grand nombre de délibérations, et ce qui conduit parfois et d'ailleurs l'opposition s'en était émue la dernière fois, ce qui conduit parfois à les regrouper. Ce dont vous parlez, ça existe. On vote des subventions qui sont individualisées mais qui sont regroupées en thèmes, et notamment, en politique de la Ville pour les quartiers, donc je pense qu'il y a eu un progrès très important qui a été fait. Ensuite, la liste des subventions aux associations figure au compte administratif. C'est une annexe du compte administratif de la Ville de Paris qui récapitule l'ensemble des subventions aux associations. Ce document est à caractère public. On peut tout à fait le vérifier. Et puis, troisième point, les fiches qui nous sont communiquées, indiquent toujours l'origine de la subvention. Ça, c'est une nouveauté aussi depuis 2001. Depuis combien de temps l'association est subventionnée ? Quels étaient les montants antérieurs ? Pour quelle action précisément la subvention est versée ? On peut toujours bien sûr faire mieux et je transmettrai votre remarque à Mme Pauline VERON qui est adjointe en charge de ces sujets-là. Mais je pense, quand même, qu'il faut noter les progrès considérables qui ont été accomplis depuis 2001 dans ces procédures et qui permettent, quand même, aux assemblées délibérantes, Conseils d'arrondissement comme Conseil de Paris, de voir passer toutes les subventions. Je crois que c'est un plus plutôt au risque parfois immédiatement mais ce risque me semble, à mon avis, inférieur à celui qui consisterait à ne plus les voir passer du tout ou à les voir passer de façon tellement globalisée que personne ne s'y retrouverait.

Mme CALANDRA

Alors, Mme RIVIER puis M. GRANIER.

Mme RIVIER

Bonsoir, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Alors, en ce qui concerne la politique de la vie associative, une réflexion était effectivement en cours. La question de l'émiettement, c'est une question éternelle qui est assez compliquée. Donc, il y a énormément d'associations qui sont demandeuses. Il y a énormément d'associations qui fournissent un travail exceptionnel et qui font beaucoup pour la vie de l'arrondissement dans différents domaines. Donc, il y a toujours une tension entre l'émiettement ou la centralisation. Ce n'est pas ça l'essentiel en fait. L'essentiel, c'est que derrière, il y a une politique et des priorités qui soient définies. Et ça, c'est en cours. Alors, il y a une autre problématique qui est qu'il y a des associations qui reçoivent des subventions depuis un certain temps. Évidemment comme leur action donne satisfaction, la tendance est à la reconduction. Mais comme les budgets n'augmentant pas, ça interdit l'accès à de nouvelles associations. Donc, là aussi, une réflexion est en cours sur cette question. Par ailleurs, sur la question des moyens que vous avez soulevée, qui est un vrai problème, qui préoccupe beaucoup les associations, à la Mairie du 20^e, nous sommes en train de mettre en place une réflexion qui va aboutir, je l'espère assez rapidement, à une création d'une bourse qu'on pourra appeler une bourse d'échange de bons procédés, de moyens. Puisqu'en fait, on peut réaliser, sur le terrain, qu'il y a beaucoup d'associations qui font des choses, un travail extraordinaire et efficace avec des échanges de bons procédés en se faisant prêter un locaux par ci, en ayant recours à tel savoir-faire, en ayant recours à des bénévoles, et qui, tout de même, ont une attitude professionnelle qui fait que les résultats sont très efficaces. Donc, l'idée se serait de mettre en place une bourse aux échanges de bons procédés qui pourrait inclure non seulement les associations entre elles mais aussi tous les acteurs autour. Je connais une par exemple qui travaille

beaucoup avec l'école qui est en face, enfin, qui lui prête des locaux, qui lui prête des outils. Voilà où nous en sommes.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GRANIER puis M. BOUAKKAZ.

M. GRANIER

Je me joins avec nos collègues du Front de gauche sur le manque de lisibilité politique que procurent les éléments. Nous nous en étions émus comme vous le précisez, M. BARGETON, avant l'été. L'annualisation des subventions devrait être la règle. Peut-être que les subventions qui sont plutôt ... Non, mais vous les donnez chaque année mais enfin, on est d'accord sur un an mais on pourrait décider de septembre à septembre et que, pendant l'été, des associations planifient leurs projets pour qu'on n'ait qu'un seul examen plutôt d'en avoir 40 à chaque Conseil d'arrondissement. C'est le cas aujourd'hui. Essayez de comprendre avant de lever les yeux au ciel. Je veux dire qu'à chaque fois, on a au moins 40 ou 70 délibérations de subvention. Tous les mois, c'est ça. Et, à ce moment-là, l'exception serait sur des événements particuliers d'associations pas prévus ou qui est vraiment... Puis, ça devrait relever d'exception pour qu'on puisse une visibilité globale. Je rejoins M. BARGETON. Ça demande beaucoup de temps mais les fiches qui sont en général adjointes à la demande de subvention sont plutôt lisibles et, quand on veut bien rentrer dedans, on se rend compte qu'une même association touche des subventions de plusieurs directions de la Mairie de Paris. Et pas au même moment. Oui mais pas au même moment. Alors, d'autres collectivités que de la région, etc. C'est très bien. Mais de différentes directions de la Mairie de Paris à différents moments... Voilà. Je ne vous raconte même pas d'aller subventionner des associations d'autres arrondissements que le 20^e, ça ne rajoute pas à la lisibilité. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, M. BOUAKKAZ puis M. HOCQUARD, Mme GUHL, M. PERIFAN. Je vous rappelle que nous avons 70 délibérations à l'ordre du jour. Donc, M. BOUAKKAZ.

M. BOUAKKAZ

Madame la Maire, il n'y a pas de système parfait en cette matière comme en beaucoup d'autres. Julien BARGETON a dressé un inventaire quasi exhaustif de ce qui a été fait pour améliorer la lisibilité, la transparence. Il faut savoir que, entre autres paramètres qui contribuent à la complexité de ce système, il y a la vie interne des associations, notamment le système des assemblées générales qui donne lieu à la production de documents, qui va intervenir dans le traitement de la subvention. Ces assemblées générales ont souvent lieu de l'été, ce qui fait que tendanciellement il y a un afflux de demandes de subvention au moment de l'automne. Beaucoup d'efforts ont été faits pour que le processus d'instruction soit raccourci et des objectifs ont été donnés et je pense que ce sera pérennisé, voire même amélioré, en tout cas je l'espère, pour que beaucoup des subventions soient votées de la plus grande masse, soient votées avant le mois de juillet. Je souhaite bonne chance à mes successeurs pour améliorer ce qui, de toute façon, est infiniment perfectible. Mais je voulais revenir simplement à l'association Autremonde qui fait un travail considérable auprès des populations très précaires sans les infantiliser, sans les traiter comme des sous-citoyens en les aidant à avoir un parcours qui prend leur réinsertion de manière globale et, en particulier, en insistant beaucoup sur leur formation et sur la valorisation de leur expertise d'usage. Ça, c'est quelque chose de tout à fait important et je souhaite vraiment que cette association, de par son activité, soit mise en exergue et soutenue autant qu'aujourd'hui et si possible plus.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Rapidement sur ce sujet puisqu'effectivement nous avons un ordre du jour très chargé. Mais quand même sur la question des associations, je ne reviens pas sur les efforts qui ont pu être faits, les efforts

de transparence qui ont pu être faits, y compris qui sont demandés à chaque fois. En l'occurrence pour la subvention dont parle là, je crois que la description de l'action est assez exemplaire. Mais moi, j'aurai juste trois souhaits à formuler si on parle des subventionnements qu'on peut avoir auprès des associations. Le premier, je viens d'en parler, c'est la question effectivement de la transparence. Donc, les délibérations se passent en transparence là-dessus. La deuxième chose, c'est que, on le voit bien, le problème qu'ont les associations, c'est le raccourcissement des délais parce que, y compris dans les subventions que nous sommes amenés à voter là, celle-là, encore une fois en est un exemple, c'est des choses qui ont déjà eu lieu ou qui sont en cours. Donc, le plus possible on pourra raccourcir, améliorer, du point de notre fonctionnement, les délais pour verser les financements aux directions d'associations, le mieux, ces associations pourront fonctionner et effectivement vous le savez ce ne sera pas des agios bancaires qui viendront couvrir une partie de frais, enfin, qui viendront ou grever les frais de fonctionnement là-dessus. Et la troisième chose de ce point de vue-là, c'est que, je crois que oui on peut souhaiter que, à un moment donné, il puisse y avoir des choses pluriannuelles ou, à un moment donné, qui puisse pérenniser les choses sur plusieurs années. En même temps, c'est un tout petit peu contradictoire avec les souhaits qui ont été émis dans la discussion aussi qui est que les choses puissent tourner. Parce qu'à partir du moment où vous avez pluriannualisé l'ensemble de vos subventions vis-à-vis de plein d'associations, vous avez, du coup, du mal à ce que derrière les choses puissent aussi circuler. Donc, il y a un équilibre à trouver de ce point de vue-là, dans ce domaine à cet endroit-là aussi. Donc, moi, sur ce sujet-là je pense que, effectivement, s'il y avait des souhaits à avoir, ce n'est pas le problème qu'on ait beaucoup à en voter, parce qu'à un moment donné, c'est aussi le contrôle qu'on a amené là-dessus, mais c'est qu'on puisse le faire le plus rapidement possible justement pour que ces associations puissent tourner le mieux possible et mener leurs actions du mieux possible.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, Mme GUHL ensuite M. PERIFAN.

Mme GUHL

Oui, moi je réponds à deux questions que vous avez posées M. GRANIER. Donc, la première qui consiste, enfin, ou en tout cas, une proposition que vous aviez faite et qui consiste à dire qu'en septembre, nous ayons bouclé l'ensemble des subventions attribuées à l'ensemble des associations. Je pense qu'en matière de soutien aux associations, il en a beaucoup qui font de l'économie sociale et solidaire et, en particulier, à la Mairie de Paris, on se pose de grandes questions sur la manière dont on doit les accompagner ces structures d'ESS et c'est les mêmes questionnements qui posent pour le milieu associatif classique. Je crois qu'il faut, à la fois, faire preuve de souplesse parce qu'en septembre, toutes les associations ne sont pas en mesure de présenter l'ensemble des projets jusqu'en septembre prochain. Donc, si on veut sélectionner simplement les grandes associations qui, elles, sont capables de produire les éléments tous les mois de septembre, effectivement, ça peut être un choix. Pour autant, il y a énormément d'associations qui, elles, décident en été, lors de leur assemblée générale, des actions qu'elles vont faire dans l'année et qui ont besoin de temps pour pouvoir écrire leur projet, le monter financièrement, aller chercher des partenariats. Il me semble que là, effectivement, s'il est souhaitable de pouvoir anticiper au maximum et de présenter une grande partie des demandes de subventions au cours du premier semestre et c'est ce qui se fait, M. BOUAKKAZ le disait très justement, c'est souhaitable. Il ne semble pas qu'il faille en ériger une règle parce que dans ce milieu-là, on a aussi besoin d'avoir la souplesse de pouvoir accompagner les structures, de pouvoir au mieux déterminer les besoins, et les besoins ne sont pas toujours financiers. La Mairie du 20^e comme la Mairie de Paris répond aussi aux besoins d'association dans le travail qui est fait d'accompagnement par des mutualisations de locaux, de services, et je fais là écho aux propos que vient de tenir Emmanuelle RIVIER, et que tout ça nécessite du temps et du travail ensemble et je crois dire, en septembre, tout est bouclé pour toute l'année, ça génère une rigidité qui n'est pas conforme aux besoins des structures. Après, vous évoquiez, à la Mairie de Paris, le fait que des associations sont quelquefois demandeuses de financement auprès de différentes délégations, alors, effectivement, c'est le cas. Sachez pour autant que les différentes délégations en question et les services font ce travail de mise en commun de l'information et que toutes les décisions sont prises en ayant tout à fait conscience du niveau de financement de la Mairie de Paris et de chacune des délégations pour les structures concernées. Alors, si, en travail en commission, vous pouvez effectivement demander l'ensemble des éléments souvent dans les délibérations, c'est noté. Ou en tout cas, moi, je sais que, me concernant, je réponds et j'ai toujours l'ensemble des informations qui

concernent le financement de la Ville de Paris. Et c'est le cas de Pauline VERON également puisque c'est le fonctionnement des services et c'est le travail des services qui nous permet de pourvoir y répondre.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, M. PERIFAN puis Mme RIVIER à nouveau et M. BARGETON.

M. PERIFAN

Merci, Madame le Maire. M. BARGETON, vous parlez de contrôle des subventions par les élus mais soyons un petit peu sérieux parce qu'il s'agit d'argent public. Comment voulez-vous que l'opposition puisse faire son travail quand 80 % des délibérations à l'ordre du jour du Conseil sont des subventions aux associations, qu'on reçoit le lundi l'ordre du jour, qu'il faut, à peu près, une journée pour imprimer l'ensemble des documents, qu'il faut au minimum deux jours pour lire l'ensemble des documents et qu'ensuite nous puissions contrôler les choses ? Non, mais peu importe. Vous voyez ce que je veux dire. Ça veut dire qu'en fait quand on parle d'un contrôle par les élus de subventions aux associations, c'est de la rigolade. On ne peut rien contrôler du tout. Et ce qui me semble important, c'est de se dire : mais quels sont les critères d'attribution ? Comment choisit-on les associations ? Qui décide sur quels critères ? Et il me semblerait important que vous puissiez nous dire en fait quels sont les critères d'attribution, qu'il y ait plus de transparence. Un certain nombre d'associations du 20^e qui ne reçoivent pas de subvention disent : mais pourquoi telle association reçoit plutôt qu'un tel ? Qu'est-ce qu'on leur répond ? La dernière chose, et je l'ai vu dans d'autres arrondissements, il serait bon quand on voit le montant des subventions qu'on vote dans cette assemblée que les associations, le jour du Conseil, ou en fait la délibération les concernant nous est soumise, puissent être présents. Ça peut être pas mal. Ça montre aussi l'intérêt qu'elles portent effectivement à cette assemblée. Et la deuxième chose, en fait, ça se fait dans beaucoup d'autres arrondissements, c'est peut-être de nous informer tout au long de l'année de ce qui est fait. Je recevais dans une autre vie antérieure, des courriers par dizaines, d'invitations des associations qui invitaient les élus, qui les tenaient informés de ce qui se fait. Ça serait aussi un moyen pour nous de mieux les connaître. Et je trouve que, quand on voit les millions, les dizaines de millions, les centaines de millions qui sont en fait distribués tous les ans par la Ville de Paris, ce n'est pas un sujet qu'on peut traiter à la légère parce que je le rappelle, c'est de l'argent public. C'est l'argent, c'est les impôts des contribuables. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors Mme RIVIER puis M. BARGETON et M. Jérôme GLEIZES.

Mme RIVIER

M. PERIFAN. Je pense tout de même que vous exagérez un petit peu quand vous nous racontez qu'il faut une journée entière pour imprimer les délibérations et deux jours pour les lire. Alors, oui, je l'ai déjà fait. Oui. Alors, non, merci. Alors, plus sérieusement, non, je pense que vous exagérez vraiment. Plus sérieusement, le contrôle, il n'est pas seulement sur le papier. Le contrôle, il est surtout sur le terrain. Donc, on se renseigne sur ces associations si on ne les connaît pas. On a un réseau qui permet de savoir ce qu'elles font. On va les voir tout au long de l'année. C'est comme ça qu'on fait le contrôle essentiellement, beaucoup plus que sur le papier. Et vous dites : il faut nous informer. Mais c'est à nous de nous informer. On n'est pas les assistés. C'est à nous d'aller au-devant de l'information, d'aller sur le terrain, de rencontrer les associations...

M. PERIFAN

Vous êtes à plein temps à la Mairie, Madame ?

Mme RIVIER

Non, vous ne pouvez pas m'interrompre.

Mme CALANDRA

M.PERIFAN, on se respecte, on s'écoute. Mme RIVIER a la parole.

Mme RIVIER

Je ne suis pas à plein temps à la Mairie. J'ai une vie de famille, j'ai un travail, je suis avocate. Je ne suis pas à plein temps à la Mairie. Je fais mon travail d'élue. Je vais voir les associations et je me renseigne. Sur chaque subvention, je me renseigne pour savoir qui est qui, est-ce que le travail est bien. Voilà. Rien ne vous empêche d'en faire autant.

Je voulais juste intervenir très brièvement sur la proposition d'un vote d'ensemble sur l'ensemble des subventions en septembre pour avoir une vision d'ensemble, enfin M. BARGETON le confirmera mais je pense que c'est techniquement impossible parce qu'effectivement, il y a un contrôle des élus, que chaque demande de subvention est instruite avec beaucoup de temps et de précaution et que, matériellement, c'est impossible d'instruire toutes les demandes au même moment. Il faut du temps pour l'instruction. Donc, je pense que, matériellement, c'est impossible.

Mme CALANDRA

M.BARGETON puis M. GLEIZES.

M.BARGETON

Oui. Puisque qu'il faut être sérieux. Je crois qu'il ne faut pas tomber, et jamais tomber dans le mythe du jardin à la française absolument parfait. L'idée qu'il y aurait qu'un Conseil d'arrondissement et qu'un Conseil de Paris qui seraient consacrés à voir toutes les subventions que nous versons est absolument impossible. Il faut améliorer le délai et, j'ajoute, comme l'a dit d'ailleurs M. BOUAKKAZ, que les délais de paiement des subventions ont été considérablement améliorés, à tel point d'ailleurs que l'opposition UMP s'en est alarmé à la première commission et m'a demandé de justifier le rythme d'accélération des subventions aux associations ce premier semestre. Donc, quand je vous entends ici, je trouve qu'il y a un petit souci de cohérence. Et donc, j'ai expliqué, d'ailleurs, à l'opposition UMP, au Conseil de Paris en première commission, que c'était, parce que nous voulons accélérer le versement des subventions que cette année, la consommation des crédits était plus rapide et, ça, je crois, que c'est quand même un élément extrêmement important. En revanche, quand vous dites : est-ce qu'on peut trouver une seule direction ? Est-ce qu'on peut améliorer des choses ? Là, je pense qu'on peut effectivement se dire qu'il peut y avoir une direction chef de file pour certaines associations. Dans les fiches qui vous sont communiquées, vous avez l'ensemble des informations, c'est-à-dire que vous avez l'ensemble des directions qui subventionnent l'association mais il est vrai que la Ville réfléchit à l'idée de dire : quand les montants sont faibles, on pourrait systématiser l'idée d'une direction chef de file sur ces sujets-là. Sur l'ordre du jour, M. PERIFAN, enfin, le nouveau règlement intérieur a considérablement amélioré les délais. Il faut, quand même, se souvenir de ce qu'étaient dans le temps, les délais dont disposaient les élus pour pouvoir prendre connaissance des dossiers. Alors, évidemment, quand on se regarde, on se désole mais quand on se compare on se console. Franchement, le nouveau règlement intérieur qui a permis d'avoir plus de distance entre le Conseil de Paris, les commissions qui sont avancées, les Conseils d'arrondissement qui sont avancés, fait que nous disposons de beaucoup plus de temps qu'auparavant pour avoir connaissance des dossiers même si... Et puis je vous déconseille bien sûr de les imprimer. Vous dites : sur quels critères ? Mais nous subventionnons les associations en fonction de la politique municipale pour laquelle nous avons été élus. Je veux dire, c'est une majorité qui a été élue par les Parisiens, qui applique ces objectifs et dans les objectifs de la politique municipale, il y a le choix des associations que nous subventionnons pour mener des actions qui correspondent aux besoins et à l'intérêt des Parisiens. Et quand vous parlez, je trouve ça extrêmement désobligeant, quand vous dites : distribuer des millions... Non, c'est l'adjoint aux finances qui vous parle. On ne distribue pas des millions. C'est pas ce côté comme ça de saupoudrage ou je ne sais pas ce que vous voulez sous-entendre en utilisant ce terme. On ne distribue pas des millions. Nous aidons, nous finançons des associations qui mènent des actions qui sont utiles, notamment pour les habitants du 20^e arrondissement. Je crois effectivement, M. PERIFAN, vous l'avez dit, il y a besoin d'un petit peu de sérieux sur ce sujet.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Je ne sais pas s'il y a un représentant d'Autremonde dans la salle. Mais bon, on va très, très loin dans la discussion par rapport à une petite subvention de 1 500 euros qui est largement insuffisante par rapport à cette association. M.PERIFAN qui est élu au moins depuis 20 ans, est en train de découvrir le fonctionnement d'une subvention de 1 500 euros et par ailleurs il a été Maire adjoint, donc je suppose qu'il a eu aussi accès donc à d'autres moyens de communication et d'information sur la subvention. Je rappellerai, quand même, que la subvention doit être affectée à une fonction très précise. On ne peut pas financer comme ça, au hasard, sans préciser une association, qu'il y a un contrôle de légalité qui est faite sur cette subvention et que les élus s'engagent pénalement s'il y a des erreurs par rapport à ça. Donc, on ne fait pas ça n'importe comment. En plus, il y a une certaine continuité dans l'espace et dans le temps, que donc Autremonde, je pense qu'on a dû les avoir au moins une dizaine de fois depuis 3, 4 ans. Donc, il y a une continuité aussi. J'espère que vous avez quand même des gens qui vous ont instruit que autrement dans les arrondissements. Vous avez des militants de UMP qui doivent connaître cette association et qui donc permettent bien sûr d'accumuler des connaissances sur l'arrondissement, sur les associations et d'en se faire une opinion et que ça nous est arrivé, notamment, quand on a eu le débat sur les crèches, de revenir sur des subventions. C'est tombé sur Autremonde, c'est dommage que ce soit sur eux. Enfin, il y a quand même une continuité dans le temps et dans l'espace. On ne va pas recommencer à zéro chaque fois et dire : d'où ça vient ? Réfléchissez et allez voir un peu plus en détail. Et bien sûr on ne va pas imprimer toutes les informations. Si vous voulez, on peut imprimer toutes les factures pour vérifier que les factures soient justes. Enfin, où va-t-on là ?

Mme CALANDRA

Alors, j'aimerais que nous arrivions à la conclusion de ce débat qui a été très riche. Je rappelle d'ailleurs que l'association Autremonde est... Il est très facile... Non, M. PERIFAN, s'il vous plaît. On ne va pas recommencer. On a énormément de délibérations à voir. Oui, une minute, M.PERIFAN mais depuis que vous êtes ici et comme chef de l'opposition, vous redemandez la parole systématiquement. Si vous voulez, c'est sans fin.

M. PERIFAN

Alors, Madame la Maire.

Mme CALANDRA

À un moment donné, il y a une question de respect de vos collègues aussi. Je vous donne la parole pour une minute. S'il vous plaît, après j'aimerais conclure.

M. PERIFAN

Madame le Maire. Je vais vous solliciter un souhait. Serait-il possible que chaque fois que je demande la parole, ou qu'un élu d'opposition demande la parole, vous ne haussiez pas les sourcils comme si c'était effectivement, que ça emmerdait, excusez-moi, tout, le monde. C'est le rôle de l'opposition. Vous n'allez pas museler l'opposition. Elle est là pour s'exprimer. Nous représentons aux 31,33% de des habitants du 20^e. Vous avez été mal habituée, Madame le Maire, pendant six ans à ne pas avoir d'opposition. Maintenant, vous l'avez. Et je ne crois pas lorsqu'on compare nos temps de parole, Madame le Maire, regardez les comptes rendus, que je parle beaucoup et souvent. Donc ça serait très agréable de ne pas voir cette réaction. La deuxième chose en fait que je demande, là encore dans ce Conseil d'arrondissement, il y a une habitude qui est étonnante, c'est que, chaque fois que je pose une question, on ne répond pas à la question. Je demande, M.BARGETON, je ne mets pas en cause des subventions et, chers collègues, on ne parle pas de cette association à 1 400 euros. Vous avez peut-être compris qu'on élargissait le débat à l'ensemble des subventions qui sont attribuées par notre Conseil. Je demande dans un souci de transparence que l'on puisse savoir quels sont les

critères de choix des associations sur lesquelles nous attribuons de l'argent public et sur lesquelles il nous est demandé de voter. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, je vais vous répondre très clairement. Les critères de choix, et si vous m'aviez laissé poursuivre vous auriez eu la réponse sans avoir besoin de refaire cette intervention, et si vous voulez qu'on compte le nombre de fois où vous prenez la parole dans le Conseil, on va le faire et vous allez voir que vous allez être surpris. Premièrement, Monsieur, les critères de choix et d'attribution des subventions sont dans les délibérations. Oh surprise ! Deuxièmement, il y a des politiques qui sont menées, que ce soit au niveau national, au niveau parisien, au niveau d'arrondissement et qui déterminent ces attributions de subventions. Je peux prendre un exemple. Par exemple, la prévention de la délinquance. Il y a un plan national de prévention de la délinquance qui a été pensé depuis un an avec tous les intervenants, le parquet, la police, les clubs de prévention, etc., les Mairies. Ce plan est décliné désormais au niveau local. Nous avons une réunion où siégeaient les Maires d'arrondissement de l'opposition, pas plus tard qu'hier avec Colombe BROSSEL qui nous a exposé la déclinaison parisienne qui s'appelle le contrat local de sécurité. Ce contrat local de sécurité va impliquer un certain nombre de subventions, notamment au club de prévention de la Ville. L'opposition est associée à tous les niveaux et d'ailleurs l'intervention de vos collègues n'était pas du tout sur le même ton que la vôtre et chaque arrondissement et je vous signale que c'est également le cas pour les arrondissements dirigés par l'opposition municipale, attribue des subventions en fonction de politiques. En plus, 90% de ces subventions existent depuis plusieurs années. Ce sont des associations qui ont pignon sur rue. Et quant à Autremonde, elle tient une braderie chaque année durant trois jours dans la Mairie du 20^e qui est d'une telle ampleur qu'il y a des queues dans la rue, qui font trois le tour du bâtiment. Donc, je pense que vous ne pourrez pas louper l'association Autremonde. Je vous encourage vivement à aller leur parler et je conclurai sur le fait, je vous rappelle, que les associations loi 1901 dans notre pays, sont indépendantes et ont une garantie d'indépendance et pour ce qui est de leurs invitations, il leur arrive de m'inviter ou pas. Il leur arrive d'inviter certains de mes adjoints ou pas. Mais en tout cas, en aucune façon, je n'exigerai d'elle qu'elle vous invite ou pas à quoi que ce soit. C'est à elles de décider qui elles invitent à leurs événements. Alors, à présent que nous avons eu ce débat de fond. Évidemment tout est toujours améliorable. Pour ma part, j'ai déjà débattu avec les responsables du Conseil régional et ainsi qu'à Paris sur des conventions pluriannuelles, ce que nous avons mis en place pour un certain nombre de politiques, notamment dans le domaine du sport, par exemple. Nous mettons en place des conventions pluriannuelles pour éviter surtout aux dirigeants des associations de passer leur temps à remplir des demandes de subventions où ils répètent à l'infini des justificatifs, des demandes par exemple pour les centres sociaux du 20^e arrondissement. Ça représente plus de 50% de l'activité des directeurs qui, du coup, n'arrivent plus à se concentrer sur leur activité d'animation de la structure. Et c'est pour ça qu'il faut aussi faire attention aux demandes de justificatifs, aux demandes d'ordre administratif, surtout quand ces associations sont composées essentiellement de bénévoles. Il ne faut pas non plus être dans la suspicion permanente. Je pense que les éléments dont nous disposons et dans les délibérations et dans les votes divers depuis plusieurs années nous permettent quand même d'effectuer un contrôle assez étendu.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

**2014 DFPE 1145 : Subvention (191.146 euros) et convention avec ABC Puériculture (16^e) pour son établissement multi-accueil L'Atelier des ours (20^e).
Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

Mme AEBISCHER

Alors, je ne fais pas un aussi long débat sur cette délibération, mais nous voulions attirer l'attention sur cette délibération qui porte sur le conventionnement avec l'association ABC Puériculture pour la création d'une chèche, l'Atelier des ours dans le 20^e arrondissement, parce qu'elle nous interroge sur la nature même de cette association qui si, le statut juridique de ABC Puériculture est bien une association loi 1901, a au fond tout de l'entreprise de crèche puisque c'est une structure qui chapeaute une vingtaine d'établissements dans tout Paris, qui a un site Internet qui a tout de la façade d'une entreprise de crèche, qui propose divers services qui vont de la garde d'enfants par des assistantes maternelles non conventionnées à la formation de personnel petite enfance. Et on est là

très, très loin de l'esprit dans lequel en général la Mairie de Paris conventionne avec des associations pour mener à bien des projets de crèches. C'est-à-dire que si on sort de crèche en régime municipal pour défendre les projets associatifs, et nous y sommes généralement tout à fait favorables, c'est parce que ce sont des associations qui portent un projet particulier sur un territoire, qui reposent sur l'implication de citoyens, qui permettent de penser autrement un projet de crèche. Là, on est bien dans un schéma complètement différent.

Mme CALANDRA

En l'absence de Mme DUCHAUCHOI, je vais répondre très rapidement. Nous avons toujours évalué l'offre de garde dans un éventail extrêmement varié. La Ville de Paris est la ville de France qui répond le mieux à la demande des gardes collectives des parents. Nous répondons aussi extrêmement bien d'ailleurs à la demande des gardes plus individuelles par la mise en réseau des Assmat, leur formation, leur contrôle, etc., et le soutien aux réseaux des Assmat mais les crèches associatives, et y compris les crèches associatives qui se sont peut-être professionnalisées, nous permettent de compléter une offre qui, sans elles, seraient incomplète. Je rappelle que même si nous sommes à plus de 50% des enfants gardés à Paris en mode de garde collectif, ça demeure encore insuffisant par rapport à la demande. Et donc il faut faire feu de tout bois et, parfois, je rappelle aussi que nous avons des locaux trop petits pour monter des crèches de type collectif, de type municipal et que, parfois, le secteur associatif répond mieux ou s'insère mieux dans ce type de difficulté de locaux plus petits par rapport à notre modèle de crèche.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DPA 1029 : Construction crèche collective 16 rue Botha (20^e)- avenant au marché maîtrise d'œuvre. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je note dans l'exposé des motifs, deux éléments un peu surprenants. L'avenant d'un montant de 21 200 euros hors taxe a pour but de mettre en œuvre des études supplémentaires, des réunions de travail et de concertation avec les riverains, parce que je suppose que ça n'a pas été fait ou mal fait avant, et c'est conforté par l'idée qu'il y aurait des réunions de référés préventifs liés à la plainte des riverains. Alors, j'avoue, je me suis rendu sur place pour regarder mais si, en deux secondes, vous pouvez éclairer mes lumières, je vous remerciais. J'ai plus cette impression de quelque chose à la va vite mais ça ne coûte pas très cher à 21 000 euros. Mais les riverains n'ont pas l'air très content néanmoins. Merci.

Mme de MASSOL

La même chose, en l'absence de Karine DUCHAUCHOI, je vais vous donner une réponse assez rapide. Effectivement, cette crèche a été construite au sommet de la colline de Belleville. C'est un terrain qui est sensible. Beaucoup de choses ont été faites pour préparer la construction de la crèche. On a d'ailleurs eu un certain nombre de réunions de travail avec tous les riverains. La poursuite de ce travail de concertation avec les riverains se justifie par l'inquiétude de ceux-ci vis-à-vis des problèmes pas liés directement à la crèche mais au fait que c'est un terrain très, très mobile. Je ne sais pas si vous connaissez le passage Plantin avec un petit immeuble, une petite maison qui a été confortée depuis de très, très longues années. Il y a des procédures qui sont en cours encore avec ce propriétaire. Le fait d'avoir la construction de la crèche juste à côté les a fortement inquiétés. Et donc, c'est dans ce but-là qu'on continue à travailler avec eux.

Mme CALANDRA

M. BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Quelques éléments. En excusant Karine DUCHAUCHOI, ça n'a pas été déjà fait parce que son petit dernier a deux ans ce soir, ce qui est une raison de mon point de vue justifiée pour son absence. Juste pour vous dire que l'insertion de cette crèche donc qui fait suite à la relocalisation de la crèche

de la rue Piat qui était extrêmement enclavée dans l'ensemble Piat-Faucheur-Envierges avec des difficultés de fonctionnement très importantes, donc, de 88 berceaux, il y a eu la construction de crèche, une rue Piat et une rue Botha sur un terrain de Paris Habitat. Donc, l'insertion a toujours fait débat mais c'est une question relativement aux habitants du passage Plantin d'une part comme l'a dit Florence de MASSOL, d'autre part de l'ensemble de Paris Habitat. Mais de fait, on a beaucoup travaillé sur l'insatisfaction avec les riverains de façon parfois conflictuelle puisque, évidemment, il y a le syndrome « Not In My Back Yard » qui peut toucher d'ailleurs tant les habitants des logements privés que ceux des logements sociaux. Donc, il y a eu toute une sorte de débat pour implanter au mieux cette crèche, aussi avec les questions de terrain. Une concertation longue. Moi, j'ai, en tant que ex-adjoint à l'urbanisme, animé nombreuses réunions de concertation. Je crois que la qualité architecturale du bâtiment et son inversion a été beaucoup travaillé. Mais c'est normal. Et on s'est engagé de longue date à travailler dans une longue concertation donc qui se poursuit et c'est logique. Je crois que le résultat relativement à ce qui était prévu et ce qui était engagé au départ est plutôt positif.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je rappelle que la topographie particulière du 20^e qui est très pentue pour une partie de son territoire est surtout sur des marnes vertes, des marnes argileuses et comme nous avons aussi beaucoup de sources puisque nous avons la rue des Rigoles, la rue de la Mare, la rue des Cascades et les sources du Nord, fait que nous avons beaucoup de problèmes d'instabilité des terrains. La Mairie, elle-même, d'ailleurs en est victime. Une partie de la campagne à Paris, la rue de Pyrénées, enfin, il y a des problèmes de glissement de terrain, d'instabilité des terrains à peu près partout et particulièrement auprès du Belvédère de Belleville, au sommet de la colline de Belleville. Donc dans ce coin-là, la moindre construction pose problème. Il y a des ralentissements de chantier, il y a des difficultés. Et en l'occurrence aussi, il y a des propriétaires privés qui ne mettent pas en sécurité leur maison. C'est le cas de la maison adjacente qui est confortée depuis des années et ce propriétaire lui-même crée des désordres chez les autres propriétaires puisque il ne souscrit pas aux travaux qui seraient nécessaires à une sécurisation globale de cet ensemble. Mais nous, la Ville de Paris, nous avons des maîtrises d'ouvrage en général correctes et nous avons fait notre travail. Simplement, il a fallu rassurer les propriétaires et travailler en concertation avec eux pour que cet équipement sorte. Mais, étant donné la demande et le sous-équipement en équipement de petite enfance, en accueil petite enfance dans ce quartier, c'était indispensable, et d'ailleurs Archipelia vient aussi d'agrandir sa halte-garderie, ce dont on se félicite. Ça a été aussi un chantier compliqué d'ailleurs pour d'autres raisons. Et bientôt une nouvelle crèche va être construite rue Piat et on se félicite de tous ces aménagements pour les parents du quartier.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

**2014 DJS 114 : Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Coopyr Sportif (20^e).
M. Epency EPARA EPARA rapporteur.**

M.PASCAL

Oui, merci, Madame la Maire. Je souhaite préciser en introduction que nous allons voter en faveur de ce projet de délibération et donc en faveur de l'attribution de la subvention prévue. Toutefois, je voulais un peu, comme l'a fait tout à l'heure notre collègue du Front de gauche, soulever une problématique de politique générale concernant le financement des associations sportives. On a déjà eu l'occasion, j'ai déjà eu l'occasion lors du précédent Conseil de m'émouvoir du fait qu'on augmentait parfois les subventions versées aux associations, non pas pour qu'elles se développent, non pas pour que leur activité croisse, mais juste pour compenser le fait que la Mairie, la majorité actuelle en lien avec la majorité précédente, a décidé d'augmenter le tarif de location des gymnases et des établissements sportifs en général. Donc, à nouveau, pour cette association-là comme pour beaucoup d'autres – j'ai pris cette association-là parce que c'était la première dans l'ordre du jour mais toutes celles qui suivent sont dans le même cas de figure – on voit que la subvention augmente uniquement pour compenser la conséquence d'une décision prise par la majorité à la Mairie de Paris. Donc, on s'étonne à nouveau de cette situation mais plus que de s'en étonner cette fois-ci, on souhaiterait vous demander s'il existe une évaluation des conséquences de l'augmentation des tarifs des gymnases et in fine est-ce qu'on s'y retrouve en termes de finances publiques ? Parce que ce qui se passe là, l'usine à gaz consistant à compenser par des augmentations de subventions, des augmentations d'ici,

d'ailleurs, en termes de prélèvement, ce n'est pas satisfaisant. Est-ce qu'il y a donc des évaluations produites sur le sujet ? Naturellement, je précise que la question se pose dans le 20^e mais elle concerne tout Paris puisque toutes les associations sportives de Paris sont confrontées à cette situation. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors, M. BARGETON et M. EPARA est Rapporteur. M. BARGETON.

M. BARGETON

Précisément, lorsque les tarifs sont augmentés, la décision est prise de compenser pour les petites associations de proximité, étant entendu que les associations plus riches qui ont des grandes, d'autres financements, qui ont d'autres ressources peuvent faire face à cette hausse de tarif. C'est donc une décision de justice qui consiste à redistribuer une partie du gain lié à la hausse de tarif aux associations qui ont le plus de difficultés pour y faire face. Et donc ça permet tout simplement, en fait, d'appliquer le principe d'équité. Au fond, si le tarif augmente, les gros clubs, ceux qui ont les capacités financières, etc., c'est normal qu'ils paient un peu plus cher, finançant ainsi le sport de proximité. Ça me paraît être plutôt une décision équilibrée et de bonne gestion.

Mme CALANDRA

M.EPARA.

M.EPARA EPARA

Oui. Madame la Maire, chers collègues, concernant cette association, je crois que M. MARTIN se trompé un tout petit peu parce que comme nous le savons tous, les subventions qui sont octroyées permettent de soutenir, de sécuriser et de pérenniser les actions dans la durée. Et dans le cas particulier de l'association Coopyr, les contrats précédents ont été réalisés. Par exemple, l'augmentation du nombre de licenciés, la féminisation du sport et le développement du sport de haut niveau. Je rappelle que l'association Coopyr, de 2012 à 2013, avait 190 licenciés et elle est aujourd'hui à 215 pour le développement du sport et de la boxe française. Elle réussit de manière remarquable à allier le haut niveau. Le haut niveau, une championne du monde élite en boxe française et un champion d'Europe junior. Cette association joue aussi un rôle social important vis-à-vis des jeunes de l'arrondissement comme dans l'ensemble immobilier du 140 rue Menilmontant, ce qui induit automatiquement l'insertion par le sport. Et je rappelle enfin que cette association a participé à l'événement Louis Lumière Plage, dont vous connaissez la réussite et le succès, en permettant aux jeunes de pratiquer la boxe française pour les quartiers environnements qui ne pouvaient pas aller au centre de Paris et surtout pour les jeunes qui habitent le quartier. Donc, franchement, M. PASCAL, honnêtement, je ne vois pas pourquoi cette association qui remplit cet acte de proximité n'aurait pas droit à une subvention de 10 000 euros pour permettre d'améliorer les projets sportifs et éducatifs des jeunes dans le 20^e arrondissement.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M.PASCAL.

M.PASCAL

Mes chers collègues, encore une fois, nous, on la vote la subvention et ce n'est pas de ça que je parlais. Évidemment que cette association est très bien. Évidemment qu'on veut la soutenir. Je parlais des plus 1 000 euros liés au fait qu'il fallait compenser l'augmentation des tarifs des gymnases. Alors M.BARGETON a répondu à une partie de ma question et je le remercie. Moi, ce que je demandais c'est est-ce qu'il y a un bilan général ? En d'autres termes, est-ce qu'on est certain que les grosses associations qui ne bénéficieraient pas, selon ce que vous avez dit, de ce surplus de subvention, couvrent bien le coût supplémentaire lié à l'augmentation des subventions dont bénéficiaient les petites ? En gros, est-ce qu'en termes de finances publiques on s'y retrouve ?

M. BARGETON

Oui, oui. Vous pouvez me faire confiance. Je regarde ça avec beaucoup de vigilance. Oui, oui. Pas de problème.

M.PASCAL

Il nous faut des chiffres.

M. BARGETON

Je n'ai pas de chiffres à vous donner là puisque vous me posez la question mais il n'y a pas de difficulté pour garder la question en tête. Mais encore une fois, sur le fond, augmenter les tarifs pour ceux qui peuvent payer plus et les compenser pour ceux qui ne peuvent pas payer, c'est... Voilà. On donne plus à ceux qui ont moins. Si, si. C'est votre question. C'était la question sur la justice sociale. Si, si. C'était précisément la question.

Mme CALANDRA

Bien, je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DPE 1029 : Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude – Marché de services – Modalités de passation. M. Mohamad GASSAMA rapporteur.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, la délibération DPE 1029 concerne donc le renouvellement du marché de nettoyage des rues parisiennes. Son vote ne pose pas de difficulté. Pour autant, elle appelle trois remarques. Le marché prohibe les motorisations diesel et biodiesel mais permet les motorisations essence de type Euro 5. C'est une norme. On regrette que, compte tenu de la durée du marché, à savoir 4 ans et de l'arrivée de la norme Euro 6 depuis le 1^{er} janvier 2014, la Ville n'ait pas pu imposer la norme Euro 6. Dans un deuxième temps, il faut aller un peu plus loin en la matière en privilégiant la motorisation électrique. Elle est à la fois plus écologique et surtout plus silencieuse pour les riverains lors des opérations matinales et tardives de nettoyage. Et troisième et dernier point, cette délibération doit être l'occasion de renouveler notre demande sur l'état du parc des engins de la DPE. La Ville possède ses propres engins de nettoyage, dont une immense majorité doit être diesel. Jusqu'à aujourd'hui, la Mairie de Paris a refusé toute communication sur ces données. Pour terminer Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaiterais naturellement que nos collègues du groupe écologiste se joignent à nous sur ces propositions d'amendement ou au moins d'explications circonstanciées quant à l'état du marché. Merci.

Mme CALANDRA

M. GASSAMA. Non, pardon. Quelqu'un a demandé la parole. Eh bien, allez-y. Non, les rapporteurs parlent à la fin traditionnellement.

Mme PRIMET

Donc, c'est juste pour dire que les communistes voteront contre cette délégation de service public puisque, actuellement, c'est le personnel de la Ville qui fait ces opérations et que, au jour d'aujourd'hui, on ne voit pas pourquoi ça passerait en délégation de service public. Que ça soit externalisé.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention. Mme SIMONNET. Oui, oui.

Mme SIMONNET

Je vous remercie. Je serais aussi brève que ma collègue. Non seulement, c'est aux services municipaux régie directe d'effectuer cela et non pas un marché de services. J'invite d'ailleurs les collègues avant de se prononcer, de regarder sur leurs tablettes et d'ouvrir le contenu du marché de services. Parce que le contenu du marché de services à clauses sociales, c'est marqué « sans objet ». Et ça, c'est quand même assez intéressant de voir le degré d'exigence, clauses sociales « sans objet ». Bien, clauses environnementales, il y a quatre lignes, bon, mais il faudrait revoir les articles, je ne sais où. Je ne les ai pas trouvés. Donc, oui, il faut, au contraire, remunicipaliser et non pas externaliser. Donc au niveau du groupe Front de gauche Place au peuple, nous voterons contre cette délibération.

Mme GUHL

Je vais simplement répondre à la question des clauses sociales. Simplement pour dire qu'il y a actuellement de nombreux groupes de travail et une réelle volonté politique à Paris d'inclure dans tous les marchés des clause sociales qui peuvent être un débouché pour les structures d'insertion par l'économique mais qui peuvent également être, pour les entreprises, une manière de s'engager donc dans ce grand défi qui se pose à nous et qui est l'insertion de personnes fragiles et que, effectivement, si ce marché-là ne le contient pas, c'est qu'il a été préparé en amont de cette nouvelle ambition de mandature, qu'on est vigilant depuis maintenant plusieurs mois à ce que les services intègrent les clauses sociales à chaque fois que c'est possible et à chaque fois qu'on sait qu'une offre existe, que le travail est fait avec le pli, avec toutes les structures d'insertion que donc sur ce sujet, effectivement, il faut là aussi un peu de temps, laisser les services et les élus prendre en main à la fois les ambitions politiques qui ont été affichées et les mettre en pratique au quotidien.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire, de me laisser réintervenir. Mes chers collègues, moi je trouve juste hallucinant la remarque de Mme SIMONNET. Si on peut penser une seule seconde qu'une entreprise qui est candidate à un marché public le fasse en dehors des clous par rapport à l'URSSAF, par rapport à son pourcentage de salarié handicapé, par rapport à beaucoup de choses. Objet social. Sans objet, c'est ce que vous avez dit.

Mme CALANDRA

Je vous propose qu'on laisse parler M. GRANIER parce que je trouve son intervention fascinante. Et ensuite, on va lui répondre.

M. GRANIER

Non, mais je respecte. Je m'en réfère au code des marchés publics tout simplement. Par contre, vous la trouverez sans doute moins fascinante mon intervention, et notamment pour Mme GUHL. On essaie d'exposer des éléments qui devraient normalement recevoir votre soutien et vous répondez sur des trucs techniques et qui ne devraient même pas faire l'objet de deux secondes de débat. Mais, non, mais c'est vrai. Le code des marchés publics sera respecté. Je fais confiance à tout le monde là-dessus et notamment aux services. En revanche, j'aurais souhaité vous entendre et vous voir ne pas voter ou vous abstenir sur cette délibération eu égard à nos proposition, Mme GUHL.

Mme CALANDRA

Alors, qui souhaite expliquer, M. GLEIZES par exemple, à M. GRANIER ce qu'est une clause sociale et ensuite répondre sur la question de fond du diesel parce que, là, je crois qu'on ne parle pas du tout de la même chose. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui. Il y a plusieurs questions alors. Sur l'histoire de la motorisation, là, en cinq minutes, c'est compliqué d'avoir l'étendue du sujet. Donc, on vérifiera d'ici au Conseil de Paris ce qu'il en est exactement. Par contre, il y a quelque chose qui me surprend davantage, c'est sur la délégation de

services publics puisque je siége à la Commission parisienne des services publics. Et normalement, il y a un avis en amont par rapport aux délégations de services publics, et dans la Commission qui s'est réunie, dans laquelle on est trois de l'arrondissement d'ailleurs à ma droite et à ma gauche, ce sujet n'a pas été abordé, ce qui me surprend. Normalement, il y a un avis au moins de la Commission sur cette DSP qui est quand même pour des montants relativement élevés. Donc, il y a vérification par rapport à ce point-là. Donc, peut-être que notre vote changera entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris. Dans l'attente, on vote la délibération.

Mme CALANDRA

Alors, est-ce que tout le monde est intervenu ? Alors, je passe la parole à M. GASSAMA. Juste une chose sur l'avis du comité, du service public. Il est peut-être possible que cette chose ait été décidée dans la précédente mandature. Étant donné qu'actuellement, dans les Conseils présents, on déstocke, si j'ose dire, les délibérations qui étaient restées coincées dans les tuyaux dans la précédente mandature – vous savez toujours que les fins de mandature posent toujours ce type de problème – ça ne m'étonnerait pas que l'avis ait été demandé durant la précédente commission, enfin, celle qui... Voilà. Mais je ne peux pas vous le garantir mais je pense que ça doit être une histoire comme ça. M. Renaud MARTIN.

M. MARTIN

Juste une incise mais je le dis sans être sûr de moi-même, donc j'ai l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître, mais c'est une hypothèse instruite que je vais quand même vous soumettre pour répondre à votre question sur Euro 5. C'est que je ne suis pas sûr que les engins en question aient les mêmes normes de pollution que les voitures particulières et je pense que sur ces engins-là, nous en sommes encore qu'aux normes Euro 5 contrairement aux voitures particulière qui sont effectivement passées en Euro 6.

Mme DASPET

Très rapidement. Alors, je suis très étonnée que Julien BARGETON n'en ait pas parlé, n'ait pas réagi tout de suite, mais juste sur la question des clauses sociales dans les appels d'offres de la Ville de Paris, pour avoir été et être toujours en partie membre de la CAO de la Ville, quand on écrit dans un cahier des charges ou dans un compte rendu d'attribution de marché clauses sociales : Sans ou sans objet – c'est une formulation extrêmement maladroite, on s'en est tous beaucoup émus – mais ça veut dire simplement qu'on renvoie à la loi. Donc au respect du droit du travail, etc. ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de clauses sociales. Ça veut dire qu'il en a pas de plus que ce qu'il y a dans le marché. Après, j'ai bien entendu ce que disait Antoinette GUHL sur le travail qui était fait et je pense que dans le 20^e, on est assez en avance là-dessus, notamment sur les chantiers d'insertion, les clauses d'insertion dans beaucoup de contrats nous liant à des prestataires ou liant nos bailleurs à des prestataires. C'était juste une précision technique.

Mme SIMONNET

Merci, mais en fait je connais un petit peu mieux peut-être visiblement que mes collègues en face qu'est-ce que ça veut dire ces clauses sociales. Et je pense que la Ville a quand même par le passé beaucoup communiqué sur le fait qu'elle souhaitait vraiment faire un effort pour justement aller au-delà des obligations de la loi. Et là, même quand on externalise, on n'est pas capable d'aller au-delà et on se limite simplement à l'application de la loi. Donc, franchement il n'y a rien de glorieux là-dedans. Et je le répète, sur le nettoyage, la propreté au niveau de la Ville de Paris, le recours en régie publique permettrait non seulement d'avoir une meilleure efficacité du travail rendu aux Parisiennes et aux Parisiens et en plus permettrait de diminuer les coûts. Parce que si vous croyez que le retour à une externalisation et aux partenaires privés permet de diminuer les coûts, c'est une erreur car une entreprise privée, elle a besoin de dégager des bénéfices. Mais bon. Ce sujet-là de toute façon, je pense que nous n'allons pas le clore ce soir. Il va durer pendant toute la mandature. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors, je crois que je peux peut-être passer la parole au rapporteur, M. GASSAMA.

M. GASSAMA

Merci, Madame la Maire. Bon, effectivement, c'est un marché de renouvellement de services publics parce que le marché arrive à terme le 18 avril 2015. Et donc, effectivement, la Ville de Paris et la Maire de Paris souhaitent pouvoir ouvrir la consultation et donc que les entreprises puissent soumettre. Sur un point, un point de vue pour répondre à M. GRANIER, Mme Anne HIDALGO a, pendant toute la campagne où on s'est confrontés, réaffirmé son envie que la Ville de Paris soit précurseur sur tout ce qui est moteur électrique donc de l'électrique dans la Ville. Et donc si la propreté peut apporter sa part à l'édifice, elle le fera. Mais en tout cas, la clause qui éradique effectivement le diesel est un engagement de la Ville de Paris et donc de Mme Anne HIDALGO et donc je pense qu'ici on peut tous souscrire à cela.

Mme CALANDRA

Bien, écoutez. Nous allons passer au vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DFPE 1378 : Convention avec les Restaurants du Cœur et Sodexo pour la collecte des "bébés-restos du cœur" de décembre 2014. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

M. PASCAL

Oui, Madame la Maire. Donc, au groupe UMP, nous allons naturellement soutenir ce projet de délibération. Nous allons voter pour. Je souhaitais juste dire qu'il y en a en effet une problématique spécifique à la petite enfance, à la toute petite enfance en matière de précarité et que, donc malheureusement, ce genre d'opération est nécessaire et est appelée à se développer. Je voulais juste dire que, je vais me permettre, si vous le voulez bien, on fait un petit peu de politique, que le gouvernement aurait pu intervenir sur le sujet. Il y a en effet un nouveau fonds européen qui vient d'être mis en place. Il s'appelle FEAD, le Fonds Européen d'Aide aux Démunis. Ce fonds prévoit des crédits à destination des personnes en situation de précarité et le gouvernement, donc la majorité de gauche, a fait le choix que ces crédits ne soient pas fléchés en faveur de la petite enfance mais qui soient exclusivement fléchés en faveur d'achat de produits de première nécessité : du riz, des pâtes, etc. Bon, je ne rentre pas dans le détail. Mais il y avait la possibilité en tout cas pour le gouvernement de faire un arbitrage différent et d'aider toutes ces associations qui interviennent en matière d'aide alimentaire et, notamment, celles qui interviennent au profit des très jeunes enfants. Beaucoup d'associations disent régulièrement que trouver du riz, trouver des boîtes de conserve, trouver des pâtes, c'est pas toujours facile mais c'est, en tout cas, beaucoup moins compliqué que de trouver des couches pour bébés, des petit pots ou des produits ou même des vêtements pour les très jeunes enfants. Donc, nous, nous allons voter pour cette délibération mais j'interpelle parmi nos collègues, ceux qui siègent au Parlement, alors M. ASSOULINE n'est pas là aujourd'hui, Mme CARREY-CONTE est là. Je ne sais pas si elle fait encore partie de la majorité au Parlement, je ne sais pas. Mais en tout cas, on vous interpelle. Vous allez avoir, dans quelques semaines, à voter le budget. Pensez, lors de débats sur les crédits relatifs à l'aide alimentaire, à l'hébergement d'urgence, au cas spécifique de ces très jeunes enfants. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien, je vous rappelle que pour ce qui est de la Ville de Paris et spécifiquement de la Mairie du 20^e, dans nos commissions d'attribution de places en crèche, nous réservons 25% des places aux enfants des familles en grande précarité en amont, c'est-à-dire justement ne pas être obligé de placer des familles en situation de survie avec des bébés mais précisément d'être pris en compte dans le cadre d'une crèche, donc dans des conditions plus stables et plus pérennes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DAC 1189 : Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association de Culture Berbère (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 SG 1022 : Subvention (4.000 euros) à l'Association de Culture Berbère (ACB) (20^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

M. PASCAL

Je vous remercie. C'était en effet dans mon intention de coupler les deux interventions puisqu'en fait une même question se pose. Il n'y a pas tellement de problème de fonds, de mon point de vue, à délivrer ces subventions. J'ai juste une interrogation, enfin, une demande de confirmation : est-ce que dans les deux cas, il s'agit bien de la même association parce qu'en regardant attentivement les documents qui nous ont été communiqués, certes, l'association porte le même nom, il y a le même président, il y a la même adresse mais les statuts visiblement n'ont pas été déposés à la même date selon qu'on regarde l'un ou l'autre des documents. Donc, je me suis demandé à un moment s'il avait deux associations homonymes qui bénéficiaient toutes les deux d'une subvention de 4 000 euros ou bien si c'était la même association qui pour, une question X ou Y, n'avait pas signalé qu'elle demandait aussi une subvention ailleurs. Bref, on est dans un cas assez concret au regard de la discussion que nous avons eue tout à l'heure de difficulté à se prononcer sur le bien-fondé de l'octroi d'une subvention. J'ai quand même un peu poussé les investigations. A priori, je n'ai pas vu de loup. Donc, nous soutiendrons les deux projets de délibération. Mais j'aimerais bien quelques éclaircissements sur les conditions dans lesquelles ces dossiers ont été instruits et est-ce qu'on est bien conscient qu'il s'agit de la même association ? Merci.

Mme CALANDRA

Alors, je vais donner la parole à M. BOUAKKAZ mais alors factuellement, je pense que c'est extrêmement simple. Comme ce ne sont pas les deux mêmes administrations, les deux mêmes services, ils ont des bases de données différentes et l'un doit avoir conservé d'anciens statuts et l'autre a les nouveaux statuts, mais c'est la même association. M. BOUAKKAZ.

M. BOUAKAZZ

Madame la Maire, cher M. PASCAL, je vous confirme qu'il n'y a pas de loup en Kabylie. Il y a quelques chacals et quelques sangliers. C'est une région fort agréable et fort belle que je vous incite à visiter quand vous le voudrez mais la Kabylie dans le 20^e est incarnée par cette belle association, grande association qui fait depuis 30 ans un travail considérable et qui ne manquera pas alors, j'en suis certain, de vous inviter à diverses manifestations. Si je prends la parole, ce n'est pas simplement comme autochtone du 20^e et de la Kabylie, mais c'est surtout pour attirer votre attention sur la situation particulièrement difficile de cette association qui doit se séparer de deux permanents parce que sa situation financière est extrêmement précaire. C'est une association qui est bien connue de tous les élus et de beaucoup d'habitants du 20^e arrondissement et je serais d'avis que notre assemblée mette en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour qu'une bienveillance particulière s'exerce en faveur de cette association qui fait un travail considérable dans un contexte que vous connaissez de promotion de la laïcité, de l'égalité hommes-femmes et d'une culture qui est multimillénaire et qui, malgré les différentes invasions, diverses et variées, aspire à survivre encore plusieurs milliers d'années dans le 20^e et ailleurs. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, je passe la parole à Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Merci. Oui, je suis tout à fait d'accord avec M. BOUAKAZZ sur le travail formidable mené par cette association sur laquelle je rapporte en tant qu'adjointe à l'égalité femmes-hommes. Donc, je voudrais juste en dire deux mots. Il y a, au sein de cette association, un groupe qui s'appelle Femmes d'ici et de là-bas, qui mène un travail très important pour permettre aux femmes de se dégager des injonctions et des assignations de genre qui leur sont faites pour occuper l'espace public et également

pour prévenir et réparer les questions de violence. Donc, ce sont des problématiques particulièrement cruciales et donc, effectivement, il faut vraiment prendre bien soin de cette association, qu'elle ne disparaisse pas puisqu'elle mène un travail dans le quartier qui est essentiel auprès d'une population qui en a grand besoin.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Effectivement, c'est une association qui est très bien connue de la Mairie du 20^e depuis très longue date et qui est issue de l'histoire des migrations dans notre quartier. C'est une association qui travaille beaucoup, Mme RIVIER l'a dit, sur la question d'égalité femmes-hommes, sur les questions de la laïcité, sur les questions culturelles aussi et elle est très active. Il y avait aussi une équipe de foot de jeunes à une époque, je me souviens. Je ne sais pas si elle continue toujours. Moi, j'y ai assisté à des débats avec Yves LACOSTE sur des questions de géopolitique liées au Maghreb, enfin, bref, elle est bien tenue, elle est intéressante et elle agit sur beaucoup de plans et donc nous souhaitons aussi l'aider. Alors, si elle est en difficulté, moi, ils ne m'ont pas sollicitée mais on va regarder ce qui se passe et si on peut les aider. Bon, je vous sollicite pour un vote s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Ah, pardon, M. PASCAL.

M. PASCAL

Merci. Vraiment, ce sera très court. Qu'on soit bien d'accord encore une fois. Je n'intervenais pas sur l'association elle-même mais sur l'illustration peut-être d'un dysfonctionnement administratif et d'un certain cloisonnement entre les services qui fait qu'on est conduit au sein d'une même séance à avoir deux subventions différentes à voter pour une même association, sans que le lien soit explicitement fait et avec, encore une fois, des documents d'informations qui ne sont pas totalement en phase. J'ai tout à l'heure parlé des statuts mais il y a aussi, lorsqu'on regarde les états financiers, quelque curiosité, voilà, des points sur lesquels il n'y a pas totalement cohérence entre les deux documents. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Non, mais les deux subventions viennent du fait qu'il y a des subventions qui sont émises pour des objets, des activités différentes, par des directions différentes de la Ville après que, par exemple, il puisse y avoir la même base de données, c'est-à-dire qu'une centralisation informatique soit faite sur les statuts, le Conseil d'administration, etc., les données de base pour constituer le dossier, normalement, ça devrait être fait. C'est l'objet du logiciel Sympa, en l'occurrence, visiblement, il y a eu un bug. Ça peut arriver mais le logiciel Sympa sert justement à rassembler dans un seul lieu, si j'ose dire, les informations concernant les associations. Oui, Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Oui, juste très brièvement. Il y a effectivement le logiciel Sympa. C'est un très gros logiciel, très complexe, je ne peux pas vous dire combien il y a d'associations mais il y en a énormément. Il est en cours d'amélioration.

Mme CALANDRA

Donc, en tout cas, ces questions-là qui surgissent ailleurs sont soumises au comité de travail sur le logiciel Sympa qui pourrait être plus convivial puisque moi, j'y suis allée pour essayer d'inscrire, de faire client mystère pour une inscription d'association ... Il y a un peu de marge de progrès dans la convivialité. Donc, si, au passage, on pouvait leur demander de débayer cette affaire, ce serait une bonne chose.

Après consultation des membres, la délibération DAC 1189 est adoptée

Après consultation des membres, la délibération SG 1022 est adoptée

2014 DFA 14 : Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier)-Autorisation-signature. M. Renaud MARTIN rapporteur.

2014 DFA 1009 : Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier)-Autorisation-signature. M. Renaud MARTIN rapporteur.

2014 DFA 1019 : Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports public de surface. M. Renaud MARTIN rapporteur.

M. BLANDIN

Oui, juste une explication de vote succincte. Bien, écoutez. Cette délibération a quelques manques. En fait, les annexes n'indiquent pas certaines fourchettes sur le nombre de panneaux, d'espérance de nouveaux contrats vont couvrir, enfin, on a des petits manques dedans. Donc, effectivement, on va s'abstenir sur ces deux délibérations et je crois qu'on posera sûrement un vœu au Conseil de Paris.

Mme CALANDRA

Très bien. Donc, à présent, je passe la parole à Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, alors, moi, ce que je voulais dire sur ces délibérations. Je sais que le cadre légal ne nous permet pas de refuser qu'il y ait la position de publicité sur des palissades de chantier, sauf si la collectivité décide que sur tel périmètre, on décide qu'on est en zone patrimoine protégé et donc, il y a interdiction de mettre des publicités. Certes. Maintenant, il y a, quand même, un engagement de la Ville à vouloir, en tout cas, dans le discours, réduire l'envahissement publicitaire dans l'espace public. Je trouve qu'il eut été plus pertinent de faire des allotissements géographiques plutôt que de faire des allotissements qui distinguent les chantiers privés des chantiers publics. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'en fait sur les chantiers publics, en tout cas, ceux qui dépendent directement de la Ville, la Ville, elle, si elle souhaite vraiment s'engager dans la réduction d'envahissement publicitaire en espace public, peut décider qu'elle n'a pas recours à la publicité sur ses palissades. Or, forcément, j'ai eu le sentiment qu'avec cette distinction entre, finalement, la convention avec JC Decaux d'un côté et puis avec Clear Channel de l'autre dans la distinction public-privé, finalement on va vouloir certainement nous dire que dans un esprit de concurrence mais de concurrence « équitable », ce sera un argument sans doute supplémentaire pour que la Ville continue à recourir aux publicités sur les palissades. Alors, je pense qu'on doit vraiment batailler bec et ongle pour réduire l'empreinte de la publicité dans l'espace public et notamment les palissades. Surtout que les palissades, il y a plusieurs dans Paris où on a pu constater que même à la fin des travaux, eh bien, les palissades avec leur publicité dessus dureraient bien plus longtemps que la durée des travaux parce que ça permet une rentrée financière conséquente. Donc, nous ne voterons pas favorablement pour ces délibérations. Nous voterons contre. Et on trouve aussi que dans le, je ne sais pas comment on pourrait dire, l'antipub bashing, il y a, y compris dans les délibérations qui nous sont présentées aujourd'hui, il y a soi-disant un engagement à ce qu'on fasse aussi de la fresque murale, artistique, dans l'accompagnement des publicités. Je trouve tout ça assez hypocrite. Si on fait vraiment sur les palissades, on s'émancipe de la publicité et on laisse vraiment en tous les cas partout où les palissades dépendent des travaux sur lesquels la Ville de Paris a la main de A à Z et on laisse vraiment des palissades de libre expression comme on a déjà pu le développer mais voilà... Pas d'hypocrisie à ce sujet. Je vous remercie. Et juste pour terminer, bon, de toute façon, nous aurons, nous présenterons un vœu plus global sur la question de la publicité car ce débat devra nous animer car, à partir du 13 juillet 2015, on aura à débattre des conditions d'application du RLP sur la capitale et des moyens que la Ville se donne pour veiller à son application. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, Mme RIVIER a demandé la parole.

Mme RIVIER

Oui, merci Madame la Maire. Donc, une fois n'est pas coutume. Le groupe écologiste est d'accord sur ce point avec Mme SIMONNET. Nous aussi, nous appellerons à voter contre puisque cette délibération pose plusieurs problèmes, enfin, ces délibérations. Alors, juste quelques points éléments de contexte, le gaspillage énergétique. Alors, il faut savoir quel les panneaux de 8 m² déroulants et éclairés ont une consommation qui équivaut à la consommation annuelle d'une famille de trois personnes en appartement. Je ne sais pas si vous imaginez. Je les groupe. En tout cas, mon intervention concerne l'ensemble des délibérations. Deuxième souci, la pollution visuelle. Donc, c'est la question de l'invasion publicitaire. Un panneau de 8 m², ça s'impose. On ne peut pas y échapper et ça enlaidit la plus belle ville du monde. Troisième souci : la sollicitation publicitaire permanente. On n'a pas le choix de regarder et d'être capté par ces panneaux. Pour un minimum de liberté d'expression, il faudrait réduire le format de ces publicités à 2 m² maximum et séparer les affiches en 4 cases de 50 par 70. C'est en tout cas ce que nous préconisons depuis un certain temps. Sur les chantiers alibi, je rejoins tout à fait ce qu'a dit Mme SIMONNET. On peut prendre l'exemple de l'hôtel de Laffemas, place des Vosges qui a défiguré pendant deux ans la place des Vosges alors qu'aucun travail ne s'y déroulait. Et finalement la question du prix. Alors c'est vrai que la redevance, c'est un beau pactole pour la Ville mais ça n'empêcha pas, quand même, de se montrer exigeant et de demander des extinctions la nuit, plus d'extinction la nuit, des réductions de format, des droits de regard sur les affiches. Il y en a certaines qui sont carrément sexistes. Il faudrait que la Ville ait un contrôle plus important sur ces affiches et ça passe évidemment par des modifications réglementaires. C'est pourquoi nous appelons à voter contre l'ensemble de ces délibérations.

Mme PRIMET

Bon, je ne vais rejeter plus mais nous aussi on sera contre.

Mme CALANDRA

Alors, M. BARGETON et ensuite je passe la parole au Rapporteur, M. MARTIN, à moins que ce ne soit l'inverse. C'est comme vous voulez. Vous vous arrangez tous les deux.

M. MARTIN

Alors, je voulais simplement faire une distinction entre les différentes délibérations qui sont au vote ce soir parce qu'il y en a une qui me paraît être une délibération qui concerne les abribus, qui relève d'une décision qui a déjà été prise pour un marché d'implantation de nouveaux abribus dans la capitale et il s'agit simplement, mes chers collègues, d'assurer un tuilage entre les deux marchés, c'est-à-dire de faire en sorte que nous puissions équiper la Ville de nouveaux abribus sans pour autant que nous démontions les abribus et que les usagers se retrouvent sans abribus. Je pense que cette délibération, quels que soient les débats que nous pouvons avoir autour de la publicité, la décision ayant été prise, est une délibération proprement technique. Et vous imaginez bien qu'en tant qu'adjoint en charge des transports et des déplacements, je sois particulièrement attaché à ce que nous puissions conserver dans le renouvellement l'ensemble des abribus pour nos usagers. Ensuite, sur les autres délibérations, moi je ne vais pas faire le débat à moi tout seul sur les différents enjeux. Ils ont été décrits. Il y a des enjeux financiers importants et que dans le contexte qui est le nôtre, je pense qu'on ne peut pas non plus négliger cet aspect. Il y a des enjeux écologiques qui sont non moins importants. Je vais juste simplement rappeler quelque chose, c'est que ces nouveaux marchés remplacent des marchés qui ont été faits en 2000, sous des mandatures évidemment précédentes, que ce sont des marchés de 15 ans dont la durée a été réduite dans le cadre du règlement local de la publicité que nous avons voté en 2011. Donc, voilà. Je n'en dis pas plus sur cette délibération parce qu'on voit bien qu'il y a là des enjeux de société et que le débat, je l'espère, au Conseil de Paris, permettra d'avancer sur un vote unanime de ces délibérations.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. BARGETON.

M. BARGETON

J'ai bien fait d'écouter M. Renaud MARTIN, j'ai bien fait d'attendre effectivement ce qu'il avait dit. Je vais essayer de vous convaincre, au moins de vous abstenir sur cette délibération, sur ces délibérations en répondant aux inquiétudes et aux interrogations qui ont été soulevées. Il s'agit donc des panneaux publicitaires sur les palissades de chantiers, publics et privés, routiers et hors routiers. M. MARTIN l'a très bien dit. Je pense que le sujet abribus est un sujet tout à fait différent. Il s'agit du tuilage sur une décision qui avait été prise dans la précédente mandature. Je crois qu'on ne peut pas mélanger ces deux sujets. Alors, tout d'abord, je voudrais revenir sur ce qu'a dit Mme SIMONNET en matière de procédure. Je crois que le fait d'avoir procédé non pas par périmètre mais en distinguant les types de chantier et en concernant tout Paris et en utilisant le gré à gré est précisément ce qui nous permet aussi de maintenir une diversité d'opérateurs parce que sans ça, l'allotissement géographique aurait eu pour tendance naturelle de favoriser des opérateurs historiquement extrêmement bien implantés. Et je pense que pour l'intérêt financier à long terme de la Ville de Paris, il est bon qu'il reste plusieurs opérateurs en matière de publicité. Donc, ça c'est la raison sur le périmètre et d'ailleurs c'est ce qui s'est passé. Le gré à gré avec ce nouveau découpage a évité un monopole d'intérêt privé à Paris, premier point. Deuxième point, la durée mais M. MARTIN l'a dit, on a réduit la durée. Donc, je crois que ça devrait satisfaire tout le monde et cela permet d'équilibrer le contrat, notamment pour la redevance. M. MARTIN l'a également dit, le règlement local de publicité est intégralement respecté. La Ville ne s'engage pas sur un volume de publicité. Cela dépendra du nombre, de la durée, de la localisation, du volume des chantiers et notre règlement local de publicité, M. BLANDIN, il est plus strict que le code de l'environnement. Et donc s'il y a une hausse des recettes, elle n'est pas liée à une hausse de volume publicitaire. Je tiens à rassurer tout le monde là-dessus. Elle est liée uniquement au fait qu'il y a eu une volonté de deux opérateurs de se maintenir. Et ce qui est important, c'est vraiment de voir ça, c'est qu'il n'y a pas un volume garanti de publicité plus important dans ces conventions. La sécurité routière, l'impact sur le paysage, le protocole de bonne tenue des chantiers seront pris en compte. Autre sujet, je voudrais essayer de convaincre, Mme RIVIER. Les panneaux de 12 m² ont été supprimés dans le règlement local de publicité. L'inter distance a été ajoutée, ce qui est une nouveauté. Il y a également une limitation par linéaire de chantier. Un effort considérable a été fait pour améliorer l'insertion paysagère de la publicité, à la fois par le RLP et par les conventions telles que nous les pensons désormais. Sur le développement durable, je ne voudrais pas être trop long mais l'une des sociétés, il n'y a pas Clear Channel, c'est CBS, l'une des sociétés s'engage à ce que toute l'électricité provienne d'un certificat vert. L'énergie sera à 100% LED qui réduit la consommation de 70%. Toutes les encres d'impression pour affiche sont écologiques, recyclables et biodégradables. 97% en poids du mobilier est recyclable, les métaux et le verre. L'ensemble des véhicules utilisés pour l'affichage et l'entretien des mobiliers sur le territoire parisien sera converti en électrique, 100% électrique en 2017. Eh oui, des expérimentations sont menées également pour le verdissement des palissades mais aussi la récupération des piles ou l'art dans la rue. Vous trouvez que c'est hypocrite, Mme SIMONNET ? Moi, je pense que les avancées sont intéressantes et sont toujours bon à prendre. Pour l'autre partie, Decaux, il s'engage là aussi à ce que les matériaux soient durables, métal 100% recyclable ou bois labélisé éco responsable des forêts françaises. L'électricité verte sera produite en Île-de-France de façon renouvelable. Tous les panneaux seront recyclables. Le photovoltaïque sera utilisé si c'est possible. 100% des affiches sont recyclées, etc. et l'habillage des palissades également sera recyclable, bref, l'effort qui est fait en matière d'obligation d'écologique et de développement durable est sans commune mesure avec ce qui existait par le passé. Enfin, la redevance. La redevance, oui, on passe de 6,5 millions à 8,7 millions, soit plus 27%. Moi, je trouve bien que des entreprises, de grandes entreprises, des grands groupes publicitaires financent aussi nos politiques municipales parce que sinon c'est les contribuables qui financent. Donc, je veux dire voter contre, c'est aussi voter contre la recette. Il faut aussi voir par quoi on le remplacera. Dans un contexte où la dotation globale de fonctionnement de la Ville de Paris va baisser de 200 millions d'euros, où les péréquations vont augmenter de 60 millions d'euros, c'est-à-dire un choc exogène de 260 millions d'euros en 2015. Renoncer à des recettes de 8,5 millions d'euros par an, c'est aussi une responsabilité extrêmement importante parce qu'il faut les remplacer. Ça veut dire qu'on augmente les impôts, qu'on fait autre chose, etc. Ce n'est pas notre choix. Moi, je pense que le rôle d'une collectivité est aussi d'utiliser l'ensemble des outils qui sont en disposition pour trouver des ressources. Hausse de la contribution des publicitaires pour la Ville, progrès écologique, respect strict du règlement local de publicité voire amélioration, maintien d'une diversité des opérateurs. Franchement, quoi qu'on pense de la publicité sur le fond qui n'est pas le débat, ce n'est pas le débat. On n'est pas là. Vous l'avez bien dit même SIMONNET. On n'est pas dans la révision du règlement local de publicité qui interviendra plus tard et qui n'est pas le sujet.

Précisément, ce n'est pas voir si on va apporter les améliorations, si on va modifier ça. Là, en l'occurrence, la procédure respecte parfaitement le RLP tel qu'il existe et voire l'améliore. Il va beaucoup plus loin que ce qui existait sur tous les sujets que je vous ai cités et notamment la durée. Nous aurons ces débats-là. Ils sont légitimes. Ils sont justifiés au moment du règlement local de publicité. Je crois qu'il faut répondre à la question qui nous est posée et objectivement, honnêtement, si on compare les conventions telles qu'elles sont aujourd'hui passées avec ce qui préexistait, je crois vraiment que tout le monde pourrait considérer qu'un pas supplémentaire important d'amélioration dans toutes les directions a été franchi.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Là, on a un débat très technique par rapport à ces trois délibérations. Mais j'aurais replacé dans un contexte un peu de la structure parisienne. Cette délibération est présentée dans tous les arrondissements et on ne peut pas donc l'amender en arrondissement. Donc, la position des écologistes par rapport à ça, c'est de faire le débat qui a lieu actuellement donc au Conseil de Paris, de proposer des amendements pour ne pas rester sur une impasse, notamment par rapport à ce qui est en cours et donc d'amender donc la délibération au niveau du Conseil de Paris. C'est pour ça que, en cohérence avec d'autres arrondissements, on a voté contre. Donc, voilà, ce n'est pas pour faire une obstruction uniquement. Ce n'est pas une question uniquement 20^e, c'est vraiment une question parisienne. Voilà, cette délibération donc, elle est présentée à l'identique dans pas mal d'arrondissement. C'est dans cette logique-là que nous votons contre et nous aurons le débat au Conseil de Paris par ce que bien sûr il y a des améliorations à faire là-dessus. Il a quand même beaucoup de *greenwashing* par rapport à ça, c'est-à-dire que bien sûr il y a plein de choses écolos, mais quand même le problème principal, c'est l'invasion de la publicité et que, bien sûr, l'arbitrage qui est fait entre la publicité versus des recettes de financement. On sait très bien que ces recettes sont recherchées dans un contexte. Mais ce débat, c'est vraiment un débat au niveau du Conseil de Paris. C'est pour ça que, quand on ne peut pas l'amender en arrondissement, on maintient donc notre position.

M. BARGETON

D'un mot, je comprends votre position. Ce n'est pas l'invasion de la publicité n'est pas en cause pas là. Encore il n'y a pas de hausse du volume publicitaire. Le sujet sur la place de la publicité dans la Ville, il sera traité de façon générale règlementairement. Donc, ici, ce que j'essaie de vous démontrer, c'est que ces conventions, elles améliorent l'existant et qu'elles ne traduisent pas du tout, au contraire, elles ont apporté des améliorations, une invasion de la publicité. Quoi qu'on pense sur le fond du rôle que la publicité a à jouer dans cette Ville, dans son histoire, etc. ce n'est pas le débat. On pourrait l'avoir ce débat-là. On l'aura à un moment. Mais ce que j'essaierai d'expliquer j'étais un peu long. Excusez-nous mais paradoxalement je pense qu'avec le nouveau règlement intérieur, j'ai plus de temps en Conseil d'arrondissement qu'en Conseil de Paris. Donc, vous aurez bénéficié de cette explication. Mais on n'apportera pas cette modification-là en tout cas. Donc, j'étais un peu long dans mon explication. Je vous l'apporterai de nouveau dans le Conseil de Paris. Je pense que pour la bonne pédagogie, etc. c'était bien aussi de le dire. J'ai compris que je ne vous ai pas convaincu là, ce soir. On essaiera de travailler ensemble sur ces sujets-là. Je pense qu'on pourra avancer.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Bien, M.GRANIER.

M.GRANIER

En termes d'explication de vote, nous avons été particulièrement sensibles, contrairement à d'autres membres de la majorité, aux arguments de M. BARGETON et notamment sur un certain équilibre financier. Il faut être cohérent parce que s'il s'agit rapiécer les recettes, il y a des contributions en

entreprises privées à certains chantiers. C'est équilibré dans la mesure où ça ne se transforme pas comme certaines nationales en banlieue parisienne avec des panneaux complètement moches mais quand c'est fait dans le cadre respectueux de la pollution visuelle qui n'atteint pas des niveaux délirants, c'est très bien. Nous voterons en faveur de cette délibération.

Mme CALANDRA

Vous avez d'ailleurs pu constater avec la bâche du chantier de la Mairie du 20^e que nous sommes une Mairie qui fait attention. Et ce qui ne m'empêche pas de voter pour ces délibérations mais aux effets visuels et notamment sur les bâches importantes de la publicité. Mais ça veut dire aussi renoncer à des possibilités de recettes. C'est toujours un arbitrage qu'il faut considérer. À présent, nous avons eu un débat très complet. Je remercie les différents intervenants car il était tout à fait passionnant. Je vous consulte.

Après consultation des membres, la délibération DFA 14 est adoptée

Après consultation des membres, la délibération DFA 1009 est adoptée

Après consultation des membres, la délibération DFA 1019 est adoptée

2014 SG 1033 : Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Quartiers du Monde Arcueil (94). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

Mme RIVIER

Compte tenu de l'heure tardive, je me désinscris.

Mme CALANDRA

Je vous en remercie. Alors, je sais que vous vouliez mettre en avant vraiment le travail de l'association mais vous y renoncez sagement. Alors, maintenant, nous allons passer à l'examen des vœux. Ah, oui, pardon. Conformément à notre règlement intérieur, évidemment, je vous consulte sur les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

2014 DASCO 1125 : Caisse des écoles (20^e) - Subvention (221.878 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2014 DDCT 14 : Subventions (50.000 euros) et conventions avec 4 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville (14^e, 18^e, 19^e et 20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2014 DDCT 30 : Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2014 DDCT 66 : Subvention (3.000 euros) et convention à l'association AOCSA La 20^{ème} chaise pour son projet « D'habitant à citoyen ». Mme Virginie DASPET rapporteure.

2014 DDCT 67 : Subvention (2.500 euros) et convention à l'association Archipelia pour son projet d'initiation au journalisme « particip'actif » auprès des habitants du quartier Piat-Faucheur- Envierges (20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2014 DDCT 72 : Subvention (1.500 euros) à l'association Aux Mille Lieux pour son projet « Mutothèque Acte IV : le lieu fédérateur », boulevard Davout (20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2014 DDCT 104 : Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Autremonde (20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

MA20.2014.151 : Signature d'une convention avec l'« association du Jardin Partagé de Casque d'Or » mettant à sa disposition une parcelle de terrain dans l'extension du jardin Casque d'Or située au 41, rue des Haies Paris (20^e), pour un usage de jardin partagé. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2014 DDCT 85 : Subventions (7.000 euros) à 4 associations et convention avec 1 association pour leurs actions visant à élargir la participation à la démocratie locale. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2014 DFPE 1159 : Subvention (102.495 euros) et avenant n°1 avec l'association Crescendo (11^e) pour la crèche collective Coccinelle (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1160 : Subvention (137.744 euros) et avenant n°1 avec l'association Crescendo (11^e) pour la structure multi-accueil Vivre au jardin (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1161 : Subvention (187.356 euros) et avenant n°1 avec l'association Crescendo (11^e) pour la structure multi-accueil Fontarabie (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1162 : Subvention (155.260 euros) et avenant n°1 avec l'association Crescendo (11^e) pour la structure multi-accueil Belleville (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1163 : Subvention (602.663 euros) et avenant n°1 à l'association Crescendo (11^e) pour la structure multi-accueil Les Robinsons (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1188 : Subvention (324.826 euros) et avenant n° 1 avec l'association Enfant Présent (20^e) pour la crèche familiale préventive Panoyaux (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1190 : Subvention (109.431 euros) et avenant n° 1 avec l'association Enfant Présent (20^e) pour la crèche collective Panoyaux (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1216 : Subvention (66.715 euros) et avenant N° 1 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20^e) pour la halte garderie Le Petit Relais (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1311 : Subvention (474.492 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche en appartement Framboise (19^e et 20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1312 : Subvention (509.775 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour l'établissement Crèche Collective Laïque du Quartier du Père Lachaise (20e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1313 : Subvention (211.493 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20^e) pour la crèche familiale Sainte Amélie (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1314 : Subvention (340.864 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20^e) pour la crèche collective Sainte Amélie (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DJS 40 : Subvention (20.400 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2014 DJS 115 : Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Ménilmontant Patro Sport (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2014 DJS 116 : Subvention (17.400 euros) et convention avec l'association Paris Sport Club (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2014 DJS 119 : Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association A.J.A (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2014 DJS 120 : Subvention (48.200 euros) à l'association Plus loin (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2014 DDCT 16 : Subventions (29.000 euros) à cinq associations au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.

2014 DDCT 18 : Subventions (83.800 euros) à 22 associations et conventions avec 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.

2014 DDCT 19 : Subvention (4.500 euros) à 3 associations au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.

2014 DDCT 20 : Subventions (36.000 euros) à 2 associations et convention (36.000 euros) avec 1 association au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.

2014 DDCT 21 : Subvention (26.400 euros) à 3 associations au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.

2014 DDCT 89 : Subvention (41.000 euros) à 8 associations au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.

2014 DFPE 1352 : Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Strata'j'm Paris (20^e) pour le fonctionnement de son espace jeux « Maison des Jeux » et de son annexe. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2014 DJS 159 : Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association AMJC Les Hauts de Belleville (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2014 DJS 278 : Subvention (3.000 euros) à l'association Pazapas Belleville (11^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2014 DJS 281 : Subvention (4.000 euros) à l'association Handy et Manchu (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2014 DJS 309 : Subvention (2.000 euros) avec l'association BLVL Festival (13^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2014 DPP 1018 : Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association AOCSA La 20^eme Chaise au titre de la prévention de la délinquance. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2014 DASCO 1032 : Subventions (16.900 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 20^e arrondissement et conventions avec 2 associations. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2014 DAC 1067 : Subvention (50.000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac – La Scène internationale francophone (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1149 : Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association CEMAFORRE, Centre d'Études des Médiateurs Artistiques Formation Recherche, (45100 Orléans). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1166 : Subventions (15.700 euros) à 7 associations (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1167 : Subventions (20.000 euros) à 10 associations (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1307 : Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association DELIDEMO (12^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1341 : Subvention (1.000 euros) à l'association Croqu'Anime (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1344 : Subvention (1.000 euros) à Belleville en vue(s) (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1423 : Subvention (40.000 euros) et convention d'équipement avec l'association La Dalle aux Chaps (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1433 : Subventions (2.000 euros) à l'association APDV centre d'art (12^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1476 : Subventions (20.000 euros) à 3 associations (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DJS 301 : Centre d'animation Ken Saro Wiwa (20^e) - Tarifs de location de la salle de spectacle. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DVD 1052 : Etudes de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché. M. Renaud MARTIN rapporteur.

2014 DAJ 1004 : subvention (47.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'accès au droit (18^e, 19^e et 20^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

2014 DDEEES 1087 : Subvention (5.000 euros) à l'association des Commerçants Bellevillois pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20^e). M. Weiming SHI rapporteur.

2014 DDEEES 1088 : Subvention (7.500 euros) à l'association La Colline du XXe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20^e). M. Weiming SHI rapporteur.

2014 DDEEES 1130 : Subvention (2.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de Saint-Blaise pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20^e). M. Weiming SHI rapporteur.

2014 DDEEES 1185 : Création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public. M. Weiming SHI rapporteur.

2014 DLH 1104 : Réalisation 5, impasse des Chevaliers (20^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (HSF). Mme Hélène VICQ rapporteure.

2014 DLH 1139 : Acquisition-réhabilitation de logements sociaux 5 rue de La Plaine (20^e) - Modification des prêts garantis par la Ville (1.109.698 euros) demandée par Coopération et Famille pour 10 logements. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2014 DU 1099 : Crèche 42-44 rue Piat (20^e)- adjonction au bail à construction accordé à Paris Habitat OPH après déclassement du domaine public. Mme Hélène VICQ rapporteure.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées

3. Vœux

Mme CALANDRA

Pour ce Conseil d'arrondissement, neuf vœux ont été déposés, quatre par le groupe UMP, trois par le groupe Front de gauche Place au peuple et deux par le groupe communiste Front de gauche. Je vous

demande, étant donné qu'il y a des riverains dans la salle, membres de l'association des riverains de la porte de Montreuil qui écoutent nos débats attentivement, certes, depuis déjà un bon moment, je vous demande de m'autoriser à inscrire à l'ordre du jour avant les autres vœux, le vœu portant sur la question des biffins et de la porte de Montreuil. S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose que nous examinions ce vœu en premier lieu, ce qui permettra aux riverains de la porte de Montreuil de pouvoir rentrer dans leurs pénates un peu plus tôt. Il n'y a pas d'opposition.

- **V20.2014.216: Vœu relatif aux biffins et à la situation dégradée de la Porte de Montreuil, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Front de Gauche - « Place au peuple ! ».**
- **V20.2014.217: Vœu de l'exécutif relatif à la Porte de Montreuil.**

Mme SIMONNET

Mes chers collègues, ce n'est pas la première fois bien évidemment que nous avons eu dans ce Conseil le débat sur la situation des biffins ou des marchés dits à la sauvette. C'est la première fois néanmoins depuis l'élection, dans notre nouvelle configuration et je souhaiterais vraiment qu'on puisse avoir ce débat de façon beaucoup plus sereine que dans la mandature précédente mais surtout qu'on commence par un constat. Les mesures engagées dans l'ancienne mandature ont échoué. La situation ne s'est absolument pas améliorée. Elle devient de plus en plus invivable, non seulement pour les riverains avec la dégradation dans l'occupation de l'espace public. Elle devient invivable pour ceux qui travaillent, je pense notamment aux nombreux commerçants de la porte mais je pense aussi par exemple à tous les salariés de la CPAM, qui se rendent chaque jour dans une situation d'un quartier extrêmement dégradé. J'aimerais aussi qu'on entende que la situation est de plus en plus difficile également pour les revendeurs et les acheteurs de ces marchés-là. Donc, on voit bien que la stratégie, sous l'ancienne mandature, qui a finalement prévalu à la fois un laisser-faire et qui encourageait les mesures de répression ont échoué parce que la répression et, comme d'ailleurs, on était plusieurs dans cette assemblée à le dénoncer dans l'ancienne mandature, la répression ne règle rien. Au mieux, elle déplace le problème ponctuellement dans une journée voire dans une semaine mais généralement les choses, finalement, par la répression ne s'améliorent pas, voire même pire s'aggravent parce que le contexte de tension est même renforcé. Alors, il ne s'agit pas de dire que non plus que rien n'a été fait. Il y a le projet de recyclerie et même si nous avons toujours soutenu le projet de recyclerie, nous avons toujours émis un doute sur la corrélation entre le projet de recyclerie et l'impact sur le quartier de la porte de Montreuil, tout simplement parce que ce n'est pas trente contrats d'insertion qui vont pouvoir contribuer à diminuer le nombre d'hommes et de femmes qui, pour survivre, pour la plupart, essaient de revendre les objets collectés dans, souvent dans nos poubelles d'ailleurs. Et nous avons par contre, en Conseil de Paris, obtenu qu'il y ait, dans le projet de recyclerie, une expérimentation, soit d'un espace régulé de vente directe, soit un biff-converter, c'est-à-dire la possibilité pour les biffins de pouvoir vendre directement, près de la recyclerie, les objets collectés. À l'heure d'aujourd'hui, je voudrais avoir une information sur qu'est-ce qu'il en est de l'expérimentation de ces deux hypothèses car à ma connaissance, elles n'ont pas avancé. Donc, il peut y avoir par ailleurs des difficultés, mais je n'ai pas le sentiment que les différentes associations qui peuvent réfléchir là-dessus aient été associées. Et surtout, pour terminer, je souhaite vraiment qu'on réalise que refuser, comme il a toujours été hélas le cas dans cet arrondissement, d'expérimenter d'autres modes de marché régulé sur des lieux bien ciblés dans des cas de concertation avec les habitants et surtout pour que ça ne soit pas 24h/24, 7j/7 est de plus en plus nécessaire car la situation continue à se dégrader. Et non seulement elle est invivable, mais en plus on frôle chaque jour des situations d'incidents majeurs, qui risquent d'être majeurs. Je ne reviens même pas sur la fermeture d'une partie de la rue au-dessus du périphérique qui peut être compréhensible pour des questions de sécurité, mais comme elle occasionne un report modal du marché sur le haut de la Rotonde on est toujours avec les mêmes problèmes de sécurité au niveau du périphérique. Franchement, il est temps enfin qu'on expérimente autre chose. Moi, je peux vous dire que par exemple le marché régulé, autorisé à Montreuil, Croix de Chavaux, une fois par mois avec 200 biffins se passe très bien. À la fin de la journée de ce marché, les biffins avec leurs bénévoles, leurs associations, nettoient totalement les lieux. Tout est récupéré, mis dans les poubelles, les services de la propreté sur la Croix de Chavaux. Je parle sur le marché une fois par mois qui a eu lieu sur la Croix de Chavaux qui se fait réaliser dans le cadre d'une concertation discutée avec les élus de Montreuil. Moi, j'ai encore rediscuté, pas plus tard qu'à la fête de l'Huma avec les élus de Montreuil, ils sont satisfaits et contents

de cette expérimentation-là. Eh oui ! C'était d'ailleurs une très belle de l'humanité et ce mot-là, l'humanité, quand on parle de la misère, il me semble très important de l'avoir en tête. Et pour terminer, Madame la Maire, vous étiez opposée à ces expérimentations de carré des biffins parce que vous estimiez qu'il fallait d'abord s'attaquer aux causes de la misère et non pas banaliser et instituer ces marchés qui sont pour vous, de toute façon, quelle que soit leur régulation, indignes. Et cette partie partie-là de vos raisonnements, je pouvais l'entendre et le respecter. Hélas, regardez la situation. Le gouvernement actuel ne prend aucune mesure pour s'attaquer à la misère. Donc, cette situation va empirer, ne serait-ce que par les mesures gouvernementales qui sont prises. Donc, plus que jamais, il est urgent d'innover et de penser des choses alternatives car la situation et des riverains et des biffins ne peut qu'empirer par le laisser-aller qui prévaut aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors. Sur ce vœu, y a-t-il des demandes de parole ? M. GRANIER.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, nous sommes très sensibles à toutes les mesures qui proposent des recycleries et l'insertion de personnes en grande difficulté. Le vœu proposé par Mme SIMONNET retient notre attention sur deux points. Que les élus soient informés de l'avancement de l'expérimentation lancée en novembre 2013 avec Emmaüs coup de main, c'est tout à fait normal. Encore faut-il avoir laissé le temps que l'expérimentation se déroule pour en arriver à des conclusions, Mme SIMONNET. Je pense qu'il est peut-être temps effectivement que ces conclusions nous soient présentées. En revanche, vous évoquez des marchés régulés, autorisés. Je ne vois pas tellement quelle réalité cela recouvre. Il en existe déjà, si on parle de vente directe, ça c'est l'expérimentation qui a été mise en œuvre. Ensuite, à la porte de Montreuil, il n'y a pas de biffins qui recyclent des produits trouvés dans la rue ou autres. Il y a des vendeurs à la sauvette et là, on n'est pas du tout d'accord. D'ailleurs Mme CALANDRA, je demande que vous mainteniez vos propos en Conseil de Paris, en date du 12 novembre 2013 où je vous cite : « je vois mal la Ville de Paris légaliste, accréditer la vente à la sauvette. » Je rappelle également, Madame la Maire, que vous avez été opposée à un carré des biffins et qu'il n'y en a jamais été question, qu'il y en ait porte de Montreuil en arguant à juste titre que toutes les entités consultées, les habitants, les commerçants, les puciers étaient contre. Alors, vous demandez à ce qu'il y ait une consultation, Mme SIMONNET. Je rappelle puisque ce sont les propos de Mme CALANDRA en Conseil de Paris que vous n'avez même pas pris la peine d'assister à ces consultations à l'époque porte de Montreuil, on peut consulter, consulter. Tout le monde est contre. Maintenant, ce qu'on souhaite à Madame la Maire, on demande de tenir vos engagements, quitte à avoir recours à la force publique au nom du respect à la tranquillité auquel on doit les habitants de la porte de Montreuil et je vous remercie ce soir l'amicale des riverains de la porte de Montreuil pour leur présence parce que la situation est intenable. Elle est proprement intenable et je ne parle pas des éléments de réinsertion, des travailleurs et trente postes. Je pense que c'est déjà très bien. Plus, ce serait encore mieux mais notons quand même le premier geste, je parle de tout ce qui est autour et qui rend proprement la vie insupportable aux habitants de la porte de Montreuil. Merci pour votre attention.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui, alors, c'est dommage qu'on n'ait pas présenté les deux vœux. Donc, je vais faire une explication un peu de méthode et de la position donc des élus écologistes. Donc, le sujet des biffins était un sujet de controverse lors de la mandature précédente sur lequel nous nous sommes souvent opposés sur la question du carré des biffins et que donc le carré des biffins est un lieu de cristallisation de débat entre nous. Sauf qu'aujourd'hui, face à un problème qui est très important suite à la fermeture de la passerelle qui a reporté la question des biffins, de manière générale, donc sur l'ensemble de la porte de Montreuil, nous sommes confrontés à l'obligation de trouver des solutions. C'est pour ça que nous avons travaillé sur un vœu commun qui sera présenté après celui-ci qui apporte des solutions complémentaires à la question des carrés de biffins. Notamment ce qui est important, c'est de

reconnaître la notion de biffe, c'est-à-dire ces métiers de réparation et qui apparaît depuis pas mal de temps et que donc des gens ont des compétences. Ils récupèrent du matériel, ils réparent, ils revendent et que ça c'est important donc de qualifier ces personnes qui font ce travail-là. L'autre élément important aussi, c'est qu'on veut mettre en place une économie circulaire et donc la question du recyclage de tous les déchets – alors déchets matériels, je ne parle pas de déchets alimentaires qui sont un autre problème – est très important dans nos quartiers parce que ce n'est pas normal aussi de laisser s'accumuler des tonnes de déchets. L'autre élément important aussi, c'est le fait qu'après les débats de la mandature précédente, a été mise en place la recyclerie et que cette recyclerie doit gagner beaucoup plus en ampleur et donc permettre de générer bien sûr plus de trente emplois parce qu'aujourd'hui on sait que c'est très insuffisant. Et l'autre élément important aussi qui est dans le vœu qui sera présenté par la suite, c'est la question de la rémunération des apports, c'est-à-dire de considérer qu'il y a un rôle social qui n'est pas uniquement de la réparation, mais les apports, la récupération et donc, par exemple, que ça soit de la récupération des métaux, que ça soit de la récupération de canettes ou que ce soit la récupération de verre et qu'il est normal de rémunérer de type d'activité. Néanmoins, sur la question du carré des biffins dit marché régulé autorisé donc tel que c'est dans le vœu de Mme SIMONNET. Il faut savoir que donc ce carré des biffins existe déjà donc dans le 14^e, dans le 10^e arrondissement, que c'est une solution parmi d'autres. Nous aurions aimé que nous parlions aussi de ces marchés régulés, autorisés parmi l'ensemble des solutions qui vont être présentées dans le vœu de l'exécutif. C'est pour ça que nous nous abstenions sur le vœu de Mme SIMONNET et que, bien sûr, nous voterons le vœu de l'exécutif. Je ne reviendrai pas sur la partie de réaménagement de la porte de Montreuil qui sera présentée, qui est un élément très important, c'est-à-dire qu'un problème particulier, il faut monter en généralité et avoir une solution pour l'ensemble du quartier parce que ce ne sont pas uniquement quelques personnes. Il faut des solutions pour tous les habitants. Il faut assurer donc le vivre ensemble et le vivre ensemble c'est de prendre tous les habitants, les biffins mais aussi donc les commerçants aussi donc les habitants qui sont dans les tours et trouver une solution pour le quartier et aussi, un autre élément important qui dans les considérants du vœu de l'exécutif, c'est de considérer que ce problème n'est pas que le problème du 20^e arrondissement. C'est un problème de l'ensemble de Paris. C'est un problème qui concerne aussi Montreuil, qui concerne aussi Bagnolet, qui concerne d'autres villes et que donc il faut aussi une solution à la fois francilienne et à la fois parisienne. Donc, c'est pour ça que nous avons travaillé sur le vœu de l'exécutif.

Mme CALANDRA

Alors, M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

En quelques mots et puis pour vous effectivement. Il faut dire que sur ce sujet, il y a donc un vœu de l'exécutif qui a été travaillé, comme le rappelait M. GLEIZES, par rapport à cette question. Pourquoi cela ? Parce que je pense que, même si c'est un sujet récurrent qui était aussi présent dans l'ancienne mandature, je pense qu'il faut poser un certain nombre de sujets par rapport à cette porte de Montreuil et les biffins, les nuisances qu'il peut y avoir par rapport à la question de la porte de Montreuil. La première chose qu'il faut rappeler sur la question de la porte de Montreuil, c'est qu'on a deux phénomènes. Le premier, c'est effectivement, le fait qu'on soit face à une misère sociale qui fait qu'effectivement on a tout un certain nombre de gens qui, n'ayant pas d'autres moyens que de vivre de la bif ou de vivre de vente ou d'achat de recyclerie ou de recyclage, on a une augmentation de la population qui fait recours ou qui fait appel ou qui va vendre ce qu'elle peut aller vendre à cet endroit-là. La deuxième chose qui est importante aussi à rappeler que je voudrais rappeler, c'est qu'on est quand même à un endroit, qui est un endroit particulier. C'est pour ça je préfère en parler avec la Croix de Chavaux. Enfin à la porte de Montreuil, on est aussi à un endroit où vous vous trouvez sur un nœud autoroutier dans lequel vous avez quatre voies, cinq voies ou même huit, je crois, à cet endroit-là plus particulièrement, une difficulté ne serait-ce que de pouvoir traverser l'endroit. Bon, il y a aussi cette dimension-là qu'il faut prendre en compte là-dessus, y compris aussi avec, on va dire, une circulation, on va dire aussi avec un aménagement de cet endroit-là qui n'est adapté, notamment par exemple par rapport à la question des puces. Parce que des puces, il y en a à Montreuil. Il y en a aussi à d'autres endroits, il y en a à la porte de Clignancourt. Et les puces à la porte de Clignancourt, même si on se trouve aussi à la porte de Paris, sont beaucoup plus adaptés du point de vue architectural, sont beaucoup plus adaptées du point de vue urbain que l'endroit dans lequel se trouve cet endroit-là. Donc, il y a deux phénomènes et deux questions qu'il faut traiter par rapport à ça. La

première question évidemment, c'est la question du fait qu'il y a une question sociale à laquelle la Mairie ne peut pas répondre de manière uniquement et ça ne peut pas être que la Mairie qui répond. Et la deuxième chose, c'est la question de l'aménagement urbain. C'est pour ça que vous retrouvez, dans la question du vœu, ces deux questions qui sont posées. La première, je ne vais y revenir parce que déjà des choses ont été dites sur cette question, c'est de dire qu'il n'y a pas rien qui a été fait, pour répondre à Mme SIMONNET. Quand on travaille sur la question de la recyclerie. Quand il y a une recyclerie qui a été ouverte, il n'y pas rien qui a été travaillé. L'intervention des forces de l'ordre, c'est aussi, d'une certaine manière, aussi une forme du fait qu'à un moment donné parce qu'il y avait des problèmes à cet endroit-là, il y a eu une augmentation de la présence policière, notamment à travers la présence de CRS à cet endroit-là. Mais ce n'est pas le moyen de résoudre le problème parce qu'on ne peut pas résoudre un problème de cette nature et un problème social et un problème urbain qui se posent à cet endroit-là, simplement en disant : on va renforcer la présence de la police. La présence de la police, à cet endroit-là, n'est qu'un pis-aller par rapport à ça. Donc, c'est pour ça que, la question est à la fois de dire que, par rapport au projet de recyclerie, il faut effectivement travailler à ce qu'il soit mieux adapté, à ce qu'il soit adossé à une déchetterie. Qu'à cet endroit-là effectivement, on peut commencer à travailler sur une expérimentation, sur la rémunération des apports destinés au recyclage, chose qui n'était pas faite précédemment et ce que propose le vœu. Et puis deuxième grand aspect des choses, il faut travailler à un vrai projet urbain à cet endroit-là et ce projet urbain devra se travailler, c'est la proposition que vous voyez dans les différents attendus de l'exécutif qui sont là, avec la communauté d'agglomération Est ensemble. Évidemment dans le cadre d'un projet urbain qui soit un projet urbain entre la Ville de Paris, la ville de Montreuil, la ville de Bagnolet, les différentes SEM qui pourraient réfléchir à des actions communes à cet endroit-là. Pourquoi est-ce qu'il faut poser les choses de cette manière-là ? Parce que si on ne pose pas les choses de cette manière-là, on ne répondra qu'à une partie du problème. Si par exemple on dit : bon écoutez, voilà, il faudrait avoir une intervention policière, je reprends cette question-là, plus importante. Effectivement, peut-être qu'à un moment donné on réglera plus les choses et qu'il y a un certain nombre de problèmes qui seront réglés. Mais on ne réglera pas le problème de cet endroit-là et le problème lié à la question de la porte de Montreuil. Si on dit : on va simplement régler le problème en disant : on va ouvrir un carré des biffins et prendre ce qui se fait à d'autres endroits à Montreuil par exemple. L'exemple a été donné par rapport à la Croix de Chavaux. On ne réglera pas le problème qui fait que ce nœud autoroutier, et je parle de ça, avec un grand trou au milieu qu'est la porte de Montreuil, ne sera pas réglé parce que la configuration dans laquelle se trouve cet espace, cette porte de Montreuil, on n'aura pas réglé la question et le problème qui fait qu'on est effectivement à un endroit qui mériterait un aménagement et un projet urbain autre que celui qui est là. Donc, voilà ce que propose le vœu, c'est quelque chose qui, de ce point de vue-là, à mon avis, donne des pistes, propose aussi, je veux dire un certain nombre de réponses précises, concrètes, y compris par rapport à ces questions qui sont posées, y compris par rapport à la question de la recyclerie, y compris par rapport à des questions d'expérimentation, y compris par rapport à la mise en place de cadres de travail précis sur cette question et c'est pourquoi je vous proposerais, Mme SIMONNET, de retirer votre vœu pour que nous puissions adopter, tous ensemble, sur cette question peut-être que ça sera la première fois ici mais que nous puissions adopter, tous ensemble, un vœu qui soit un vœu d'avenir sur la question de la porte de Montreuil. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, M. GRANIER et Mme VICQ ont demandé la parole. M. GRANIER.

M. GRANIER

Très rapidement. Merci, Madame la Maire. Chers collègues, vous vous planquez derrière votre petit doigt. Tantôt j'entends qu'il faut recycler des produits, etc. Nous on parle des tas d'immondices qui sont laissés par des bandes de mafias qui sont en train de vampiriser cet endroit et qui pourrissent la vie des habitants comme jamais. Vous nous répondez que la sécurité ou les CRS sont un pis-aller à une situation qui, si on fait un carré des biffins ou si on réaménage le trou au milieu, devrait bien se passer. Mais on parle de notions de sécurité basiques qui pourrissent la vie des habitants de la porte de Montreuil. Nous voterons ce vœu, Madame la Maire, si vous vous engagez- le vœu de l'exécutif, pas celui de Mme SIMONNET, si vous vous engagez à réellement mettre les moyens pour que la sécurité et je ne parle pas des biffins. Les habitants de la porte de Montreuil n'ont rien contre les biffins. C'est simplement, toute cette faune qui traîne là-bas et si vous vous engagez à mettre les

moyens nécessaires pour que ce soit un peu plus vivable, on peut leur accorder ça quand même, Madame la Maire, aux habitants de la porte de Montreuil, nous voterons le vœu avec l'exécutif.

Mme CALANDRA

Bien. Mme VICQ.

Mme VICQ

Je ne vais pas forcément revenir sur la question des biffins mais plutôt avec la casquette d'adjointe à l'urbanisme. Vous l'avez dit effectivement, c'est une situation qui est compliquée, qui est invivable et qui nécessite, M. HOCQUARD l'a dit, un vrai projet urbain. Il y a vraiment urgence, du coup, à remettre sur l'établi la question de la porte de Montreuil et que la Ville de Paris se saisisse, dans la poursuite des réflexions qu'on engage sur la ceinture verte et dans le cadre de la géographie prioritaire de la politique de la Ville, de ce secteur. Ce projet, il doit se traduire par une intervention qui est forte, très forte on le constate tous quand on y va sur les espaces publics et sur les équipements. Il doit être partagé mais ça, ça a été dit, avec les villes de Montreuil et de Bagnolet. Il doit être partagé avec les habitants mais ça va sans dire. Il doit être le moyen de réduire la coupure que constitue le boulevard périphérique, de réaffirmer le lien avec Montreuil par l'aménagement du rond central. Tous ces sujets que l'on connaît mais qu'il faut maintenant mettre en œuvre. Il doit aussi être le moyen d'opérer une mixité de ce secteur-là. C'est un secteur qui est très résidentiel et ça fait partie des objectifs de la mandature que de rééquilibrer en activité et en emploi l'Est parisien. Et puis, il faut qu'on puisse proposer des équipements, des équipements qui répondent à l'intégration sociale et économique de ces habitants qui, comme le dit le vœu, sont dans une situation très précaire. Donc, on avec ce vœu-là, on apporte également vis-à-vis de la Mairie centrale l'enjeu de travailler urgemment sur la porte de Montreuil pour l'avenir.

Mme CALANDRA

Alors, M. BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci, Madame la Maire. Je voudrais dire évidemment quelques mots en réponse à l'interpellation de la Mairie centrale sur les grands projets de renouvellement urbains à Paris puisqu'ayant en charge au niveau de l'Hôtel de Ville, je voudrais juste rappeler que la configuration de la porte de Montreuil est exactement la même de celle que nous avons porte des Lilas, il y a une dizaine d'années. Donc, imaginons les problèmes sociaux du fait de la dégradation du climat social, et je partage le fait que les solutions par le gouvernement actuellement ne risquent pas, malheureusement, d'apporter des solutions. Qu'aurions-nous à la porte des Lilas si nous n'avions pas engagé le grand projet de renouvellement urbain ? Rappelons-nous qu'il y a dix ans, il y avait déjà des ventes de voitures cassées et un environnement très dégradé, de la prostitution. Malheureusement donc, le constat fait que, également à la porte de Vincennes, s'il n'y avait pas eu la première phase du grand projet de renouvellement urbain avec la requalification de l'avenue, nous aurions toujours les stations-service avec la prostitution. Donc, rappelons-nous un peu, à l'échelle, le temps du projet urbain est long et il met du temps à être élaboré, ce sont des investissements lourds mais nous avons porté sur le long terme des projets, à Saint-Blaise, qui ont fini par aboutir, à la porte des Lilas qui ont abouti rapidement, à la porte de Vincennes, il y a eu des premières phases de travaux, il y a eu des études urbaines, ou une première phase, n'ont malheureusement pas été concluantes. C'est souvent complexe ces projets. Nous avons relancé une deuxième phase et maintenant un projet de ZAC va être engagé et il va complètement requalifier l'espace. Sur la porte de Montreuil, cela a déjà été dit dans cette enceinte lors de nombreuses réunions publiques, mais je crois que, vis-à-vis de tous les nouveaux élus et des riverains qui sont ici présents, il faut rappeler qu'il y a eu une démarche aussi d'étude urbaine engagée dès 2003 et que, malheureusement, et comme ça a été le cas de la première phase pour la porte de Vincennes, ces études n'ont pas été concluantes pour des raisons techniques. Simplement à la porte des Lilas il était possible de couvrir le périphérique pour un coût de l'ordre de 100 millions d'euros dans la configuration. Par analogie, sur la porte de Montreuil, les premières études techniques ont révélé un coût de 35 millions d'euros et il s'avérait que des deuxième phases d'étude technique en 2008-2009, qui n'étaient pas prévisibles précédemment, faisaient que les parties de périphériques au-dessus de la porte de Montreuil sont en béton

précontraint, qui imposent de casser et de reconstruire l'ensemble de l'anneau, ce qui fait que le coût de couverture n'est plus de 35 mais de 85, voire même jusqu'à 100 millions d'euros. Donc, c'est quelque chose qui était non prévisible avant 2008. C'est une réalité technique et en plus la configuration de l'espace est complexe. Donc, la définition d'un projet urbain est difficile, comme c'était le cas d'ailleurs à la porte de Vincennes. Finalement, on y arrivait en s'y reprenant une deuxième fois. Mais dans la porte de Montreuil, c'est compliqué. Donc, depuis, des nouvelles phases d'étude ont été encore engagées et on n'est pas encore arrivé à aboutir. Donc techniquement, avant tout techniquement, pour porter un projet bien cohérent et financièrement mais, bien entendu, comme on n'a pas lâché l'affaire sur Saint-Blaise, on a fini par définir un projet qui est en travaux et qui est train de se réaliser, je crois, pour le bien de toute la population, comme à la porte de Vincennes, on a redéfini une deuxième phase d'étude en projet urbain avec des financements, un vote je crois qui a été très largement partagé d'un projet d'aménagement de plusieurs dizaines de millions d'euros. Bien entendu, pour le grand projet de renouvellement de la porte de Montreuil, nous ne lâcherons pas l'affaire et l'exécutif municipal et bien engagé à faire aboutir ce projet urbain qui, de toute façon, sera indispensable sur le moyen terme. Nous espérons bien que d'ici quelques années nous pourrions aborder dans la concertation avec la population et dans cette assemblée la réalisation d'un projet urbain qui requalifiera complètement l'espace public et en lien avec, évidemment, toutes les propositions qui sont développées dans ce vœu d'exécutif sur le volet urbain.

Mme CALANDRA

Non, attendez. On respecte le règlement intérieur. Donc, je donne la parole à M. Loïk LE BORGNE et ensuite Mme GUHL.

M. LE BORGNE

Très brièvement pour répondre à une interrogation signalée sur le volet bif, que la question de la rémunération des apports est d'ores et déjà une expérimentation qui est à l'étude, notamment en lien avec différentes associations comme le carré des biffins, Via Paysage. Et donc, que c'est d'ores et déjà prévu, effectivement, d'étudier cet aspect-là et que, par ailleurs, comme on le signale dans le contre vœu, il serait opportun d'adosser la question du projet urbain au déplacement de la recyclerie pour la faire gagner en ergonomie, notamment l'adosser à une déchetterie et de prévoir un espace plus grand. Il serait intéressant par exemple de réfléchir à faire de l'emplacement Montreuil, non pas simplement un lieu de collecte, mais aussi un lieu de valorisation et de transformation. Bon, ce sont des choses que vous pouvez retrouver dans le vœu de l'exécutif.

Mme GUHL

Alors, moi, je voudrais déjà répondre à M. GRANIER. Lorsque vous évoquiez la question des biffins en utilisant le terme de mafia. Moi, voilà. Voilà, je voulais simplement que ce soit très clair, donc, je précise peut-être vos propos. En tout cas, je voudrais quand même que ce soit très clair que la question des biffins n'est pas la même question que des vendeurs à la sauvette de produits volés. Et je tiens quand même à ce que ce soit très clairement dit. Il y a la question des biffins qui sont des personnes, qui revendent des produits de seconde main et après, il y a l'autre question, d'autres types de vendeurs qui peuvent ne pas relever ou qui, quelquefois, d'ailleurs, ne relèvent pas de la légalité et où, là, il y a un dispositif à mettre en place au même titre qu'on le met en place dans tous les cas de délinquance. La question des biffins, non, non, je voulais juste préciser puisque que ce terme a été utilisé et que je trouve qu'il est toujours plus clair que les choses soient dites. J'entends tout à fait que c'était peut-être ce que signifiait votre intervention. Mais tant qu'à faire, autant que ce soit précisé. La question des biffins est donc une question qui a été prise en compte aussi au niveau de la Mairie de Paris. Vous savez qu'aujourd'hui il y a eu donc ce matin à l'Hôtel de Ville, la question de la lutte contre la grande précarité et qui a été érigée en grande cause de la mandature, de cette mandature, de la mandature d'Anne HIDALGO. Cette grande cause, elle intègre également cette question des biffins qui est aussi le résultat d'une crise importante, qui est le résultat d'une grande précarité et qui nécessite une coordination dans tous les systèmes de prise en charge. Ce que je veux dire par là, c'est que ce n'est pas avec une seule réponse et, ça a déjà été dit, qu'on réussira à apporter ou à répondre, en tout cas, aux besoins des biffins parce que la diversité des biffins existe aussi. Parmi les biffins, il y a des personnes qui sont retraitées, qui ont besoin d'un complément de salaire et qui vendent. Il y a des personnes qui sont SDF et qui effectivement sont sans domicile fixe et qui effectivement n'ont que ces revenus-là de survie. Et puis il y en a d'autres qui effectivement ont ce

type d'activité parce que ça correspond, disons-le aussi, à un mode de vie ou à une manière de travailler qui convient. Donc, je crois qu'il faut traiter l'ensemble des types de population qui se regroupent sous ce terme biffin et à ne pas confondre avec de la délinquance, de la revente, du recel, etc. Donc, je voulais dire que cette question, elle va aussi être traitée dans le cadre de cette grande cause sous trois angles : prévenir, agir et insérer. La réponse qui a été apportée dans le 20^e est une réponse d'insertion. Elle répond, particulièrement, à une partie de cette population et les réponses qui sont dans ce vœu permettent effectivement d'élargir.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET. Alors, je vous rappelle à tous que nous avons encore beaucoup de vœux à examiner. Donc, essayons de maintenant de nous rassembler.

Mme SIMONNET

Alors, je ferai court. Nous voterons le vœu de l'exécutif et nous maintiendrons le nôtre parce que c'est une évidence. Bien sûr qu'il faut un réaménagement de la porte de Montreuil. Bien sûr qu'il faut repenser le projet urbain de la porte de Montreuil. C'est une évidence. Mais hélas, arrêtez de mentir aux habitants du 20^e et de la porte de Montreuil. Vous savez pertinemment que ce n'est pas le projet urbain sur la porte de Montreuil qui, mécaniquement, va avoir pour impact que les 500 personnes qui essaient de survivre de la biffe seront tout d'un coup insérées socialement. Donc, comment est-ce qu'on fait concrètement ? Ça fait quand même six ans, plus de six ans qu'on aborde ce sujet-là et qu'aucune mesure concrète n'a été prise pour permettre de limiter et de réduire cet impact où se concentrent au même endroit plus de 500 pauvres qui essaient de survivre de ce qu'ils essaient de revendre avec, ne l'oubliez jamais, un nombre aussi croissant de pauvres qui viennent au même endroit pour acheter des choses qu'ils peuvent, là, s'acheter moins cher. Le nombre de pauvres va augmenter. Le nombre de pauvres va augmenter, donc ce phénomène-là va s'accroître hélas, vu la politique économique et sociale qui est mis en place, vu l'incapacité que peut avoir ce gouvernement de redistribuer des richesses et de lutter contre ce phénomène-là. Donc, est-ce que, ponctuellement, au moins on pourrait essayer de sortir du verbiage, de regarder le problème et de se dire que les expérimentations de marché régulé dans des endroits concertés, pas toute la journée, pas toute la semaine au même endroit, et qu'ils n'ont pas forcément vocation avoir lieu sur la porte de Montreuil, avec un projet, avec une implication pour que les rues soient propres quand ils en partent. Il n'y a aucune expérimentation dans l'année qui vient qui va permettre de changer en quoi ce soit et la vie des riverains et la vie des biffins.

Mme CALANDRA

Alors, M.GRANIER ensuite M.MARTIN, M.GUERRIEN et ensuite si vous permettez je conclurai. M. GRANIER.

M.GRANIER

Donc, d'un côté, j'ai la couverture du périphérique à dix ans pour un montant que je n'ai toujours pas compris comme solution et, de l'autre, j'ai la précarité qui a été érigée en grande cause parisienne. Merci pour la réponse. Elles sont toutes les deux formidables. Madame le Maire, je veux vous entendre dire clairement que vous refusez notre amendement consistant à mettre des forces de sécurité supplémentaires pour non pas lutter contre les biffins, merci, Mme GUHL, pour les précisions que vous avez amenées à mes propos mais pour toute l'insécurité qui est générée à la porte de Montreuil. Dites clairement ce soir que vous refusez cet amendement. Merci.

Mme CALANDRA

M. MARTIN.

M.MARTIN

Je vais essayer d'être court et en même temps de dire les choses telles que je les perçois. Il me semble qu'on peut être ce soir tous d'accord pour dire que, quand nous appréhendons le phénomène, que vous riverains vous vivez quotidiennement, c'est pour vous et des nuisances et c'est pour tout le

monde, les nuisances insupportables et c'est pour tout le monde un phénomène extrêmement traumatisant qui remet en cause et qui remet chacun devant l'idée qu'il se fait de la ville dans laquelle il habite. C'est un phénomène qui parcourt et qui se développe, quoique le développement ne soit pas si important que ça mais qui, néanmoins, existe et qui nous interroge sur la manière dont nous percevons et nous voulons vivre ensemble. Alors, moi, je ne peux pas dire que la Ville ne s'est pas préoccupée de ces questions puisqu'il existe le carré des biffins, il existe à la porte de Vanves un dispositif attaché en direction des biffins qui leur permet de vendre. Il y a effectivement la recyclerie, il y a cette expérimentation que nous allons relancer sur la rémunération des apports. Donc, il y a une palette de solutions et que jamais personne ne peut aujourd'hui qu'il a la solution, que ce soit dix, quinze, vingt carrés, que ce soit la rémunération des apports généralisée à un ensemble d'objets. Moi, je n'ai pas la prétention de dire que nous avons la solution. Simplement, nous devons avancer, nous devons nous projeter vers l'avenir et je pense que c'est l'intérêt du vœu de l'exécutif que d'essayer face à une réalité traumatisante, face à une réalité insupportable pour les riverains et aussi pour les vendeurs qui sont dans une économie de survie en très grande précarité qui sont difficilement abordables, difficilement appréhendables. Il est de notre responsabilité de, néanmoins, nous projeter dans l'avenir, de regarder comment la Ville que nous voulons peut intégrer l'ensemble des problématiques qui sont posées et qui évidemment dès fois nous traumatisent.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GUERRIEN.

M. GUERRIEN

Non, mais je vais faire très court mais j'ai suivi le débat avec intérêt. Alors, j'entends parler ici de mensonge, en un autre endroit de mafia, je crois qu'on a une proposition constructive. On est face à, finalement, une situation où tout le monde est d'accord pour dire qu'elle est difficile. On a des gens qui sont en grande précarité et finalement, qu'on cherche plutôt à ne pas monter les uns contre les autres. Alors, dans les réponses, certains veulent plus de sécurité, je ne sais pas force de sécurité, pourquoi faire ? D'un côté, les biffins, de l'autre côté, des interventions. On a une représentation des riverains qui évidemment sont les premiers concernés mais peut-être, après six années, vous le rappelez avoir discuté sur le sujet, aujourd'hui, on a une proposition qui est constructive sur la table. Moi, j'invite tout un chacun à la suivre, à lui donner sa chance. Elle a fait l'objet d'un vrai dialogue et d'un travail, d'une préparation et que ce ne soit pas l'occasion d'avoir de nouvelles querelles mais plutôt de lui laisser sa chance et, encore une fois, de ne pas chercher à monter les uns contre les autres puisqu'à la fin, ce seront ceux qui sont dans cette grande difficulté qui en seront les victimes.

Mme CALANDRA

Bien. Je vous remercie.

M. GUERRIEN

Et donc, j'insiste pour qu'on vote ce vœu et qu'on le mette en œuvre et peut-être qu'on se revoit régulièrement pour le suivre et le mettre en œuvre.

Mme CALANDRA

Après ces nombreuses interventions, je vous remercie. Je me propose non pas de conclure parce que c'est une situation dont on reparlera certainement, mais comme on en beaucoup parlé au cours des six années écoulées et je me suis beaucoup exprimée, je vais essayer d'être courte. Alors, d'abord, bon, sur les manœuvres dilatoires et sur le gouvernement et sa responsabilité actuelle, le gouvernement, il a bon dos. L'explosion des ventes à la sauvette à la porte de Montreuil date de 2009, comme les riverains le savent très bien puisque, eux, ils y habitent et nous y étions et, à ce moment, c'est un phénomène d'une ampleur inattendue. Je rappelle qu'il y a toujours eu des biffins, de vrais biffins. Ce qu'on appelle les biffins, qui sont des gens habitant la France, Français ou de langue française et qui n'ont pas de problème de papier ni de résidence. Ces biffins-là ont toujours existé à la porte de Montreuil comme à Belleville. Ils ne posaient pas de problèmes majeurs. Ils étaient acceptés par la population. Ils recyclaient effectivement des objets souvent pris dans les poubelles et ils ont une culture de la bif, c'est-à-dire que, quand ils fouillent dans les poubelles, ils ne créent pas de désordre

majeur sur l'espace public ni à nos personnels de propreté. Cela ne posait pas de problème. Il y en avait une cinquantaine ou une centaine à la porte de Montreuil, une cinquantaine à Belleville et ça s'est passé plutôt bien, à quelques exceptions près. Le problème, c'est qu'en 2009, il y a eu une explosion du phénomène, à la fois territorialement, c'est-à-dire dans l'étendue physique, géographique et dans le nombre de personnes impliquées. Et là, Mme SIMONNET, je m'étonne que vous ne demandiez pas au 20^e arrondissement, pendant qu'on y est, de résoudre la guerre en Syrie, la question du virus Ebola puisque c'est au... S'il vous plaît. Puisque c'est à nous, tout seul, c'est au seul 20^e, c'est-à-dire à ses habitants, c'est au 20^e par ses solutions, il est évident qu'il est tout à fait réaliste et, je dirais, intelligent de proposer la création d'un carré de biffins pour plus de 500 personnes car 500, vous êtes petit bras. Il y a des week-ends où ils sont près de 1 000 et j'y vais très régulièrement. Donc, quand vous proposez un carré des biffins pour 1 000 personnes. Est-ce que vous pouvez me laisser parler et me respectez comme je vous ai respectée ? Quand vous parlez d'un carré des biffins, géré, organisé par la Mairie du 20^e arrondissement et que nous sommes dans des chiffres de 500 à 1 000 personnes, est-ce que vous avez seulement conscience de ce que ça représente en termes d'espace et de volume ? Et puis alors la Mairie de Montreuil, bon, j'aime bien le marché une fois par mois à Croix de Chavaux. Ça, c'est sûr, que ça ne risque pas de trop poser de problème. Bon, et surtout ça ne risque pas trop de créer des revenus pérennes aux gens qui vont sur ce marché parce que, quand vous vendez des objets une fois par mois, il faut m'expliquer comment vous pouvez, avec ça, vous nourrir, payez un loyer et, éventuellement, élever des enfants et je ne parle que de ces dépenses-là. Bien, donc, soyons un tout petit peu sérieux et réaliste. La question du carré des biffins, elle a été expérimentée porte de Montmartre par une association sérieuse qui s'appelle Aurore et que je respecte profondément, et elle a démontré que, pour la centaine ou les 200 biffins gérés dans ce carré, ça pouvait constituer une amélioration mais ça ne constitue en aucun cas un revenu qui permettait de sortir de la précarité, de se louer un appartement et de devenir un métier. Je vous rappelle que l'association Aurore elle-même a expliqué que des enfants de ces vendeurs avaient demandé à reprendre le métier de leurs parents et que, là, Aurore était très embêtée parce qu'elle leur a dit non, ce n'est pas un avenir pour vous. Alors, si ça n'est pas un avenir, je souhaiterais même que ça ne soit pas un présent, excusez-moi. La deuxième chose, il y a la responsabilité des élus que nous sommes. Les élus que nous sommes ont la responsabilité de trouver un juste compromis, un projet positif pour les gens qui vivent dans ce quartier, pour les gens qui travaillent comme les commerçants, les commerçants forains comme les commerçants sédentaires et aussi pour les gens qui viennent en précarité mais ce juste compromis et cette solution ne me paraissent absolument pas résider dans le projet d'un carré des biffins qui n'est, lui, qu'un pis-aller. Je n'ai jamais prétendu que la recyclerie de la porte de Montreuil allait résoudre le problème de l'ensemble des sauvettes de la porte de Montreuil. J'ai toujours dit que nous pouvions assumer un projet à la taille de ce qu'est un arrondissement de Paris, c'est-à-dire effectivement une trentaine d'emplois d'insertion par an, ce qui est déjà bien. Parce que je rappelle qu'un emploi d'insertion, lui, fait sortir quelqu'un normalement de la précarité, c'est-à-dire lui permet, à terme, de trouver un vrai emploi, un logement, de loger ses enfants dignement, de les envoyer à l'école, etc. Ce qui est tout de même l'objet, enfin je crois, le modèle sociétal dans lequel nous nous inscrivons tous. Alors, moi, j'ai toujours dit que le sujet de la porte de Montreuil tel qu'il était depuis 2009 avec des améliorations et des moins bien, comme cet été, c'était un sujet de niveau minimum francilien, voire national. Bon, donc, je redis qu'il n'est pas question que le 20^e à lui, tout seul, assume un problème de grande précarité aussi massif car ça serait totalement déraisonnable de le prétendre. Ce serait mentir aux gens, aux riverains comme aux biffins, comme aux sauvettes, comme aux forains, ce serait mentir. Et je peux vous dire que je connais exactement et je mesure, moi, l'effort puisque, moi, j'ai porté avec un certain nombre d'entre vous des projets concrets, dont notamment la recyclerie, j'ai mesuré le nombre de réunions, les heures de travail, les heures à bâtir le projet, à rencontrer les habitants, à concerter, donc, moi, je mesure très concrètement ce que ça signifie porter des projets de cette nature et de cette ampleur. C'est pourquoi, réalistement, je vous dis qu'un carré des biffins à cet endroit-là et puis le mettriez où, au milieu de ce nœud autoroutier sinistre, pollué, dangereux avec en plus, régulièrement, il y a des enfants qui sont avec les vendeurs à la sauvette. Tout ça ne me paraît pas raisonnable. Ce que nous proposons, dans le vœu de l'exécutif, c'est ce que nous n'avons pas pu réaliser, M.BAUDRIER a expliqué pourquoi, en 2008. Il y avait deux raisons majeures. Il y avait la question, effectivement, d'une découverte de contraintes techniques qui n'existaient pas porte des Lilas mais qui existaient porte de Montreuil et qui ont fait que nous n'avons pas pu engager la couverture du périphérique comme on le souhaitait. Et la deuxième raison, je vous le rappelle, nous avions des financeurs, éventuellement, des investisseurs, des aménageurs qui étaient prêts à travailler avec la Ville de Paris et qui, du fait de la crise financière de 2008, se sont à ce moment retirés puisqu'on avait commencé à travailler sur des projets d'aménagement. Aujourd'hui, la Ville de Paris et M. BAUDRIER qui est délégué, Conseiller délégué

au GPRU en est le garant et le témoin, la Ville de Paris a pris la mesure des difficultés et cela fait depuis plusieurs mois que nous travaillons avec Jean-Louis MISSIKA, l'adjoint à l'urbanisme de Mme Anne HIDALGO, avec Mme Anne HIDALGO elle-même, et d'ailleurs l'association des riverains de la porte de Montreuil, puisque je la rencontre régulièrement et que je la tiens informée, sait que nous avons ces derniers temps fait de grandes avancées puisque nous, j'ai rencontré le Maire de Bagnolet, Tony DI MARTINO, je vais rencontrer le Maire de Montreuil, M. BESSAC bientôt avec Mme Anne HIDALGO et nous sommes en train de travailler déjà à l'élaboration d'un projet auquel évidemment seront associés les riverains de Bagnolet, de Montreuil et, bien sûr, de Paris et également les commerçants, les forains, les associations qui sont présentes et nous travaillerons ensemble à bâtir un environnement qui soit supportable, acceptable et qui soit même beau, qui soit même agréable pour les riverains en luttant notamment contre les nuisances de la voiture, les pollutions sonores, etc. Et je le redis, la question de cette présence massive des sauvettes, bien entendu, et ça aussi je l'ai toujours dit, ne peut pas être résolue par la seule présence policière. Alors, je rappelle aussi à Mme SIMONNET qu'il est étrange de dire : vous avez été coupable de laisser-aller et en même temps vous exercez de la répression. C'est l'un ou l'autre. Bon, mais par ailleurs, je le dis clairement aussi à M.GRANIER depuis 2009, et il a fallu qu'on se batte avec les riverains, qu'on organise même une manifestation à l'époque pour que le préfet GAUDIN à l'époque daigne de se déplacer. Il a mis un an à se déplacer porte de Montreuil et à prendre la mesure des difficultés dans lesquelles nous étions. Nous avons dû ensuite nous battre en permanence et nous nous battons quasiment chaque week-end pour que la préfecture de police nous mette des moyens, non pas répression, mais de dissuasion car je rappelle qu'avec la préfecture de police, le dispositif qui est bâti et, croyez-moi ça n'a pas de gaieté de cœur, c'est un dispositif de présence policière en amont de l'installation des vendeurs de façon à les dissuader de s'installer. Il n'y a pas de répression, il y a une dissuasion. Au demeurant, comme chaque fois qu'il y a des dérégulations massives sur un espace public de cette taille, d'autres mauvais usages sont apparus, donc, des contrebandes diverses sont apparues, de cigarettes, de parfum, de recel de produits volés, etc. Et on ne peut pas dire que ce soit satisfaisant ni pour les vendeurs ni pour les biffins ni pour les riverains ni pour les commerçants ni pour personne. Donc, la porte de Montreuil ne peut pas rester une zone de non droit. Moi, je n'ai pas, M.GRANIER, à prendre des engagements sur un amendement ou pas. Je rencontre le préfet de police dans quelques jours, je rencontre le préfet de police dans quelques jours, à nouveau, pour lui demander, à nouveau, de respecter les engagements qu'il avait pris avant l'été et de mettre une section de CRS à la porte de Montreuil en dissuasion. Le commissariat est là tous les week-ends, ainsi que les agents de la DPP de la Ville de Paris et la propreté. Le problème, c'est que si le dispositif n'est pas complet, s'il est demi-complet, il ne fonctionne pas. C'est-à-dire que quand il n'y a que les agents de la DPE, les agents de la DPP et le commissariat du 20^e, ça ne suffit pas parce que le territoire est tellement grand qu'il faut une section de CRS au minimum ou d'autres forces de police pour pouvoir tenir un territoire aussi étendu. La bonne nouvelle est que le Maire de Bagnolet s'est engagé à compléter notre dispositif tant sur le plan de la propreté que sur le plan de la prévention. Encore une fois, on n'est pas du tout dans un état d'esprit de répression contre des gens qui sont dans un état de grande misère. On aimerait justement les voir sortir de cette grande misère mais je pense que si nous pouvons réfléchir, et c'est ce qui est contenu dans notre vœu, à la question de la rémunération des apports, la rémunération des apports directs, ça ne peut être qu'avec un accompagnement social qui vise à sortir les gens de la rue. On ne peut pas dire que vendre des objets recyclés dans ces conditions, je dis bien dans ces conditions, les vendre dans des recycleries, les vendre à l'abri dans des endroits confortables et vendre dans des vrais marchés aux puces, ce que n'est plus le marché de Montreuil, c'est autre chose. C'est-à-dire quand les gens paient une patente, ils paient, ça peut être des sommes modestes mais pour occuper un emplacement, ce qui leur donne une légitimité, ce qui les inscrit dans la légalité et ce qui change le regard des gens autour sur eux. Ils paient une patente, ils vendent des objets recyclés mais dans le cadre de ce qui serait un vrai marché aux puces comme à la porte de Clignancourt. Aujourd'hui, le problème, c'est que nous avons un marché aux puces qui n'est plus un marché aux puces, qui n'a de marché aux puces que le nom. Et nous avons tout autour des dérégulations massives, ingérables et invivables et encore une fois, moi, je ne souhaite pas être dans l'anathème et désigner des populations plus coupables que d'autres mais je constate que ça n'est pas vivable. Donc, l'objet aujourd'hui et ce que nous proposons, l'exécutif du 20^e, c'est de reprendre le travail qui a été interrompu pour les raisons qu'on a exposées et de parvenir maintenant à un projet d'aménagement ambitieux pour la porte de Montreuil qui pourrait même être innovant dans un certain nombre de domaines, comme l'a expliqué Loïk LE BORGNE, c'est-à-dire prendre en compte aussi la sociologie du quartier et le fait que nous ayons dans ce quartier des populations extrêmement modestes. Moi, par exemple, je rêverais que nous puissions installer, à la porte de Montreuil, un marché de vente directe entre producteurs de produits bio de l'Île-de-France et des acheteurs et que des gens à

revenus modestes puissent acheter ces produits qui sont souvent inaccessibles étant donné leurs prix. Voilà, je m'excuse, j'ai été trop longue.

Après consultation des membres, le vœu de Mme SIMONNET est rejeté

Après consultation des membres, le vœu de l'exécutif est adopté

- **V20.2014.214 : Vœu à l'initiative de Charlotte Laurent et du groupe communiste-Front de Gauche relatif aux équipements publics dédiés à la jeunesse.**

Mme LAURENT

Merci Madame la Maire. Bonsoir. Je sou mets ce soir ce vœu relatif aux équipements dédiés à la jeunesse à votre approbation. Nous avons aujourd'hui deux types de structure municipale spécifiquement dédiées à la jeunesse à Paris : les espaces jeunes et les antennes jeunes. Ces structures sont extrêmement utiles à nos jeunes par les services qu'elles leur offrent. En effet, elles favorisent l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en leur permettant de se rendre dans lieux d'accueil où ils sont reçus par des professionnels qui les accompagnent et les conseillent dans leur démarche, les aident à concrétiser leurs projets personnels. Elles leur permettent ainsi de participer également à des projets collectifs. Enfin, elles leur offrent un panel d'animations et de loisirs et permettent aussi à un certain nombre de jeunes de partir en vacances. Ces structures étant ancrées, et c'est particulièrement le cas dans le 20^e, dans des quartiers considérés comme prioritaires ou en veille au titre de la politique de la Ville, elles sont d'autant plus utiles qu'elles créent du lien avec ces jeunes et les accompagnent à une plus grande autonomie. Les missions réalisées par ces structures en lien avec le tissu associatif, nous apparaissent d'autant plus essentielles dans un contexte de chômage grandissant des jeunes. Les annonces récentes de l'Hôtel de Ville préconisent une plus grande rationalisation du nombre de structures et une plus grande polyvalence d'émissions réalisées par les équipements qui resteront en activité. Dans ce contexte, il nous apparaît particulièrement important de réaffirmer la volonté de la nouvelle mandature de placer la jeunesse au cœur des priorités. C'est pourquoi les élus du groupe communiste demandent à la Ville de Paris que soit réaffirmé le maintien d'un haut niveau de service public en direction des jeunes, exprimé notamment en termes de structure de proximité et de poste dédié à l'exercice des missions spécifiques au public jeune en lien avec la géographie prioritaire politique de la Ville puisqu'elles sont situées au plus proche des jeunes dans des quartiers souvent souffrant d'une forte paupérisation concentrant des jeunes en décrochage scolaire et social. L'élargissement de leurs missions actuelles que sont l'accueil, l'information, l'aide et l'accompagnement dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle, le développement de projets personnels et collectifs, l'éducation à la citoyenneté, l'existence de lieu d'écoute et de parole mais également de lieu d'animation, de détente en accès libre et gratuit en mettant en place des politiques ambitieuses d'implication des jeunes dans les décisions municipales. Enfin, l'engagement d'une réflexion conjointe avec les Mairies d'arrondissement afin de répondre au plus près aux attentes de jeunesse parisienne tout en donnant une meilleure visibilité et un plus grand rayonnement à ces équipements jeunesse. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Mme MAQUOI m'a demandé la parole.

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, au nom groupe socialiste, bien sûr, nous soutiendrons et nous voterons ce vœu. Nous aurons plaisir aussi à le défendre en Conseil de Paris. Je trouve ça important à un moment donné de repositionner les questions de jeunesse dans un ensemble et dans un territoire pour mettre en avant les réseaux des équipements municipaux qui sont des têtes de pont de réseau, et c'est toujours important dans des quartiers et, vous avez bien insisté là-dessus Mme LAURENT, des quartiers qui sont prioritaires, en zone politique de la Ville, d'avoir des adultes référents qui sont des repères et qui, plus ils sont nombreux effectivement sur le territoire, plus leurs missions sont diversifiées, plus nombreux seront les nombres de jeunes touchés et on sait, même dans les histoires individuelles, combien c'est important parfois de croiser un de ces adultes. Donc, je vous invite à voter pour.

M. PASCAL

Juste un petit mot. J'avoue que je suis un peu perplexe devant ce vœu. Réaffirmer la nécessité du maintien d'un haut niveau service public, oui d'accord. Mais qu'est-ce qu'il y a derrière : est-ce que vous demandez des postes en plus ? Est-ce que vous demandez des créations de structures supplémentaires ? Si oui, financées comment ? C'est là en fait que se pose la vraie question. Ensuite, l'élargissement des missions actuelles, vous voulez les élargir à quoi ? Enfin, dans votre vœu, c'est assez flou. Des politiques permettant d'impliquer les jeunes dans les décisions municipales, très bien sur le principe mais quoi, comment et selon quelles modalités ? Donc, je vous avoue qu'on est un peu perplexe devant ce vœu. Qu'est-ce qu'il y a de concret et de dur derrière ces déclarations d'intention un peu générales. Merci.

Mme MAQUOI

Simplement, pour vos questions, parfois c'est vrai que dans la forme qu'elle veut on ne peut pas enfin parfois détailler et aller jusqu'au bout. C'est très simple. On a aujourd'hui des équipements jeunesse et dans le cadre de la réflexion de la Ville, on se dit qu'à certains endroits par exemple, comme à Piton ce serait bien de pouvoir avoir un espace un peu plus grand pour y faire plus d'animations. On fait le constat dans ce quartier par exemple que c'est le seul équipement municipal. Donc, ça pourrait être pertinent aujourd'hui qu'il y ait en plus, je ne sais pas si vous connaissez, l'antenne jeune de Piton ou aujourd'hui qui est à l'étroit et du coup pouvoir permettre dans le cadre de la réflexion de reconfiguration de Piton, d'agrandir et d'offrir un plus grand accès et une diversification, ça pourrait être quelque chose d'intéressant. De même aussi dans le quartier des Amandiers et puis celle de Davout qui, aujourd'hui, a commencé à énormément travailler aussi dans le quartier Réunion Père-Lachaise qui était dépourvu d'antenne jeune, on pourrait voir son périmètre, son territoire élargir et dans, ce cadre-là, pouvoir avoir une relocalisation aussi plus pertinente en termes de jeunesse. Donc, ça je ne sais pas si ça répond déjà, en premier lieu, à vos questions. Aujourd'hui, tout n'est pas forcément fini d'être acté mais vous savez à l'Hôtel de Ville, quand on se positionne un peu comme arrondissement pilote, on obtient souvent plus de choses dans le cadre de ces réflexions. Donc, on vous propose d'appuyer le soutien même si dans l'avenir, je pense, on reviendra vers vous avec des choses beaucoup plus finalisées.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Il y a un autre élément très important dans ce vœu, notamment le fait qu'il vient du 20^e. C'est-à-dire que dans les arbitrages financiers au niveau de Paris, il est important de rappeler que nos arrondissements sont souvent sous-financés par rapport à d'autres arrondissements alors que ce sont des arrondissements dans le quartier de la Ville qui nécessiteraient beaucoup plus de soins et d'appui financier et matériel. Donc, c'est aussi par rapport à ces éléments-là qu'il est important de rappeler que nos arrondissements sont quand même sous-équipés et sous-financés.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous consulte.

Après consultation des membres, le vœu est adopté

- **V20.2014.215 : Vœu à l'initiative Karine Duchauchoi et du groupe communiste relatif aux équipements publics dédiés à la petite enfance.**

Mme CALANDRA

Comme Mme DUCHAUCHOI n'a pas pu être présente parmi nous ce soir, c'est Mme VICQ qui va prendre la parole.

Mme VICQ

C'est un vœu court. Je vais aller assez rapidement. On a évoqué les questions de crèche tout à l'heure et l'enjeu de trouver des places pour l'accueil des enfants, des petits enfants dans l'arrondissement. Un travail a été mené de longue date avec les services concernés pour cibler les adresses sur lesquelles on pouvait développer des équipements d'accueil de petite enfance parmi lesquels deux adresses sur lesquelles on aimerait faire un petit focus ce soir. Il s'agit de parcelles où il y a des réserves au PLU, des réserves pour construction de ces équipements petite enfance le 12-16, rue du capitaine Marchal où la Ville est déjà propriétaire de la moitié de la parcelle et également le 18-20, rue des Montiboeufs où il y a, pour l'instant, uniquement une réserve. Ce qu'on demande aujourd'hui, c'est de pouvoir engager des procédures de déclaration d'utilité publique pour se rendre maître du foncier et réaliser ces équipements petite enfance.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. C'est assez clair. S'il n'y a pas de demande d'intervention sur ce vœu, je vous consulte.

Après consultation des membres, le vœu est adopté

Mme CALANDRA

Alors, on peut passer au vœu du groupe UMP 20^e avec un premier relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens et vous aurez aussi constaté que nous vous proposons un contre vœu de l'exécutif qui a été déposé sur table. Donc, qui présente ? M. PERIFAN. M. PERIFAN, vous avez la parole.

- **V20.2014.221 : Vœu relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens, déposé par les élus du groupe UMP.**
- **V20.2014.222 : Vœu de l'exécutif relatif à la réduction de l'exposition des parisiens aux polluants et substances néfastes pour la santé.**

M. PERIFAN

Juste avant. Comment est-ce que vous procédez au choix de l'ordre, à part quand du public assiste ? Parce que, du coup, on a fait des vœux du Front de gauche, il y en avait d'autres. On a fait un peu de vos vœux, il y en avait d'autres. On fait les nôtres ensuite on va revenir à vous. Si vous pouvez m'éclairer en deux secondes vraiment. Merci.

Mme CALANDRA

Non, c'est parce qu'il est tard. Mme SIMONNET est sortie peut-être pour satisfaire un besoin légitime et que j'ai considéré que, voilà, ce n'était pas... Voilà. Donc, j'ai accédé à la demande de ce groupe de venir plus tard. Donc, si vous en êtes d'accord, on examine donc le vœu sur les perturbateurs endocriniens. Alors, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Comme il est tard, je vais faire très, très court. Donc, je ne vais pas rentrer dans le détail en fait du vœu que tous mes collègues élus ont certainement lu concernant la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Simplement, je suis assez stupéfait. Mes enfants qui sont ados m'auraient dit : Papa, c'est pitoyable ! On dépose un vœu et, sur table, aujourd'hui on a effectivement mot pour mot, heureusement que le travail de l'opposition peut servir à la majorité tant mieux, un contre vœu sur le même sujet. Des paragraphes entiers, c'est du copier-coller. Eh bien, écoutez, oui. Je ne vais pas vous faire l'injure de commencer à vous lire mot pour mot. Alors, peut-être une erreur de copier-coller. Peut-être un travail rapide et un peu bâclé pour faire un contre vœu, mais c'est pitoyable. Heureusement que le plagia n'existe pas sur les vœux. Je trouve que c'est une grande puérité. On n'est pas dans une cour de récréation et je trouve qu'il y aurait été astucieux, assez

intelligent et je vais vous faire une proposition dans ce sens, de se dire que, globalement, ce qui diffère dans les vœux, c'est que, d'un côté, le vœu que nous avons émis, on considère les retards pris par la Ville dans les campagnes de mesure des polluants dans les milieux d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles et que, dans le vœu que vous rédigez, considérant le travail déjà engagé par la Ville de Paris dans la lutte. D'un côté, on a un peu l'habitude de ça, une autosatisfaction sur le travail engagé par la Ville de Paris, de l'autre côté, on soutient quelques retards. Alors, je vous propose simplement qu'on retire ces paragraphes. Le paragraphe du vœu concernant le travail déjà engagé, le paragraphe concernant le retard pris et qu'on vote tous, si vous le souhaitez, les deux vœux. Voilà donc la proposition que je vous fais. Donc, d'un côté, nous allons voter le premier vœu qui est notre vœu. D'autre côté, nous allons voter votre vœu. Et pour une fois, on sera peut-être d'accord. Ça permettra de ne pas de discuter encore pendant trois heures parce que c'est vrai qu'il est un peu tard. Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues.

Mme CALANDRA

Oui, M. GLEIZES vous aviez demandé la parole. Non ? Alors, Mme EL AARAJE. Alors, vous êtes rapporteur ? C'est ça ? Alors Mme de MASSOL. Excusez-moi mais à cette heure tardive je commence à m'embrouiller.

Mme de MASSOL

Alors, la lecture de votre vœu, comment dire, M. PERIFAN, nous a laissé perplexes. Quand, dans le même vœu, vous confondez les composés organiques volatils, les produits chimiques, les perturbateurs endocriniens et que vous mettez tout ça dans un joyeux mélange, certes, où des mots surgissent mais qui n'a absolument aucun sens, franchement, là, je suis vraiment perplexe. Surtout, ce qui m'étonne le plus, c'est que dans vos rangs vous comptez quand même une ancienne ministre de l'écologie et que je ne vois pas comment est-ce qu'elle peut écrire des choses comme ce qui est écrit dans votre vœu. Donc, je vous propose le contre vœu de l'exécutif qui, lui, a pris la peine de faire la différence entre produits chimiques, composés organiques volatils, perturbateurs endocriniens, qui a pris la peine aussi de considérer effectivement ce que la Ville de Paris avait fait. Je vous donne un simple exemple parce que je ne vais pas vous demander de tout lire parce que, visiblement, vous n'avez pas encore eu le temps de le faire, donc, là, maintenant, c'est trop tard. Donc, je donne un simple exemple, la Ville de Paris a supprimé les biberons en plastique depuis 2010 parce qu'effectivement le travail sur les perturbateurs endocriniens est déjà entamé et bien entamé. Donc, voilà. Je ne vais rentrer dans le détail mais franchement je vous invite à essayer d'avoir une pensée un peu plus scientifique surtout sur ces questions-là.

M. PERIFAN

Madame le Maire, je peux répondre s'il vous plaît ?

Mme CALANDRA

Attendez. Alors, je donne la parole à M. PASCAL ou... Alors, M. PASCAL.

M. PASCAL

Ce sera très court mais juste une précision. Les COV, ce sont des perturbateurs endocriniens. Ce qui est perturbateur endocrinien, en fait, c'est une substance chimique qui joue sur l'équilibre hormonal des personnes. Les COV, ce sont tous ces composés organiques volatils qui sont, notamment, issus des colles, d'agglomérés, de meubles, etc. et qui viennent perturber le fonctionnement normal des hormones. Donc, je veux bien qu'on nous donne des leçons scientifiques à une heure tardive mais, enfin, voilà, il ne faut pas dire n'importe quoi non plus.

M. PERIFAN

Merci, M. ALEXANDRE. Vous avez résumé ma pensée. Mme la première adjointe au Maire, on n'est pas dans une cour d'école. Vous n'êtes pas la maîtresse et vous n'allez pas donner de leçons et quand, à 22h 51, vous donnez des leçons qui, en plus, s'avèrent fausses parce que vous ne maîtrisez

pas votre sujet, voilà. Je vous appelle à un peu plus de modestie la prochaine fois lorsque vous prenez la parole. Merci.

Mme CALANDRA

M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Je ne voulais pas intervenir mais, quand même, des provocations si tard, c'est, quand même, un peu choquant. Le double discours entre ce que l'on peut entendre dans une assemblée donc très tardivement, d'un Conseil d'arrondissement parisien et ce qui est la réalité donc du comportement des Sénateurs et des députés de l'UMP. Oui, la Ville de Paris a commencé avant qu'une obligation légale a fait interdire le bisphénol A dans les biberons, grâce à Christophe NADJOVSKI notamment. Oui, l'UMP, au Sénat, sur une proposition de loi écologiste a retardé l'année d'interdiction. Ça c'est la réalité. Alors, au bout d'un moment, même si c'est tard, il faut faire attention à ce que vous racontez parce que là il y a des comptes rendus au niveau du Sénat et on peut faire les comparaisons. Et c'est bien plus important quand vous retardez, au niveau du Sénat, et notamment avec une ancienne ministre, qui n'était pas sénatrice mais qui est députée, que vous retardez ce type d'interdiction et qu'après vous voulez faire des leçons à la Ville de Paris alors que la Ville de Paris sur ce sujet-là a fait ça avant tout le monde, c'est un peu je veux dire... Non, je ne dirais pas.

Mme CALANDRA

C'est un peu gonflé. Mme EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Alors, permettez simplement une petite précision à la scientifique de formation que je suis. Tous les composés organiques volatils ne sont pas des perturbateurs endocriniens, tous les perturbateurs endocriniens ne sont pas des composés organiques volatils tout comme, tous les CMR ne sont pas des perturbateurs endocriniens et tous les perturbateurs endocriniens ne sont pas des... Alors, je me permets juste de finir, enfin si vous me laissez la parole. Je suis contente cependant que, enfin, vous intéressiez au sujet de santé environnementale et au sujet de santé publique de façon plus générale tout comme votre groupe politique a l'air de s'y intéresser. Je trouve ça, cependant, dommage que Mme Kosciusko-Morizet, députée de l'Essonne, candidate à la Ville de Paris, ne se soit pas davantage penchée sur la question quand elle était ministre de l'écologie puisque je me permets simplement de vous rappeler, si je me permets simplement de vous rappeler, qu'une proposition de loi à l'initiative de députés socialistes a été adoptée et il a fallu attendre notre majorité parlementaire pour pouvoir adopter cette loi visant à limiter l'usage de perturbateurs endocriniens dans un certain nombre de produits, notamment dans des produits à destination des jeunes enfants, notamment des produits de transfusion sanguine et de prélèvement pour ne citer que cet exemple-là. Et je me permets simplement de vous rappeler aussi parce que vous n'avez pas l'air d'être au courant mais que votre groupe politique avait voté contre cette proposition de loi. Donc, c'est ce qu'on appelle sans doute l'incohérence politique mais je ne m'attarderai pas là-dessus. Je suis également extrêmement heureuse que votre vœu évoque les recommandations de l'OMS puisqu'en matière de santé publique, l'OMS produit beaucoup, mais je pense que ça vous le savez puisque vous avez réussi à retrouver cette recommandation-là relative aux perturbateurs endocriniens. Mais je vous invite simplement à ne pas en avoir une lecture biaisée parce l'OMS produit beaucoup de rapports en matière de santé publique. L'OMS produit beaucoup de recommandations et peut-être que la lecture de ces recommandations que vous avez l'air d'avoir entamé va inspirer les combats que va mener votre groupe politique puisque je vous invite notamment à vous pencher de façon assez attentive sur les recommandations de l'OMS en matière d'égalité d'accès aux soins puisque vous vous êtes acharné sur d'autres combats, dans des mandatures précédentes, à porter atteinte à cette égalité d'accès aux soins déjà, d'une part, et vous invite, par ailleurs, à lire les recommandations de l'OMS par exemple sur la nécessité du droit à l'IVG pour ne citer que cet exemple-là.

Mme CALANDRA

Bien, étant donné... Oui, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Vraiment en un mot, je suis heureux. Je suis heureux. J'apprends beaucoup de choses, en fait. Je suis un illettré pardonnez-moi. J'ai encore quelques dents mais ça ne saurait tarder que je devienne sans dent. Formidable ! Mais, on est hors sujet. On serait à l'école, vous auriez un zéro pointé. On ne répond pas au vœu et je pensais que sur ce sujet on pourrait tous être d'accord parce que je pense qu'on est tous d'accord pour essayer de lutter contre les perturbateurs endocriniens. Alors, allez apaisons-nous. Ça sera meilleur même pour notre santé. Essayons de voter ensemble les deux vœux en retirant les deux paragraphes qui sont plutôt polémiques. D'un côté, celui qui dit que la Mairie de Paris a pris du retard, de l'autre côté, celui qui dit que la Mairie de Paris est parfaite et qu'elle a fait des choses merveilleuses et montrons, peut-être, qu'on peut se retrouver sur des choses qui sont importantes. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, étant donné que la Mairie de Paris, non pas, a pris du retard mais a pris de l'avance puisque par exemple elle a retiré tous les biberons bisphénol A dans ces structures de petite enfance bien avant les autres, moi, je propose que nous votions désormais donc sur ces deux vœux.

Après consultation des membres, le vœu de M. PERIFAN est rejeté

Après consultation des membres, le vœu de l'exécutif est adopté

- **V20.2014.218 : Vœu relatif à l'organisation des États Généraux de la politique de la ville, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe Front de Gauche - « Place au peuple ! ».**

Mme SIMONNET

Oui. Je suis heureuse de savoir que je vous ai manqué quelques instants. Veuillez m'en excuser. Donc, ce vœu reprend le vœu qui a été adopté par la majorité du Conseil de Paris du mois de juillet dernier. Il faut savoir que, suite aux inquiétudes et aux inquiétudes légitimes à la fois de différents groupes et à la fois de différents Maires d'arrondissement sur les conséquences de la redéfinition des périmètres et des dispositifs relevant de la politique de la Ville, comme on sait qu'il y a une volonté de la part du gouvernement dans le cas de ces politiques d'austérité de réduire nationalement les moyens alloués au financement des différentes actions et dispositifs politiques de la Ville, on avait réussi à se mettre d'accord sur un vœu. Ce qui n'a pas été simple parce qu'il y avait certains vœux qui, à ce moment-là, ne parlaient que d'un micro territoire et il eut été déplorable si on avait été dans une compétition de qui va mieux défendre son territoire politique de la Ville dans une mise en concurrence de ces différents territoires. Et il y avait donc un vœu qui, à la fois permettait d'affirmer une volonté de maintenir tous les quartiers politiques de la Ville au niveau de la capitale avec aussi une réévaluation de certains quartiers prioritaires qui n'étaient pas forcément dans le périmètre et qui devaient l'intégrer. Je ne rentre pas dans l'ensemble des détails. Et il y avait aussi eu un engagement en termes de méthode. J'avais présenté dans le vœu que j'ai présenté au Conseil de Paris et qui avait pu être repris en compte par Myriam El Khomri, c'était le fait que, d'un point de la méthode, avant qu'on arrive à la phase finale de l'accord entre l'État et le département de la Ville de Paris, il fallait absolument impliquer au maximum les associations, les Parisiennes et les Parisiens pour créer un rapport de force par le biais d'états généraux de la politique de la Ville pour pouvoir justement peser avant l'accord. Si nous redéposons ce vœu aujourd'hui, c'est que nous sommes inquiets de la situation pour plusieurs raisons. L'adjointe qui s'était engagée à organiser ce bras de fer et ces états généraux a, depuis, été nommée dans le gouvernement Valls 2, Secrétaire d'État chargé de la politique de la Ville et donc chargé d'appliquer la politique vis-à-vis de laquelle elle souhaitait organiser une résistance. Donc, excusez-nous mais cet élément-là nous semble nouveau. Deuxième chose, nous n'avons depuis aucune nouvelle sur l'organisation de ces états généraux. Alors, on peut comprendre que forcément je veux dire le changement d'adjointe provoque forcément une réorganisation qui n'est pas simple. J'ai essayé moi-même de, la semaine dernière, de joindre les nouveaux collaborateurs à Colombe Brossel, ils n'étaient pas encore nommés. Donc, sans interlocuteur, on se demande un peu ce qu'il en est. Et puis, il nous est remonté, comme ça, d'écho du terrain qu'il n'y avait toujours aucune invitation des associations des citoyens sur ces états généraux. Or, il me semble, mais vous allez peut-être m'éclairer des éléments que vous auriez que je n'aurais point, il me semblait que ces accords devaient intervenir début octobre. En tout cas, c'est ce que nous

avait expliqué Myriam El Khomri à l'époque. Et que donc, il fallait impérativement, et c'est ce que nous avons voté, que les états généraux aient lieu avant fin septembre. Or, vous imaginez vu la date d'aujourd'hui, il nous reste même pas dix jours avant la fin du mois. On a du mal à croire que les états généraux de la politique de la Ville avec l'ensemble des acteurs pour organiser une vraie implication, un vrai rapport de force en moins de dix jours puissent se tenir. Donc, voilà pourquoi nous représentons ce vœu qui, en même temps, attend des éclaircissements. C'est-à-dire que si, du fait de ces réorganisation tant d'un point de vue du ministère, du gouvernement que d'un point de vue de la Ville de Paris, on se retrouve à avoir connaissance qu'il y a un report de l'accord qui fait que, du coup les états généraux peuvent bien s'organiser avant la conclusion de cet accord, bon, pourquoi pas ? Mais j'aimerais bien sinon, dans tous les cas, que nous réaffirmions tous ici notre volonté qu'il y ait une véritable implication en amont de ces accords, de l'ensemble des associations et les habitants concernés par la politique de la Ville. Je n'entre même pas dans les détails, des inquiétudes légitimes que nous avons tous ici concernant le quartier Amandiers, concernant le quartier Belleville, concernant d'autres quartiers du 20^e concernés.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme DASPET.

Mme DASPET

Alors, je vais essayer d'être rapide. Au dernier Conseil de Paris, on a en effet voté, en tout cas pour la plupart d'entre nous, un vœu qui demandait l'organisation d'états généraux qui, pour autant, n'était pas un vœu de résistance contre le projet de gouvernement. En tout cas, moi, je ne souviens pas avoir voté ça. Peut-être que d'autres ici s'en souviennent mais pas moi. On a clairement un problème d'agenda. Comme vous vous venez de dire, Mme SIMONNET – j'adore vous appeler Mme SIMONNET et vous le voyez d'ailleurs c'est toujours un bonheur – il y a six jours on n'avait pas de cabinet dédié à cette mission à l'Hôtel de Ville. Désormais, nous avons un cabinet qui a été mis en place. Moi, j'étais, tout à l'heure, justement à l'Hôtel de Ville pour reparler de la géographie prioritaire avec les différents adjoints d'arrondissement concernés. Mme BROSEL a réaffirmé qu'elle organiserait ces états généraux, après la date qui sera annoncée sera plus certainement sur octobre mais elle confirmera au moment du Conseil de Paris. Il y a juste un problème d'agenda comme je le disais auparavant. Sur la négociation, il ne faut pas se leurrer sur le calendrier, la négociation. Après il y a toutes les négociations et c'est celle qui va intéresser en premier lieu les associations pour se rassurer notamment sur les postes d'adultes relais, les financements, les subventions de fonctionnement, etc. pour les centres sociaux par exemple, ça va se faire plutôt autour de l'établissement de la liste des quartiers vécus puis le dernier round, si on peut dire, qui sera celui sur les quartiers de zone active. Donc, on est encore dans un calendrier qui permettra de répondre à ces gens. Donc, moi, ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que l'adjointe de référence à l'Hôtel de Ville a confirmé l'engagement qu'avait pris Myriam El Khomri d'organiser ces états généraux. Je ne vois pas très bien ce qu'on peut faire de plus au niveau d'un Conseil d'arrondissement ce soir. Donc, je vous invite à retirer ce vœu parce qu'il est un petit peu nul et non avvenu.

Mme CALANDRA

Bien. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

En fait, je n'ai pas du tout...

Mme CALANDRA

Pardon, attendez, attendez. Excusez-moi. Je n'avais pas vu. Vous vous êtes inscrit ? M. PERIFAN ? Alors, M. GRANIER. Alors, M. GRANIER. Allez-y.

M. GRANIER

Bien avant le Conseil de Paris du 7, 8 et 9 juillet qui est évoqué, c'est le 20 mai dernier que Myriam El Khomri, adjointe de Mme Anne HIDALGO, faisait voter à l'unanimité par le Conseil de Paris un vœu demandant à la Ministre en charge de la politique de la Ville de maintenir différents quartiers parisiens dans le dispositif politique de la Ville. Considérant toute l'importance des moyens qui sont au bénéfice des Parisiens et garantis par cette mesure, les élus des arrondissements concernés, à l'époque, avaient voté eux aussi ces éléments donc, aux côtés de l'exécutif, à savoir que la future carte des quartiers prioritaires prenne en compte les huit arrondissements concernés, dont le 20^e, et que les périmètres des quartiers prioritaires soient le plus largement pérennisés afin que les habitants, les acteurs associatifs de ces quartiers puissent compter sur l'engagement indispensable de l'État. Nous demandons donc, nous, à la nouvelle Secrétaire d'Etat en charge de la politique de la Ville de passer des paroles aux actes en réalisant le vœu de l'ancienne adjointe d'Anne HIDALGO.

Mme CALANDRA

Alors, moi, j'ai entendu les différents arguments. Mme SIMONNET, vous vouliez reprendre la parole ?

Mme SIMONNET

Je maintiens mon vœu parce que je ne suis pas convaincue par ce que j'ai entendu parce que le fait que les états généraux se tiennent est une chose, mais je n'ai pas du tout de garantie que les états généraux se tiennent avant la clôture des négociations.

Mme CALANDRA

Bien, alors. Je vous propose que nous passions au vote. Mme SIMONNET s'est exprimée. Je redis que les états généraux de la politique de la Ville auront bien lieu à Paris, que j'ai fait partie des Maires d'arrondissement qui sont allés défendre la politique prioritaire auprès du précédent Ministre M. Lamy, que nous avons avec Mme El Khomri et M. Kanner des interlocuteurs de qualité comme l'un, comme l'autre, sont venus nous rendre visite à Saint-Blaise sur la question du service civique il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de discuter avec eux et leurs propos étaient assez rassurants. Donc, moi, je ne pense que ce vœu, le vœu de Mme SIMONNET, soit encore d'actualité puisque Mme BROSSEL a expliqué que les états généraux de la politique de la Ville auraient bien lieu à Paris et nous aurons tout loisir de débattre des sujets de la politique prioritaire dans nos quartiers. Il y a un vœu, celui de Mme SIMONNET. Si elle ne le retire pas, bon, moi, je vous propose de voter contre ce vœu qui ne paraît pas opportun en l'espèce.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté

- **V20.2014.219 : Vœu relatif à « la Cantine des Pyrénées », sur proposition de Sylvie Aebischer et du groupe Front de Gauche - « Place au peuple ! ».**
- **V20.2014.220 : Vœu de l'exécutif relatif à la Cantine des Pyrénées.**

Mme AEBISCHER

Notre arrondissement, comme vous le savez, fourmille d'initiatives citoyennes et alternatives. La cantine des Pyrénées en était une et est une expérience particulièrement intéressante. Ce collectif de citoyens s'était implanté dans un bâtiment qui était libre depuis deux ans et proposait des activités entièrement tournées sur le quartier à la fois un service de restauration à des coûts extrêmement faibles mais aussi à la distribution gratuite de nourriture, de cours de français. C'était un endroit où s'inventaient ces alternatives concrètes qui sont aussi une des marques fabriquées du 20^e. La miroiterie avait déjà été expulsée au mois de juillet. Pendant le mois d'août c'est la cantine des Pyrénées qui a été expulsée le 11 août dernier en profitant justement des vacances estivales qui ont pu empêcher la contestation de prendre. Donc, pour nous, il nous semble important que la Mairie du 20^e et la Mairie de Paris se mobilisent pour permettre de retrouver à ce collectif un bâtiment pour qu'il puisse reprendre ses activités, que ce soit sous la forme d'une convention d'occupation temporaire des locaux dépendant de la Ville ou bien par la mise à disposition d'un local associatif ou commercial géré

par un bailleur social avec un loyer adapté et négocié. Donc, c'est le sens du vœu que nous vous proposons et il nous semble important que cela puisse se faire le plus rapidement possible.

Mme CALANDRA

Alors, Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Merci, Madame la Maire. Oui, alors, on ne comprend pas très bien l'utilité, encore une fois, de ce vœu parce qu'en réalité des propositions ont été faites à deux reprises. Ces propositions ont été refusées. La Mairie est prête à refaire ces propositions moyennant une structuration absolument indispensable du collectif en association loi 1901 puisque, qu'il s'agisse d'un bail locatif ou d'une convention d'occupation temporaire, il est absolument impossible de les passer avec une structure qui n'ait pas la forme d'association loi 1901. Donc, ça c'est un élément absolument essentiel et, tant que ça ne sera pas fait, les choses ne seront pas avancées. Autre point nécessaire, c'est de clarifier quelle est la position de ce collectif puisque nous avons entendu, d'une part : Non, on ne veut pas payer de bail et, d'autre part : Oui, on veut payer un bail. Donc, il y a peut-être des désaccords au sein du collectif, c'est normal. Il y en a partout, enfin, c'est chez tout le monde. On hérite de ces contradictions. Mais ça va être difficile pour la Mairie d'appuyer cette initiative, en effet, riche, porteuse et très intéressante si on n'a pas en face de nous une association. C'est très facile à monter une association. Ça se fait en un jour. Et un interlocuteur qui représente l'ensemble du collectif et qui nous donne un point de vue sur lequel on puisse s'appuyer et qui ne varie pas dans le temps. Voilà. C'est pourquoi nous nous abstiendrons, enfin, le groupe des élus écologistes s'abstiendra sur votre vœu.

Mme CALANDRA

Bien. M. GRANIER.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, Mme SIMONNET, arrêtez de les défendre. Ils sont frappés de phobie administrative donc vous n'y arriverez pas. Déjà dans votre vœu vous arrivez à marquer que le local appartenant à la SCI était auparavant inoccupé depuis au moins deux ans. Je ne sais pas ce que ça vient faire dans votre vœu. Tout le monde s'en fiche que ce local soit occupé ou inoccupé. On apprend maintenant que tous les samedis ils sont place du Guignier. En termes de salubrité publique, je pense qu'il y a des vraies questions à se poser. Ils veulent payer un bail, ils ne veulent pas payer de bail. Madame le Maire, nous ne voterons pas votre vœu. Mme SIMONNET, nous ne voterons pas le vôtre non plus. Arrêtons de perdre de l'énergie avec des gens qui ne sont pas tout à fait sûr d'eux, quand bien même l'action qu'ils mènent soit très méritante et que vous ayez proposé de l'accompagner et que vous ayez essuyé des refus.

Mme CALANDRA

Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Alors, nous n'avons pas essuyé de refus. Non. D'accord, mais nous repropsons.

Mme CALANDRA

Mme RIVIER a la parole. Allez-y.

Mme RIVIER

Donc, tout ce que je voulais dire c'est qu'il n'y a aucun problème de salubrité. Aucun problème, je vous invite à y aller. Vous verrez par vous-mêmes. Aucun problème. Tout est nettoyé. La place est toujours nette après. Elle l'est pendant. Alors, c'est quoi le problème ?

Mme CALANDRA

Pardonnez-moi. Non, non. Mais c'est un Conseil municipal, alors...

Mme RIVIER

Je vous invite à vous y rendre et à y déjeuner.

Mme CALANDRA

Alors, voilà, Mesdames et Messieurs, s'il y a des règles dans un débat municipal, c'est parce que, sinon, on ne s'entend pas et on ne comprend pas intelligiblement les arguments des uns et des autres. Moi, je vais être assez claire. Pour avoir reçu et des personnes se définissant comme représentant, d'ailleurs, j'ai reçu également des personnes se définissant comme représentant de la miroiterie et des personnes se définissant comme représentant de la cantine, moi, je dis que la qualité du projet qu'ils portent peut être tout à fait acceptée, entendue et reconnue. D'une part, je leur demande de ne pas le porter dans des propriétés privées parce qu'il y a encore une Constitution dans ce pays qui défend la propriété privée. C'est un des fondements de notre État de droit et pardonnez-moi de vous le dire que celui qui décidera que tel bien peut être squatté et que tel autre ne l'est pas, j'attends de voir comment ça va se passer. La deuxième question est que nous avons proposé deux locaux à des personnes de la cantine et qu'à chaque fois ça a posé problème. Je comprends absolument qu'on rejette vigoureusement le système capitaliste mais il se trouve que c'est celui dans lequel, pour l'instant nous vivons et ce système comprend entre autres... est-ce que je pourrais avoir un peu de silence à droite ? Je ne parle pas de ma position. Je parle de la position présentée par les gens de la cantine. Le problème des gens de la cantine, puisqu'ils l'ont crié devant les portes de la Mairie, c'est qu'au nom de ce rejet, certains d'entre eux refusent de rentrer dans ce qu'ils appellent le jeu du paiement des baux ou des loyers. Alors, moi, je ne sais pas s'ils refusent mais moi je ne sais pas faire autrement. Donc, ce qui est important, et ce qu'a dit Mme RIVIER, c'est pour ça que nous avons présenté un contre vœu, c'est de nous adresser clairement à eux pour leur demander de discuter entre eux, de choisir leurs stratégies et le dialogue avec nous. S'ils s'adressent à nous et nous demandent une aide, ils s'adressent comme à un collectif constitué en association et ils acceptent de payer un bail. Nous ferons en sorte qu'il ne soit pas élevé étant donné la nature de leur projet. Comme nous aidons d'autres associations, nous essaierons de les aider puisqu'ils portent un projet qui peut être intéressant, pour le 20^e et pour certains de ses habitants, notamment les plus précaires. Mais encore une fois, on leur demande de s'organiser et d'être cohérent dans leur demande. C'est pourquoi le premier vœu, celui de Mme SIMONNET, ne me paraît pas répondre à la situation. Le deuxième vœu, si, celui de l'exécutif parce qu'il prend en compte le travail qui a déjà été fait. Nous, nous avons été cohérents avec le vœu que nous avons voté dans la précédente mandature. Mme AEBISCHER.

Mme AEBISCHER

Bien, donc je vous remercie, Madame la Maire, d'avoir élevé le débat et nous avoir posé la question finalement de notre positionnement par rapport au capitalisme. Je pense qu'il est un peu tard pour avoir ce genre de débat mais si vous y tenez vraiment, nous pourrions l'avoir. Simplement, des échanges que nous avons pu avoir avec le collectif de la cantine des Pyrénées. S'ils ont refusé de candidater pour le local qui leur était proposé, c'est parce qu'il n'était pas adapté, parce qu'il se trouvait en fond de cours, et qu'il n'était pas adapté aux activités de cuisine et c'est bien les raisons pour lesquelles nous pensons qu'il est toujours possible de trouver dans l'arrondissement des locaux qui soient susceptibles de les accueillir. C'est pour ça que nous maintiendrons notre vœu.

Mme CALANDRA

Alors, le premier local n'était pas adapté. Le deuxième l'était mais ils n'ont pas déposé de dossier. Le deuxième qui était rues Dumien-Poincaré mais ils n'ont pas déposé de dossiers puisqu'ils ne voulaient pas payer le loyer. Et juste une chose, je veux dire, nous ne comptons pas ni mon cabinet ni moi-même, ne comptons nos heures et nos heures mais, si je puis m'exprimer ainsi, il n'y a pas écrit Agence Orpi ici. Donc, la cantine, je leur recommande vivement de faire comme beaucoup d'autres associations, de trouver un local adapté et ensuite de venir me voir si c'est chez un bailleur social pour voir si on peut arranger le coup du point de vue du loyer mais moi, je ne vais pas me taper tout

l'arrondissement. J'ai d'autres choses à faire et pour des gens, excusez-moi, un tout petit peu plus sérieux, pour chercher un local, pour les gens de la cantine. Alors, je les trouve fort sympathiques, enfin, ça dépend desquels, mais très sincèrement, à un moment donné, il ne faut quand même pas pousser mémé dans orties, comme on dit. Donc, il est tard exactement. Donc, à ce stade, la faim commence à me rendre hargneuse, surtout qu'on parle de cantine. Donc, si on pouvait prendre une décision, voilà...

Après consultation des membres, le vœu du Front de Gauche est rejeté

Après consultation des membres, le vœu de l'exécutif est adopté

- **V20.2014.223 : Vœu relatif au stationnement des deux roues, déposé par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP 20ème.**

M. PERIFAN

Je vais être très bref, Madame le Maire. Si vous êtes hargneuse parce que nous avez faim, vu le traitement que vous nous avez fait subir, quand vous n'êtes pas hargneuse, je préfère mettre mon casque. 83 000 Parisiens sont propriétaires d'un deux-roues motorisés, dont un grand nombre d'habitants du 20^e. 150 000 deux-roues motorisés entrent chaque jour dans Paris, soit deux fois plus qu'il y a dix ans. Le nombre d'emplacement pour deux-roues motorisés reste insuffisant à Paris et en particulier dans le 20^e. 60 % en fait des deux-roues stationnent sur la chaussée. 100 085 PV ont été dressés pour stationnement sur trottoir à Paris en 2011, en hausse de 26 % par rapport à 2010. Nous voulons proposer, dans ce vœu, que la Mairie de Paris s'engage à développer, d'ici 2020, 50 000 places supplémentaires pour les deux-roues à Paris, dont 3 000 places dans le 20^e, notamment par la transformation de places de stationnement existant. Je vous remercie, Madame la Maire. Mes chers collègues, de bien vouloir voter ce vœu.

Mme CALANDRA

Bien, je donne la parole à M. Renaud MARTIN.

M. MARTIN

Bien qu'il soit très tard, votre vœu ne manque pas d'intérêt parce que le stationnement des deux-roues motorisés est effectivement un sujet. Ça a été d'ailleurs un sujet de la campagne électorale et je ne peux que constater que vous remettez sur la table une proposition de votre candidat sur les 50 000 places pour les deux-roues motorisés. Donc, cette proposition n'est pas celle évidemment de la majorité, n'est pas celle de la majorité municipale, qui a évalué de façon plus réaliste dans nos capacités à faire un nombre de places à 20 000. C'est l'engagement de la mandature, de créer 20 000 places de stationnement à Paris d'ici cette mandature. C'est réaliste parce que nous en avons fait un petit peu moins la dernière fois et que donc nous allons augmenter encore notre effort pour le faire. Une chose me paraît un peu juste par rapport à la situation parisienne, quand vous dites qu'il y a une pénurie de places de deux-roues motorisés tout le monde est d'accord. Quand vous dites, en particulier dans le 20^e, je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait exact. Mais, en tout cas, moi je veux revenir sur quelque chose dans votre vœu qui me gêne beaucoup, c'est quand vous évoquez la charte de deux-roues motorisés qui a été signée avec les associations de motards en 2007 pour laisser entendre que cette charte serait laxiste du point de vue du stationnement sur trottoir. Au contraire, si vous lisez parfaitement cette charte, elle appelle, elle reconnaît, certes, la pénurie de places deux-roues motorisés et elle appelle les motards à ne pas stationner sur des trottoirs étroits, au droit de..., etc. Donc, que des conditions restrictives qui font que si vous voulez, nous allons nous mettre d'accord ensemble sur ce que vous entendez par discernement. Le discernement, ça n'est pas le laxisme. C'est la volonté de vouloir, dans une situation, certes, de pénurie, prioriser la verbalisation du stationnement motorisé, des deux-roues motorisés sur les trottoirs aux endroits les plus pénalisants pour les piétons. Je rappelle que, bien évidemment, le trottoir est le lieu de déplacement naturel des piétons et non pas celui du stationnement des motos. Donc, ceci pour vous dire qu'il y a effectivement un programme de mandature pour créer 20 000 places de stationnement, que le 20^e arrondissement prendra toute sa part et la part la plus importante et la part la plus importante, je ne m'engagerai pas sur un chiffre devant vous ce soir mais en tout cas, on prendra la part la plus importante que nous pourrons sur ce programme parisien de création de places et que je vous invite

simplement à réviser un petit peu vos ambitions à la baisse parce que la campagne électorale est terminée. Donc, on revient à des chiffres un peu plus réalistes qui sont ceux en plus qui ont été validés par le suffrage universel et donc nous créerons dans cette mandature 20 000 places, ce qui commencera à améliorer la situation pour les motards.

M. PERIFAN

Un mot, chers collègues. Je vous invite à relire le vœu. Je crois que vous avez compris le contraire de ce qui était écrit. Lorsque vous dites en fait qu'on parle d'une vision laxiste de la charte des bonnes pratiques, au contraire, vous relisez le texte, vous voyez que cette charte des bonnes pratiques, c'est bien. Et pour moi qui suis motard, c'est vrai que, quand on peut se garer proprement sur un trottoir, alors sans gêner la circulation, c'est bien. Et nous disons qu'en dépit de cette tolérance, qui est une bonne chose, 101 085 PV ont été dressés pour stationnement sur trottoir à Paris, soit une hausse de 26%. Donc, on ne dit pas que c'est laxiste. Au contraire, on dit tout le contraire. Donc, c'est peut-être l'heure tardive qui vous a fait mal comprendre. Mais là je vous invite à relire le vœu. Au contraire, vous trouvez ça bien quand effectivement il y a un peu moins de verbalisations et les motards, les propriétaires de deux-roues apprécieront effectivement le fait que vous pensez que tout va bien et qu'il y a de la place pour tout le monde. Merci.

M. MARTIN

Juste un mot pour conclure. Notre débat de toute façon porte là essentiellement sur un chiffre que nous ne pouvons pas accepter parce que ce n'est pas le programme de la mandature sur lequel nous avons été élus. Donc, nous réaliserons notre programme et je vous rappelle ce que je vous ai dit sur le discernement. Anne HIDALGO est intervenue cet été auprès du préfet de police de façon à prioriser les contraventions dressées contre les motards sur les lieux les plus pénalisants, effectivement. Mais si vous voulez 120 000 PV dans des stationnements de motards très pénalisants, moi, qui me balade dans Paris je le vois tous les jours. Quand on voit comment les motards se garent sur les trottoirs les plus étroits, etc. ça paraît normal qu'ils soient verbalisés.

Mme CALANDRA

Bien. Etant donné l'heure tardive je vais vous consulter. Je dis juste un mot. Le chiffre de 50 000 n'est pas réaliste et en plus il est contradictoire avec vos propres positions pendant la campagne où vous nous avez reproché amèrement d'être anti-voiture. Je vous signale que, quand on fait des places pour les motards, on risque d'en supprimer un certain nombre pour les voitures. Donc...

M. PERIFAN

Sauf si on fait des parkings, en souterrain pour garer les voitures, Madame le Maire.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN, bon sang, il y a des règles d'intervention, enfin ! C'est non. Vous êtes le seul à agir ainsi. Alors, s'il vous plaît laissez-moi finir ma phrase. Donc, je vous dis que nous prendrons notre part, et le chiffre de 20 000 qui a été cité par Renaud MARTIN me paraît bien plus réaliste. Le 20^e prendra sa part comme il l'a déjà fait, mais il suffit de regarder ce qui se passe dans la rue juste derrière vous, la Rue du Japon où nous avons créé un très grand parking pour deux-roues motorisés qui a, d'ailleurs, remporté immédiatement un grand succès, ce qui nous a permis ensuite de pouvoir verbaliser, je dirais en toute conscience, les motos qui vont sur le parvis, entre autres, de la Mairie. Bien, maintenant. On va continuer à travailler dans ce sens-là. Moi, je trouve que votre vœu n'est pas pertinent. Donc, je propose qu'on ne l'adopte pas.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté

- **V20.2014.224 : Vœu relatif à la définition d'une politique d'enseignement musical à Paris, déposé par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP 20ème.**

M. PERIFAN

Alors, comme l'heure est tardive, je ne vais pas vous le présenter parce que, de toute façon, que je vous le présente ou je ne le vous présente pas, le vote sera le même. Donc, je vous propose, Madame la Maire, de le soumettre tout de suite au vote.

Mme CALANDRA

Néanmoins, comme vous avez écrit des choses en ce vœu, Mme MAQUOI va intervenir. Mme MAQUOI, je vous en prie parce que nous, on va travailler.

Mme MAQUOI

Alors, moi, en démocratie je crois toujours au pouvoir du débat raisonné et argumenté. Donc, vous me permettez quand même de vous répondre parce que moi j'ai travaillé pour vous répondre. Parce qu'à un moment donné, ça va. Donc, effectivement, nous allons appeler à voter contre votre vœu mais pas parce que c'est votre vœu, juste parce que dedans il y a des choses sur lesquelles on est en désaccord. Et donc, ça commence déjà dans les considérants. Effectivement, il y a eu cette année un problème au niveau des inscriptions puisque la première version était d'avoir une centrale téléphonique pour pouvoir centraliser tous les appels de la Ville de Paris. Or, nous n'avions pas anticipé les habitudes des Parisiens, quand ils s'inscrivent dans les conservatoires et de faire appeler au moins dix personnes pour le même enfant. Donc, le serveur a saturé. Par contre, je tiens quand même à préciser, que je préfère que ça se passe au téléphone que plutôt des gens soient dans la Rue des Amandiers à cinq heures du matin à faire la queue. Alors, en tout cas, par rapport à votre considérant sur les relations humaines des services à la population sachant qu'après toutes les familles sont quand même accueillies au conservatoire mais dans de meilleures conditions. Donc, effectivement, il y a eu beaucoup d'appels cette année pour inscrire les enfants au conservatoire et je voudrais aussi revenir sur une expression dans vos considérants qui est le mépris de l'exécutif pour les conservatoires municipaux. Le mépris de l'exécutif pousse à créer, d'ici la rentrée 2015, quatre conservatoires donc, un dans le 17^e, un dans le 13^e, un dans le 12^e, un au centre. Ça l'a poussé aussi à créer 2 600 places supplémentaires, soit 15% de plus à Paris depuis 2008. Donc, je vous assure que, pour nous, la pratique musicale et, en tout cas, le fait que les enfants qui le souhaitent avoir un parcours dans un conservatoire, on fera tout ce qu'on peut pour qu'ils le fassent, est bien réel. Ensuite, je voulais quand même sur la politique d'enseignement musical dite d'initiation parce qu'il n'y a pas que le conservatoire qui existe et pas que les méthodes du conservatoire. Et ça c'est important parce que là où je vous rejoins, c'est que pour augmenter l'offre il faut aussi la diversifier parce que le parcours en conservatoire parfois très scolaire ne correspond pas à tous les enfants. Et puis, quand un conservatoire est situé aux Amandiers et que vous habitez à porte de Montreuil par exemple et que vous devez amener votre enfant pour le solfège le mercredi après-midi entre 15 heures et 16 heures, il y a plein de parents qui travaillent, qui n'ont pas cette possibilité-là. Donc, à un moment donné, il faut inventer des solutions nouvelles. C'est pour ça que dans le cadre de la réforme des rythmes, vous avez eu 52 chorales dans les écoles du 20^e qui ont été à l'année, vous avez eu, vous avez les PVP, c'est-à-dire les professeurs de la Ville de Paris en musique, vous avez l'offre des centres d'animation, vous avez des écoles de musique comme musique ensemble qui sont fortement soutenues par la Ville de Paris. Et donc, je vais quand même répondre à votre vœu, même si j'appelle à voter contre, je vais vous donner des chiffres. Donc, nous avons 15 personnes qui ont été inscrites en initiation dramatique théâtre puisqu'au conservatoire on fait aussi du théâtre. Il y en a 15 sur liste d'attente. À l'heure d'aujourd'hui, je ne peux pas vous dire où est-ce qu'on est de la liste d'attente puisqu'elle bouge tous les jours. En musique, nous avons 48 places pour les CP. Dans le 20^e, nous ne faisons pas d'éveil, c'est un choix. L'enfant commence directement l'instrument et la pratique musicale en même temps. Il y en a 48 en liste d'attente en musique pour le premier cycle, donc qui correspond du CE1 au CM2. Nous avons 48 places, il y en a 48 en liste d'attente. En danse, pour le niveau CP, il y a 30 places et 30 places en liste d'attente. Je sais de source sûre que cette liste-là on en est au moins à 15 sur la liste d'attente qui ont été pris parce que parfois les gens s'inscrivent dans plusieurs conservatoires et en danse initiation 2, nous avons 18 places et il y a 20 enfants sur liste d'attente. Donc, ça répond à votre premier point. Par contre, sur le nombre de demandes, je ne peux pas vous le donner puisque, quand vous avez dix familles qui appellent ou des personnes pour le même enfant, si vous voulez je

ne peux pas vous donner des chiffres de gens qui ont appelé pour inscrire un enfant au conservatoire du 20^e ou alors ils ne sont pas fiables. Donc, ça ne sert à rien. Et enfin, quant à la politique de concertation, alors je pense que vous suivez autant que moi les Conseils de Paris, donc, vous avez vu qu'en juillet dernier, Bruno JULLIARD avait répondu sur ce point et avait proposé une première expérimentation à la rentrée 2015, arrondissement dont nous ferons partie, pour diversifier l'offre. Il est très clair dans son vœu et je sais que vous êtes un grand habitué d'aller rechercher dans les archives et dans les placards à archives. Donc, je vous propose d'aller chercher ce qui a été annoncé par la Ville de Paris et pour ces raisons, j'invite mes collègues à m'excuser d'avoir été trop longue et à voter contre.

Mme CALANDRA

C'était extrêmement éclairant et instructif. Je sens que vous avez faim aussi, Mme MAQUOI. Elle est fatiguée.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté

Mme CALANDRA

Avant de nous quitter, je voudrais vous rappeler l'agenda de la Mairie.

Alors, tout d'abord, la biennale de Belleville avec un lancement le mercredi 24 septembre à 18h 30 au pavillon Carré de Baudouin.

Vendredi 26 septembre prochain également je vous invite à la fête de la gastronomie à partir de 19 heures dans la Salle des Fêtes de la Mairie pour une dégustation de plat de la Polynésie française.

Le Belvédère aux artistes encore et toujours jusqu'au 30 septembre, je vous le rappelle.

Autre chose, dans le cadre de l'élaboration du budget participatif de l'espace public 2016, le cycle des marchés exploratoires reprend. Première étape à Belleville place des Grandes-Rigoles, le mercredi 24 septembre à partir de 16 heures. Vous êtes tous les bienvenus. Pour avoir plus d'informations sur le calendrier de ces marches, n'hésitez pas à consulter notre site Internet.

Je vous rappelle le vide grenier petite enfance du 11 octobre, toujours un gros succès pour nos habitants.

Deux rendez-vous très importants pour finir, la grande réunion de concertation publique sur le PLU qui aura lieu le vendredi 3 octobre à 18 heures et aussi le budget participatif parisien dont le vote aura lieu du 24 septembre au 1^{er} octobre. Je vous invite tous à y participer avec vos familles et amis.

La date du prochain Conseil d'arrondissement est le jeudi 9 octobre à 19 heures et même en exclusivité les dates des Conseils d'arrondissement jusqu'à fin juin : le jeudi 9, donc le jeudi 6 novembre, le jeudi 4 décembre, le jeudi 29 janvier, jeudi 5 mars, jeudi 2 avril, lundi 11 mai et jeudi 18 juin. Je répète : jeudi 9 octobre, jeudi 6 novembre, jeudi 4 décembre, jeudi 29 janvier, jeudi 5 mars, jeudi 2 avril, lundi 11 mai, jeudi 18 juin. On vous fera passer un mail. Bonne soirée !